



**Forêts**

MONTAGNES DU GIFFRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Communauté de Communes  
des Montagnes du Giffre**

508 avenue des Thézières, 74 440 Taninges  
Tél: 04 50 34 31 09 / Fax: 04 50 34 84 73

---

**DIAGNOSTIC**  
Charte Forestière de Territoire  
Arve-Giffre

---

*Mai 2013*

**Agence MTDA**

298, av. du club hippique,  
13 090 Aix en Provence  
France

+334 42 20 12 57  
mtda@mtda.fr  
www.mtda.fr

## Notes

Ce rapport présente un diagnostic des problématiques et enjeux identifiés sur le territoire dont l'analyse est basée sur les éléments bibliographiques et cartographiques disponibles, ainsi que sur des entretiens et ateliers approfondis avec les différents acteurs du territoire.

Cette analyse a été réalisée de septembre 2012 à avril 2013.



Une annexe cartographique est associée à ce rapport.

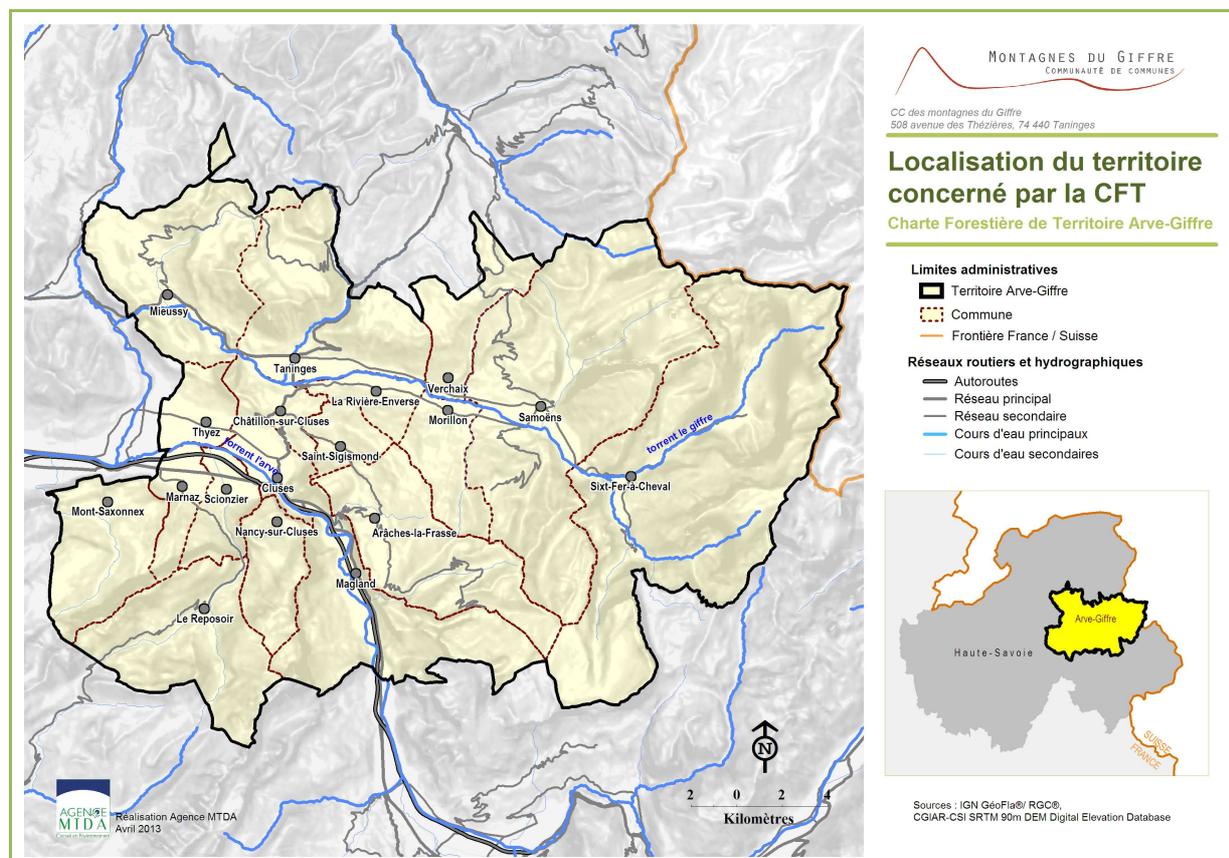


## Quelques chiffres

<b>Territoire</b>	Arve - Giffre		
<b>Région</b>	Rhône-Alpes		
<b>Département</b>	Haute-Savoie		
<b>Superficie</b>	55 213 hectares	552	km <sup>2</sup>
<b>Superficie forestière*</b>	24 888 hectares	249	km <sup>2</sup> 45%
<b>Population municipale</b>	54 924 habitants (INSEE, 2009)		
<b>Densité</b>	99 habitants / km <sup>2</sup>		
<b>Nombre de communes</b>	18 Communes		
<b>Communes</b>	<p><u>Vallée de l'Arve</u> : Arâches-la-Frasse, Cluses, Le Reposoir, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, Saint-Sigismond, Scionzier, Thyez.</p> <p><u>Vallée du Giffre</u> : Châtillon-sur-Cluses, La Rivière-Enverse, Mieussy, Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Tanninges, Verchaix.</p>		
<b>Principales villes du territoire</b>	Cluses (17 468), Scionzier (7 124), Thyez (5 627)		

**Tableau 1 : Quelques chiffres du territoire**

\*Sources : Corine Land Cover 2006 selon les communes concernées (GEOFLA®)



**Figure 1 : Localisation du territoire concerné par la Charte Forestière de Territoire**



## Sommaire

<b>1. Introduction</b>	<b>8</b>
<b>1.1 Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>9</b>
1.1.1 Maître d'ouvrage	9
1.1.2 Comité technique	9
1.1.3 Comité de pilotage	10
<b>1.2 Contexte réglementaire</b>	<b>11</b>
1.2.1 Code forestier et Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012	11
1.2.2 Les circulaires de 2001 et 2010	12
1.2.3 Plan pluriannuel régional de développement forestier	13
<b>1.3 Contexte de l'étude</b>	<b>14</b>
1.3.1 Philosophie générale	15
1.3.2 La construction du diagnostic	16
1.3.3 Sources d'information spécifiques	16
<b>2. Description du territoire</b>	<b>18</b>
<b>2.1 Cadre géographique et localisation du territoire</b>	<b>19</b>
<b>2.2 Cadre physique</b>	<b>20</b>
2.2.1 Géologie – pédologie d'après l'IFN	20
2.2.2 Topographie	21
2.2.3 Climat d'après d'IFN	22
2.2.4 Occupation du sol	23
<b>2.3 Cadre économique et social</b>	<b>24</b>
2.3.1 Démographie	24
2.3.2 Emploi	25
<b>2.4 Urbanisme</b>	<b>27</b>
2.4.1 Tendances du territoire	27
2.4.2 Cadrage de l'urbanisme	28
2.4.3 Prise en compte de la forêt et de ses usages dans l'urbanisme	30
2.4.4 Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces et enjeux	30
<b>3. La forêt sur le territoire</b>	<b>31</b>
<b>3.1 Cadre de la gestion forestière en région Rhône-Alpes</b>	<b>32</b>
3.1.1 Axes prioritaires de cadrage de la filière forêt bois en Région	32
3.1.2 L'animation forestière	33
3.1.3 Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces et enjeux	34
<b>3.2 Les ressources forestières</b>	<b>35</b>
3.2.1 Connaissance des ressources forestières	35
3.2.2 Description des peuplements forestiers	35
3.2.3 La ressource exploitable	42
3.2.4 Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces et enjeux	43
<b>3.3 La gestion et l'exploitation forestière</b>	<b>44</b>
3.3.1 Les propriétés forestières et morcellement	44
3.3.2 La gestion des forêts privées et publiques	47
3.3.3 Dessertes forestières et accessibilité à la ressource	51
3.3.4 La sylviculture et l'exploitation forestière	55
3.3.5 La récolte de bois et sa valorisation	60
3.3.6 Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces et enjeux	62



<b>3.4</b>	<b>Espaces forestiers ayant un rôle de protection</b>	<b>64</b>
3.4.1	Protection de la biodiversité et des milieux naturels en forêt	65
3.4.2	Protection contre les risques naturels	73
3.4.3	Protection de la qualité de l'eau	78
3.4.4	Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces et enjeux	81
<b>3.5</b>	<b>L'agriculture et la forêt</b>	<b>83</b>
3.5.1	Activités agricoles sur le territoire	83
3.5.2	Plans Pastoraux Territoriaux (PPT)	86
3.5.3	Mise en place de dessertes multi-usages.	89
3.5.4	Maintien des espaces ouverts	89
3.5.5	La complémentarité potentielle entre la forêt et l'agriculture	91
3.5.6	Enjeux relatifs à l'agriculture et la sylviculture	92
<b>3.6</b>	<b>Tourisme et loisirs en forêt</b>	<b>93</b>
3.6.1	Fréquentation touristique	93
3.6.2	Sports nature	94
3.6.3	Valorisation touristique des paysages sur le territoire	95
3.6.4	Enjeux forestiers liés au tourisme	95
3.6.5	Interactions tourisme / biodiversité	97
3.6.6	Les activités cynégétiques	97
3.6.7	Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces et enjeux	98
<b>3.7</b>	<b>Liens entre les différents usages de la forêt</b>	<b>99</b>
3.7.1	Gestion multifonctionnelle	99
3.7.2	Enjeux relatifs aux différents usages forestiers	100
<b>4.</b>	<b>Filière bois</b>	<b>101</b>
<b>4.1</b>	<b>Description des filières</b>	<b>102</b>
<b>4.2</b>	<b>Filières bois d'œuvre et bois d'industrie</b>	<b>103</b>
4.2.1	Sciage	104
4.2.2	Construction bois	109
4.2.3	Compétitivité de la filière bois	110
4.2.4	L'attractivité de la filière et les formations disponibles à proximité du territoire.	111
4.2.5	Atouts, faiblesses, opportunités, menaces et enjeux	112
<b>4.3</b>	<b>Filières bois énergie</b>	<b>114</b>
4.3.1	La filière bois énergie en région	114
4.3.2	La filière bois énergie sur le territoire	115
4.3.3	La maîtrise de l'utilisation du bois énergie et de ses conséquences	116
4.3.4	Atouts, faiblesses, opportunités, menaces et enjeux	118
<b>5.</b>	<b>Synthèse des enjeux et hiérarchisation</b>	<b>119</b>
<b>5.1</b>	<b>Ensemble des enjeux de la Charte Forestière de Territoire</b>	<b>120</b>
<b>5.2</b>	<b>Les enjeux prioritaires</b>	<b>122</b>
<b>Bibliographie</b>		<b>123</b>
<b>Annexes</b>		<b>126</b>
<b>Annexe – Définition des zonages d'inventaires et de protection</b>		<b>127</b>
<b>Annexe – Qu'est-ce qu'une Association Foncière Forestière ?</b>		<b>128</b>



## Tableaux

Tableau 1 : Quelques chiffres du territoire	3
Tableau 2 : Population et variation de la population du territoire	24
Tableau 3 : Variation du nombre d'emplois par commune entre 2006 et 2010	26
Tableau 4 : Documents d'urbanisme opposables par commune	28
Tableau 5 : Superficies boisées et taux de boisement par commune	36
Tableau 6 : Plans d'aménagement forestier en cours sur le territoire	47
Tableau 7 : Evolution des surfaces forestières certifiées PEFC en Rhône-Alpes	51
Tableau 8 : Actions prévues par le PPRDF sur le territoire du CDRA Faucigny	52
Tableau 9 : Liste des schémas de desserte du territoire Arve-Giffre	53
Tableau 10 : Pépinières du territoire	56
Tableau 11 : Répartition des zonages d'inventaires et de protection sur le territoire	67
Tableau 12 : Risques par communes et des PPRn et PER en vigueur	75
Tableau 13 : Evolutions de l'occupation des sols entre 1990 et 2006	84
Tableau 14 : Variation du nombre de lits touristiques par commune entre 2004 et 2009	94
Tableau 15 : Sociétés de sciage et de rabotage du bois du territoire	106
Tableau 16 : Chiffres 2010 et 2011 de quelques scieries du territoire	106
Tableau 17 : Bilan général du regroupement pour le secteur artisanal et semi-industriel	107
Tableau 18 : Liste des entreprises adhérentes à BQS - Bois Qualité Savoie	108

## Figures

Figure 1 : Localisation du territoire concerné par la Charte Forestière de Territoire	3
Figure 2 : Périmètre du PSADER (communes adhérentes)	16
Figure 3 : Forêts et autres occupations du sol sur le territoire	19
Figure 4 : Bloc diagramme représentant un paysage karstique synthétique	20
Figure 5 : Extrait de carte pédologique sur le territoire	20
Figure 6 : Répartition des classes de pentes sur le territoire	21
Figure 7 : Cartes des pentes	21
Figure 8 : Climat des Alpes	22
Figure 9 : Carte des précipitations en Rhône-Alpes	22
Figure 10 : Occupation du sol du territoire et composition des forêts et milieux semi-naturels	23
Figure 11 : Répartition des types forestiers du territoire	23
Figure 12 : Nombre d'établissements actifs au 31/12/2010	25
Figure 13 : Part des établissements actifs au 31/12/2010	25
Figure 14 : Nombre total de logements et part des résidences principales	27
Figure 15 : Nombre total de logements commencés de 2001 à 2010	27
Figure 16 : Nombre de documents d'urbanisme par date de dernière approbation ou révision	28
Figure 17 : Carte des documents d'urbanisme et d'usage du logement	29
Figure 18 : Composition des forêts privées de production en Haute-Savoie	37
Figure 19 : Cartographie de la surface boisée sur le territoire du PSADER	37
Figure 20 : Surface forestière par commune et par grand type de peuplement	38
Figure 21 : Evolution prévisible de la distribution potentielle de quelques essences	40
Figure 22 : Estimation des dégâts après les tempêtes de 1999	41
Figure 23 : Volume résineux non exploité par région forestière en Rhône-Alpes.	42
Figure 24 : Répartition des forêts privées et publiques dans le département et sur le territoire	44
Figure 25 : Répartition des forêts privées, communales et domaniales sur le territoire	44
Figure 26 : Superficie des forêts privées et publiques par commune (en ha)	44
Figure 26 : Répartition des forêts privées, communales et domaniales sur le territoire Arve Giffre	45
Figure 28 : Nombre de propriétaires et superficies par classe de superficie en Haute Savoie	46
Figure 29 : Proportion de forêts privées par classe de superficie sur le territoire	46
Figure 30 : Superficies de forêts privées par classe de superficie et par commune	46



Figure 31 : Morcellement cadastral des forêts privées du département et du territoire	47
Figure 32 : Les difficultés de la gestion de la forêt privée en Faucigny	48
Figure 33 : Résultats des enquêtes relatives à la desserte auprès des communes du territoire	52
Figure 34 : carte des schémas de desserte sur le territoire	53
Figure 35 : Carte des activités professionnelles dans l'exploitation de la forêt	57
Figure 36 : Répartition de la récolte de bois d'oeuvre, de bois d'industrie et de bois énergie en haute-Savoie	60
Figure 37 : Production de bois d'oeuvre de 2005 à 2011 en haute-Savoie	60
Figure 38 : Production de bois d'industrie et de bois énergie de 2005 à 2011 en haute-Savoie	60
Figure 39 : Carte de sensibilité environnementale des forêts du département et du territoire	64
Figure 40 : Identification des forêts de Cassini dans la matrice forestière du début du XXI <sup>e</sup> siècle	66
Figure 41 : Résultats des enquêtes relatives à la connaissance des enjeux environnementaux	68
Figure 42 : Carte des milieux sous protection (RESNAT – SI – SC – APPB)	70
Figure 43 : Carte des milieux sous protection (SIC – ZPS – OGS – ZICO)	71
Figure 44 : Carte d'inventaire des zones naturelles (ZINEFF)	72
Figure 45 : Carte du zonage PPRn sur le territoire	75
Figure 46 : Carte réglementaire zone verte de la commune de Cluses	77
Figure 47 : Extrait du règlement du PPRn présentant des prescriptions particulières (zone verte)	77
Figure 48 : Carte des périmètres de protection de captages sur le territoire	80
Figure 49 : Evolution du nombre d'établissements agricoles et de la surface agricole utile	83
Figure 50 : Evolution du nombre d'établissements agricoles et de la surface agricole utile	84
Figure 51 : Carte des territoires agricoles	85
Figure 52 : carte des plans pastoraux sur le territoire	86
Figure 53 : Schéma du programme d'action du PPT du Haut Giffre	87
Figure 54 : Schéma du programme d'action du PPT Fier-Aravis	88
Figure 55 : Modifications des plans pastoraux territoriaux entre 1996 et 2012	90
Figure 56 : Fréquentation annuelle 2011 Giffre / Grand Massif en nuitées	93
Figure 57 : Répartition des séjours selon les activités pratiquées en été	93
Figure 58 : Domaines skiables du territoire	94
Figure 59 : Schéma de la filière bois française	102
Figure 60 : Carte des industries de la pâte de cellulose en France	103
Figure 61 : Carte des industries du panneau de fibres en France	103
Figure 62 : Carte des industries du panneau contreplaqué en France	103
Figure 63 : Nombre de d'unités de production et quantité de sciages sur la période 1982-2005	104
Figure 64 : Evolutions de la quantité annuelle de sciages sur la période 2005-2011 en Haute-Savoie	104
Figure 65 : Carte des scieries du département et du territoire	105
Figure 65 : Centre d'incendie et de secours - Bonneville	109
Figure 66 : Caisson végétalisé à double paroi	109
Figure 68 : Différents types de combustibles et des volumes de bois produits par département	114
Figure 69 : Consommations prévisionnelles en tonnes de plaquettes forestières par an en Rhône-Alpes	115
Figure 70 : Hangars et plates-formes de stockage existants ou en projet en 2008	115
Figure 71 : Périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère	117



# 1. Introduction & contexte



## 1.1 Maîtrise d'ouvrage

### 1.1.1 Maître d'ouvrage



**Communauté de Communes**  
Des Montagnes du Giffre  
508, avenue des Thézières  
74 440 Taninges  
Tél: 04 50 34 31 09  
Fax: 04 50 34 84 73

Le 18 octobre 2012, la Communauté de communes des Montagnes du Giffre a été créée. Elle reprend le portage de la Charte Forestière Arve-Giffre au SIVM du Haut Giffre.

La Communauté de communes a pour objet d'exercer, au sein d'un espace de solidarité, la conduite des projets de développement et d'aménagement de l'espace (Statuts de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre, 18/10/2012).

### 1.1.2 Comité technique

Le Comité Technique (COTECH) est constitué comme suit. Il vise à assurer la coordination et le cadrage de l'étude.

Personne	Fonction / Contact	Rôle
<b>Jean Charles MOGENET</b>	Délégué SIVM (vice-président) / Coprésident de la CFT / Elu de Samoëns / ETF (dans le département) 06 07 36 77 85 <a href="mailto:jean-charles.mogenet@orange.fr">jean-charles.mogenet@orange.fr</a>	COTECH
<b>Claude HUGARD</b>	Conseil Municipal Cluse / Président du PASDER 06 15 68 16 66 <a href="mailto:hugardclaud@gmail.com">hugardclaud@gmail.com</a>	COTECH
<b>Ryad SIDI-MOUSSA</b>	Directeur Général du SIVM Haut Giffre 04 50 34 31 09 <a href="mailto:dgs@hautgiffre.fr">dgs@hautgiffre.fr</a>	COTECH
<b>Claire FILLION</b>	Chargée de mission espaces naturels au SIVM Haut Giffre 04 50 34 31 09 <a href="mailto:cfillion@hautgiffre.fr">cfillion@hautgiffre.fr</a>	COTECH / interlocuteur / Animatrice de la charte
<b>Antoine DEPARDON</b>	Chargé de mission Agriculture-Forêt-Espaces Naturels sur le CDDRA (Agent de développement local) 04.50.89.62.89 <a href="mailto:antoine.depardon@2ccam.fr">antoine.depardon@2ccam.fr</a>	COTECH / personne ressource



### 1.1.3 Comité de pilotage

La liste des membres composant ce comité de pilotage est la suivante :

AMOUDRUZ René, Mairie de Taninges, Maire adjoint, TANINGES  
BESSON Yves, Arve Faucigny Agriculture, Président, NANGY  
BETEND Philippe, Mairie de Mont Saxonnex, Maire adjoint, MONT SAXONNEX  
BONNAMY Jean (suppléant), Mairie de Marnaz, Conseiller municipal,  
CARTIER Bernard, Mairie de Châtillon-sur-Cluses, Maire, CHATILLON SUR CLUSES  
CHAPPAZ Danièle, ONF, Chef d'unité territoriale Bonneville, BONNEVILLE  
CHAUMONTET Olivier, Union Rhône-Alpes des Associations des Communes Forestières, Directeur, CHAMBERY  
CHAVANE Guy, CG74, Conseiller général, THYEZ  
CUZIN Stéphane, FIB74, Président, ANNECY  
DEBETHUNE Benoit, Chambre d'Agriculture 73-74, conseiller forestier, BONNEVILLE  
DELERCE Jean-François (suppléant), Mairie de Thyez, Conseiller municipal,  
DENARIE François (suppléant), Mairie de Morillon, Conseiller municipal,  
DENERIAZ Alain, Mairie de Morillon, Maire, MORILLON  
DEPARDON Antoine, CDDRA, Chargée de mission, CLUSES  
DESGRANGES Yannick (suppléant), Mairie de Saint Sigismond, adjoint,  
DONZEL Claire, Région Rhône-Alpes, Conseillère régionale, ANNECY-LE-VIEUX  
DUFOUR Hervé, Mairie de Magland, Conseiller municipal, MAGLAND  
DUNAND Jacky, Association des Communes Forestières 74, Trésorier, LA RIVIERE ENVERSE  
DUNAND Jacky, Mairie de la Rivière Enverse, Maire, LA RIVIERE ENVERSE  
FAVRE-MIVILLE Vincent, Groupement des scieurs et exploitants forestiers 74, Président, CERVENS  
FERIGO André, Mairie de Scionzier, Maire adjoint, SCIONZIER  
GEFFARD Jean-Paul, ONF, Chef d'unité territoriale Taninges, TANINGES  
GENTRIC Noël, Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie, Président, BURDIGNIN  
GLEYS Robert, Mairie de Marnaz, Maire adjoint, MARNAZ  
GODAL Christophe, FIB74, Chargé de mission, ANNECY  
GONTHIER Julien, FIB74, Chargé de mission, ANNECY  
GRADEL Maurice, CG74, Conseiller général, SCIONZIER  
GRANDCOLLOT Jean-Jacques (suppléant), Mairie de Samoëns, Maire,  
GRANGER Isabelle, Mairie du Reposoir, Conseillère municipale, LE REPOSOIR  
GREFFOZ Christophe, Mairie d'Arâches-la-Frasse, Conseiller municipal,  
HAEM Jean-Marc (suppléant), Mairie du Reposoir, Maire adjoint,  
HENON Christian (suppléant), Mairie de Nancy-sur-Cluses, adjoint,  
HIRRIBARONDO Damien, FRAPNA, Directeur, PRINGY  
HUGARD Claude, Mairie de Cluses, Conseiller municipal, CLUSES  
HUGARD Pierre (suppléant), Mairie de Châtillon-sur-Cluses, Maire adjoint,  
JEREMY Jean-Pierre, Chambre d'agriculture 73-74, Technicien agricole, BONNEVILLE  
LAGER Julien, CRPF, technicien forestier, BONNEVILLE  
LAURAT Yves, SIMV HAUT-GIFFRE, Président, TANINGES  
LOPEZ Franck, Chambre des Métiers et de l'Artisanat 74, Président, Annecy Cedex  
MARCELLY PERRIER Sylviane, Chambre de Commerce et d'Industrie 74, Conseiller technique, TANINGES  
MAURICE Michel (suppléant), Mairie de Scionzier, Maire adjoint,  
METRAL Guy (suppléant), Mairie de Cluses, Conseiller municipal,  
METRAL Guy, Chambre de Commerce et d'Industrie 74, Président, ANNECY CEDEX  
METRAL Marie-Antoinette, Mairie de Saint Sigismond, Maire, SAINT SIGISMOND  
MIVEL Jean-Louis, CG74, Conseiller général, CLUSES  
MOGENET Bernard, SICA Arve-Giffre-Risse, Président, SAMOENS  
MOGENET François, CG74, Conseiller général, SAMOENS  
MOGENET Jean-Charles, Mairie de Samoëns, Conseiller municipal, SAMOENS  
NOEL Sylviane, Mairie de Nancy-sur-Cluses, Maire, NANCY-SUR-CLUSES  
OUGIER Sylvain, CRPF, Ingénieur forestier, ANNECY Cedex 9  
POUCHOT René, Association des Communes Forestières 74, Président, MAGLAND  
POURREDON Thierry, Mairie de Mieussy, Maire adjoint, MIEUSSY  
REVEL Gilbert, Mairie de Thyez, Maire adjoint, THYEZ  
ROCHE pascal, fédération Départementale des Chasseurs74, Technicien, VILLY LE PELLOUX  
ROUILLON Antoine, Société d'Economie Alpestre, Directeur, ANNECY  
ROULLET Gérald, Mairie de Verchaix, Maire, VERCHAIX  
SCHWOEHRER Christian, ASTERS, Directeur, PRINGY  
SYLVESTRE Pascal, CRPF, Technicien forestier, BONNEVILLE  
THIBAULT Georges, Mairie d'Arâches-la-Frasse, Conseiller municipal, ARACHES-LA-FRASSE  
VULPILLERE Gérard (suppléant), Mairie de Magland, Conseiller municipal



## 1.2 Contexte réglementaire

### 1.2.1 Code forestier et Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012

Au sens de du code forestier, et plus particulièrement de l'Article L12, modifié par LOI n°2010-874 du 27 juillet 2010 - art. 64 et abrogé par Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. 5, la Charte Forestière de Territoire est un instrument de mise en œuvre de de la politique forestière.

Alors que la politique forestière relève de la compétence de l'État, les collectivités territoriales peuvent concourir à sa mise en œuvre, notamment dans le cadre d'une **démarche contractuelle** telle que la charte forestière de territoire.

Elaborée sur l'initiative d'acteurs locaux, et notamment des élus, la charte forestière de territoire vise à **permettre la rencontre entre des différentes parties prenantes des services forestiers dans de nombreux domaines** (aménagement rural et développement local, tourisme et loisirs, environnement ...) et **dans leur contexte géographique**.

Cette concertation des acteurs doit notamment concourir à une gestion durable des forêts.

La Charte n'est pas un outil juridique en concurrence avec d'autres outils existants, elle est un concept souple qui doit s'adapter à chaque territoire et contribuer aux démarches entreprises allant dans le même sens.

Par ailleurs une charte forestière de territoire peut donner lieu à des conventions permettant par ailleurs le financement des services supplémentaires rendus par la forêt ou des investissements forestiers spécifiques, des aides annuelles pour des investissements d'intérêt général à caractère déficitaire et des crédits d'étude et d'animation.

#### ARTICLE L123-1<sup>1</sup>

Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une stratégie locale de développement forestier peut être établie à l'initiative d'une ou de plusieurs collectivités territoriales, d'une ou plusieurs organisations de producteurs, de l'Office national des forêts, du centre régional de la propriété forestière ou de la chambre d'agriculture. Elle se fonde sur un état des lieux et consiste en un programme d'actions pluriannuel visant à développer la gestion durable des forêts situées sur le territoire considéré, et notamment à :

- 1° Mobiliser du bois en favorisant une véritable gestion patrimoniale, dynamique et durable ;
- 2° Garantir la satisfaction de demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes ;
- 3° Contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations et les massifs forestiers ;
- 4° Favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers, la restructuration foncière ou la gestion groupée à l'échelle d'un massif forestier ;
- 5° Renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers.

Elle doit être compatible avec le plan pluriannuel régional de développement forestier mentionné à la section 4 du chapitre II du présent titre.

#### ARTICLE L123-2

L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie locale de développement forestier sont conduites par un comité associant les propriétaires forestiers, leurs mandataires ou leurs organisations représentatives, les professionnels de l'exploitation forestière ou leurs organisations représentatives, des représentants des établissements publics, des associations d'usagers de la forêt ou de protection de l'environnement ainsi que des collectivités territoriales concernées. Ce comité est présidé par un représentant élu d'une des collectivités territoriales.

La stratégie retenue définit les objectifs poursuivis, des indicateurs relatifs aux actions à mettre en œuvre et des indicateurs de résultats. Un compte rendu annuel de sa mise en œuvre est établi et adressé à la commission régionale de la forêt et des produits forestiers où il fait l'objet d'un débat.

#### ARTICLE L123-3

La stratégie locale de développement forestier, qui peut prendre la dénomination de charte forestière de territoire ou de plan de développement de massif, donne lieu à des conventions conclues entre, d'une part, un ou plusieurs propriétaires forestiers, leurs mandataires ou leurs organisations représentatives et, d'autre part, des professionnels de l'exploitation forestière et de la transformation du bois ou leurs organisations représentatives, des établissements publics, des associations d'usagers de la forêt ou de protection de l'environnement, des collectivités territoriales ou l'Etat. Ces conventions, sous réserve du respect des dispositions du présent code et des règles applicables aux aides d'Etat, peuvent donner lieu à des aides publiques dans des conditions fixées par décret.

*Code forestier (nouveau), Version consolidée au 1 juillet 2012 > Partie législative > LIVRE Ier : DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES BOIS ET FORÊTS > TITRE II : POLITIQUE FORESTIÈRE ET GESTION DURABLE > Chapitre III : Stratégies locales de développement forestier*

<sup>1</sup> Code forestier (nouveau), Version consolidée au 1 juillet 2012 > Partie législative > LIVRE Ier : DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES BOIS ET FORÊTS > TITRE II : POLITIQUE FORESTIÈRE ET GESTION DURABLE > Chapitre III : Stratégies locales de développement forestier



## 1.2.2 Les circulaires de 2001 et 2010

### 1.2.2.1 La circulaire DGPAAT/SDFB/C2010-3079 du 9 août 2010

La circulaire DGPAAT/SDFB/C2010-3079 du 09 août 2010 définit les critères d'éligibilité et le taux de financements publics pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales de développement forestier. Ces stratégies englobent sous un seul et même terme les Chartes Forestières de Territoire, Plan de développement de massif et autres politiques forestières territoriales.

### 1.2.2.2 La circulaire DERF/SDF/SDIB/C2001-3004 du 15 février 2001

Cette circulaire est venue préciser les objectifs et les modalités d'élaboration des chartes expérimentales de territoire forestier. En ouvrant, dans le cadre de la loi, la voie aux modes contractuels, l'État a souhaité encourager tous les acteurs territoriaux locaux, propriétaires, gestionnaires, utilisateurs, collectivités publiques, représentants des milieux associatifs et socio-professionnels, à négocier les conditions de satisfaction des demandes particulières adressées à la forêt.

C'est donc dans le cadre de projets collectifs, prenant en compte de façon objective la multifonctionnalité de la forêt, que de nouvelles formes de rémunération des services non marchands pourront être mises en place. La démarche, contractuelle, vise à permettre la rencontre entre les offreurs de biens et services que sont les propriétaires forestiers privés ou publics, et des demandeurs responsables, motivés par un ou plusieurs de ces biens et services, voire même par l'avenir global d'un territoire forestier.

Trois grands pôles d'activités peuvent communément être distingués :

- ◆ un pôle environnemental relatif à :
  - ▶ la qualité de l'air, par fixation du CO<sub>2</sub>
  - ▶ la préservation des ressources en eau à la fois en qualité et en quantité
  - ▶ la préservation de la qualité des sols
  - ▶ la prévention des risques naturels
  - ▶ la préservation de la biodiversité
  
- ◆ un pôle économique relatif à :
  - ▶ la production de l'éco-matériau renouvelable bois
  - ▶ la production de bois comme source d'énergie renouvelable
  - ▶ les autres productions (pâturage, carrières, champignons...)
  - ▶ le tourisme comme un support aux loisirs de plein air
  - ▶ la promotion de l'emploi
  
- ◆ un pôle social et culturel relatif à :
  - ▶ l'accueil du public, de manière individuelle
  - ▶ la culture comme élément déterminant de l'identité d'un territoire
  - ▶ le cadre de vie (relations ville – campagne), la diversité et la structuration des paysages
  - ▶ le tourisme, comme support aux loisirs de plein air
  - ▶ les activités cynégétiques.

Les demandes économiques, sociales et environnementales doivent être portées par des acteurs clairement identifiés et légitimés de façon à permettre l'engagement d'un débat constructif et responsable avec les partenaires traditionnels de la filière de la forêt et du bois (propriétaires, exploitants et industriels...).

Une charte de territoire a légitimement vocation à structurer un projet d'aménagement et de développement territorial. Elle peut détailler ou compléter la contribution du secteur forêt-bois à un projet d'aménagement et de développement préexistant (charte de parc naturel régional, contrat d'agglomération ou de pays, parc national,...). Dans ce cas, il convient de s'assurer de la compatibilité de la charte avec les documents existants approuvés officiellement. Mais, elle peut aussi être à l'origine de l'élaboration d'un projet d'aménagement et de développement territorial nouveau.



Le périmètre du territoire retenu doit permettre d'obtenir la mobilisation optimale des acteurs pour déterminer et construire un programme partagé d'actions. Toutefois, la Charte Forestière de Territoire ne représente ni un document d'aménagement, ni un document réglementaire, mais simplement un contrat d'engagement entre tous les acteurs locaux concrétisé par un plan d'action visant à améliorer le secteur forestier et les milieux forestiers qui constituent le cadre de vie des habitants d'un territoire. Ce plan d'action est basé sur un calendrier précis, accompagné de budget pour chacune des actions programmées. La charte forestière de territoire ne possède donc pas de valeur juridique particulière. Elle témoigne par contre de la réflexion d'une communauté sur ses problèmes et atouts forestiers, et de son engagement dans une politique bien définie pour les résoudre et les valoriser.

La charte de territoire forestier comprend au minimum :

- ④ un rapport établissant un diagnostic de l'état actuel du territoire et présentant son évolution démographique, sociale, économique, culturelle et environnementale sur vingt ans. Ce document est l'un des éléments déterminant le périmètre proposé ;
- ④ un document définissant au moins à trois ans les orientations fondamentales du territoire forestier, les mesures et modalités d'organisation nécessaires pour assurer leur cohérence et leur mise en œuvre ainsi que les dispositions permettant d'évaluer les résultats de l'action conduite au sein du périmètre ;
- ④ des documents cartographiques permettant de traduire au plan spatial le diagnostic précité et le document d'orientation ;
- ④ des annexes comprenant la liste des communes ou parties de celles – ci incluses dans le périmètre de la charte, le nom et le siège de la collectivité ou de l'organisme chargé de la coordination de la procédure et le cas échéant les projets de conventions d'application.

Les conventions d'application, conclues entre, d'une part, un ou des propriétaires forestiers, leurs mandataires ou leurs organisations représentatives et, d'autre part des opérateurs économiques ou leurs organisations représentatives, des établissements publics, des associations d'usagers de la forêt ou de protection de l'environnement, des collectivités territoriales ou de l'État, peuvent donner lieu à des aides des collectivités publiques en contrepartie des services environnementaux et sociaux rendus par la forêt lorsqu'ils induisent des contraintes particulières ou des surcoûts d'investissements ou de gestion. Le financement nécessaire à la mise en œuvre de ces conventions peut être assuré par :

- ④ les collectivités territoriales dans le cadre des dispositions de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- ④ les contrats de plan État – Région et leurs avenants,
- ④ les aides de l'État dans le cadre du plan de développement rural national, en bénéficiant d'une bonification de 10% pour les projets collectifs,
- ④ les opérateurs économiques privés dans le cadre de conventions de droit privé entre le ou les propriétaires privés et le ou les opérateurs économiques.

### 1.2.3 Plan pluriannuel régional de développement forestier

P.P.R.D.F. Le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier, Période 2011-2015, Approuvé par arrêté préfectoral N°11-363 du 2 décembre 2011 .

**« Ce plan identifie à l'échelle régionale les massifs forestiers qui justifient, en raison de leur insuffisante exploitation, des actions prioritaires pour la mobilisation du bois. Il analyse les raisons pour lesquelles l'exploitation est insuffisante et définit les actions à mettre en œuvre à court terme pour y remédier. Les actions de ce plan concernent l'animation pour une mobilisation supplémentaire à court terme (à savoir sur la période 2011-2015). »**



### 1.3 Contexte de l'étude

La charte forestière de territoire est un outil volontaire de réflexion et de stratégie visant à répondre aux problématiques forestières identifiées sur le territoire, et notamment par les élus du territoire du Haut-Giffre et du bassin clusien. Sa finalité est d'intégrer la forêt à l'aménagement du territoire, en laissant une large part à l'initiative locale pour élaborer des projets.

Le territoire concerné couvre plus de 550 km<sup>2</sup> et compte 50 000 habitants, essentiellement dans la vallée de l'Arve. Il est composé d'une dizaine de communes de la vallée de l'Arve, incluant la commune de Cluses (plus de 17 000 habitants), et de 8 communes de la vallée du Giffre.

La plupart des municipalités tirent de l'exploitation et du renouvellement de cette ressource un revenu annuel non négligeable. D'autre part, les forêts sont ouvertes aux habitants ; elles participent à la qualité du cadre de vie.

Les problématiques forestières (identifiées préalablement à ce diagnostic) les plus courantes sur le territoire sont le morcellement de la forêt privée, qui engendre une exploitation des parcelles très aléatoire et des problèmes de qualité, les conflits d'usages en forêt, dus à l'existence de nombreux utilisateurs de ce milieu, et la valorisation du bois, permettant notamment de maintenir les professionnels de la transformation.

Pour faire face à ces enjeux, les communes du territoire se sont rassemblées pour la rédaction d'une Charte Forestière de Territoire. La maîtrise d'ouvrage de cette charte forestière de territoire a été confiée à la communauté de communes des montagnes du Giffre.

Ce document présente les résultats de la première étape de l'élaboration de la charte forestière de territoire : un diagnostic permettant de dresser la carte d'identité actuelle du territoire forestier, ainsi que les forces et les faiblesses de la forêt et de l'ensemble des activités, tant économiques que sociales et environnementales, qui s'y rattachent.



### 1.3.1 Philosophie générale

Les cinq principales originalités de la démarche "Charte Forestière de Territoire" (CFT) sont bien résumées dans la fiche réalisée par le Ministère de l'Agriculture :

#### 1. Innovation de la contractualisation.

L'article L.12 du code forestier apporte une innovation à la politique forestière en prévoyant la mise en œuvre de chartes forestières de territoire, élaborées sur l'initiative des acteurs locaux, notamment des élus. Cette démarche contractuelle vise à permettre la rencontre entre des propriétaires forestiers, publics ou privés, qui offrent des services, et des demandeurs motivés par un ou plusieurs de ces services, voire même par l'avenir global d'un territoire forestier.

#### 2. Réponse adaptée à des problématiques très variées.

Les problématiques forestières rencontrées sur un territoire donné sont très diverses. Elles peuvent relever, à titre principal, de nombreux domaines (aménagement rural et développement local, tourisme et loisirs, environnement ...). Elles doivent être prises en compte sur des entités spatiales variables selon les sujets (bassin d'approvisionnement pour les industries, bassin versant pour la qualité de l'eau, pays, communes ou groupements de communes pour l'accueil du public, le tourisme, le paysage ...). Une gestion durable des forêts doit répondre aux attentes actuelles et futures de la société. Elle ne peut se concrétiser territorialement que par une concertation entre les partenaires légitimement concernés porteurs des attentes et les propriétaires forestiers susceptibles de les satisfaire.

#### 3. Absence de concurrence avec les outils juridiques existants.

Compte tenu de la diversité des problématiques et des situations locales, la charte est un concept souple, pouvant conduire à l'introduction d'un volet forestier dans des chartes ou des contrats existants (chartes de parcs naturels régionaux, contrats de pays ...), ou être à l'origine d'un projet d'aménagement et de développement territorial nouveau. La charte n'est pas un outil juridique en concurrence avec d'autres outils existants. Elle peut être engagée à l'initiative des élus, des propriétaires forestiers, des opérateurs économiques, de représentants du monde associatif.

#### 4. Déclinaison de la charte en conventions d'application.

Sans préjudice des prérogatives réglementaires de l'État, les acteurs locaux peuvent élaborer dans la concertation des chartes forestières de territoire, portant sur un territoire identifié a priori pertinent vis-à-vis d'une ou de plusieurs problématiques selon la logique suivante : une problématique, des acteurs, un territoire. Une charte peut donner lieu à des conventions ayant des incidences financières, rémunérant, par exemple, des services supplémentaires rendus par la forêt ou des investissements forestiers spécifiques : accueil du public, préservation de la qualité de l'eau, préservation de la biodiversité, protection contre les risques naturels...

#### 5. Intervention de l'État.

La mise en œuvre des chartes forestières de territoire bénéficie d'une bonification de 10% des aides aux investissements forestiers prévus par la convention d'application. Par ailleurs, les chartes seront le lieu privilégié d'expérimentation des dispositions innovantes de l'article 32 du règlement de développement rural qui prévoit la possibilité d'instaurer des aides annuelles pour des investissements d'intérêt général à caractère déficitaire. Ceci constitue un premier pas vers le développement d'un dispositif sylvo-environnemental. Enfin, des crédits d'étude et d'animation sont mis à disposition des porteurs de projets de chartes forestières de territoire, destinés à faciliter la réflexion, la consultation et la négociation.

(Les chartes forestières de territoire, <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/chartesforestieres-2.pdf>, consulté le 02/10/2012)

### 1.3.2 La construction du diagnostic

Outre la consultation des parties prenantes et des acteurs locaux, la construction du diagnostic se base sur une synthèse des études locales et la construction d'une base de données cartographique servant de fondement au diagnostic.

Le diagnostic ici présenté a été réalisé de la manière suivante :

- ④ Organisation d'un séminaire de lancement, réalisé le 24 octobre 2012 à Châtillon-sur-Cluses,
- ④ Rencontres spécifiques avec les élus du territoire, lors de temps d'échange spécifiques,
- ④ Consultation des personnes « ressources » des différentes thématiques étudiées (Conseil Général, CRPF, Associations professionnelles, etc.)
- ④ Réalisation d'ateliers de construction du diagnostic avec les différents acteurs (filière bois, gestion forestière, agriculture, loisirs et tourisme),
- ④ Diffusion de questionnaires à destination des élus et des professionnels de la filière forêt-bois,

Pour impliquer les habitants du territoire dans une valorisation locale de la forêt, des informations sur la charte forestière de territoire ont été diffusées dans les bulletins communaux ou intercommunaux.

Par ailleurs, un groupe restreint a été constitué pour orienter le travail des consultants (voir *Comité technique*, page 9).

### 1.3.3 Sources d'information spécifiques

#### 1.3.3.1 Bibliographie

Le diagnostic se base en partie sur le PSADER qui comprend une partie importante du territoire de la charte. Le PSADER ne comprend pas toutes les communes du territoire. D'autres sources d'information ont été utilisées pour compléter les données ou vérifier que l'interprétation des données reste valable sur le territoire de la charte forestière de territoire.

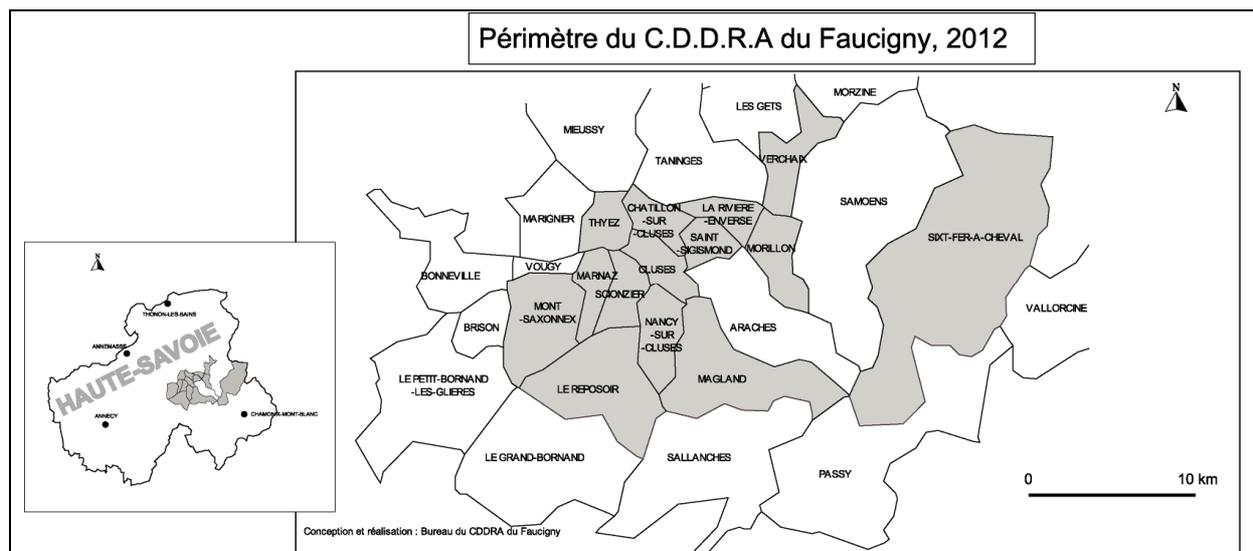


Figure 2 : Périmètre du PSADER (communes adhérentes)

L'Agenda 21 de Cluses présente également un diagnostic partagé au regard du développement durable. Il concerne les communes de Cluses, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, Le Reposoir, Scionzier, Marnaz, Arâches-la-Frasse et Thyez, communes de la vallée de l'Arve.



De nombreuses études et diagnostics ont également été réalisés dans le cadre de l'appui à la filière forêt-bois régionale. Ces études ont données lieu à des documents cadre dans lesquels sont identifiés les principaux enjeux. Il s'agit notamment du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS), des Directives Régionales d'Aménagement (DRA) et le Schéma Régional d'Aménagement (SRA), des Orientations Régionales Forestières (ORF) et du Plan de mobilisation des forêts de Rhône-Alpes.

De même, des informations spécifiques aux différents éléments étudiés sur le territoire ou son environnement ont été consultées à travers des publications techniques et stratégiques (desserte, emploi, urbanisme, débardage, etc.). Les références bibliographiques sont précisées en fin de rapport.

### 1.3.3.2 Entretiens

<b>FIB74   Filière Bois Haute-Savoie Mont-Blanc</b>	Julien GONTHIER, Chargé de mission
<b>CRPF</b>	Pascal SYLVESTRE, Technicien forestier Julien LAGER, Animateur
<b>DDT 74   Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie</b>	Hubert Christin, Bois énergie Vincent BONEU, Cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie du service eau environnement
<b>CG 74   Conseil Général de la Haute-Savoie</b>	Dominique PRIEUR DREVON, Service Développement Rural Philippe LAPERRIERE, Service Randonnée / Environnement / domaine cyclable Rafael BOUACHRINE, planification des déchets non dangereux et énergies renouvelables Beatrice FEL, Pôle Espaces Naturels Sensibles Audrey WLODARCZYK, circuits pédestres Fabienne LOURDELLE, SDGR spécialisation Risques naturels Claire VIOU, pole développement rural Arthur BAZIN, SDGR sous-direction gestion routière
<b>LPO   Ligue pour la protection des oiseaux</b>	Christian PREVOST
<b>ONF   Office national des forêts</b>	Jean-Paul GEFARD, Chef d'unité territoriale Taninges Guy SIMON, agent ONF Mathieu GINET, agent ONF
<b>Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie</b>	Noël GENTRIC, Président
<b>SM3A   Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords</b>	Sylvie DUPLAN, Chargé de mission contrat de rivière, Directrice adjointe SM3A Emmanuel RENO, Technicien de rivière
<b>ASTERS</b>	Frank HORON, Directeur adjoint Conservateur des RN
<b>Scierie BASTARD</b>	Yves BASTARD, entrepreneur
<b>Scierie ANTHOINE</b>	Hervé ANTHOINE, Directeur



## **2. Description du territoire**

Cadre géographique, physique, économique et social



## 2.1 Cadre géographique et localisation du territoire

Vallée de l'Arve	Vallée du Giffre	
Arâches-la-Frasse	Châtillon-sur-Cluses	<p><b>Territoire Arve-Giffre</b> Département de la Haute Savoie Région Rhône Alpes</p>
Cluses	La Rivière-Enverse	
Le Reposoir	Mieussy	
Magland	Morillon	
Marnaz	Samoëns	
Mont-Saxonnex	Sixt-Fer-à-Cheval	
Nancy-sur-Cluses	Taninges	
Saint-Sigismond	Verchaix	
Scionzier		
Thyez		

Le territoire étudié pour le diagnostic repose sur 18 communes des vallées de l'Arve et du Giffre, dans le département de la Haute-Savoie (région Rhône-Alpes).

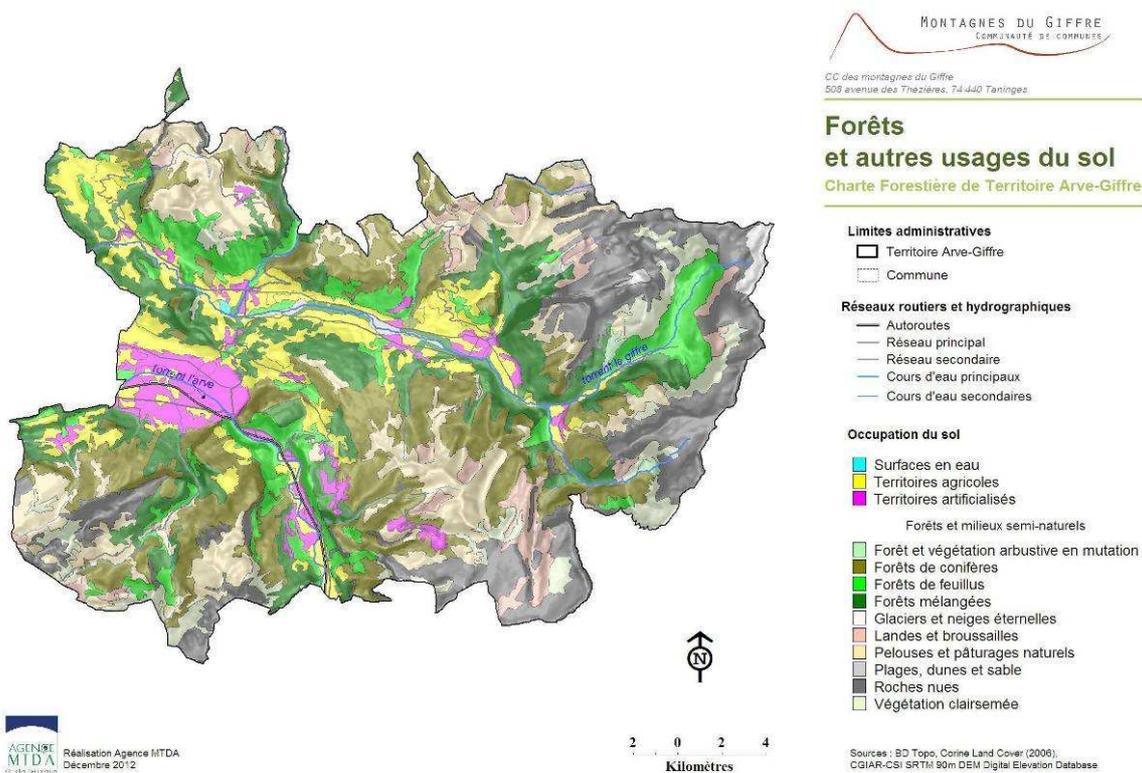
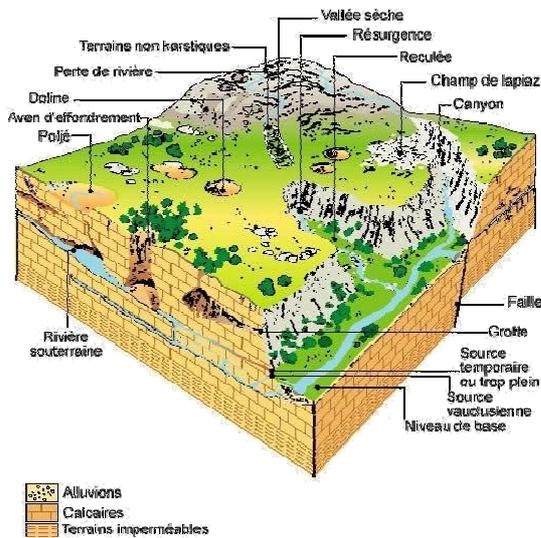


Figure 3 : Forêts et autres occupations du sol sur le territoire



## 2.2 Cadre physique

### 2.2.1 Géologie – pédologie d'après l'IFN



Agence de l'Eau – 1999

Figure 4 : Bloc diagramme représentant un paysage karstique synthétique

Le territoire Arve-Giffre est caractérisé par des paysages karstiques que représentés par des lapiaz, dolines et cavités, surplombant par des falaises souvent abruptes des plateaux plus ou moins inclinés.

D'après l'IFN (2012), les massifs préalpins concentrent près des trois quarts de la surface des forêts de production de la région écologique des Alpes.

Sur le territoire de la charte forestière de territoire, les sols sont jeunes et reflètent l'altitude et la nature des roches. Les types de sols rencontrés sont principalement des sols carbonatés : les Rendosols essentiellement, des sols évolués sur roche mère calcaire. On rencontre également des sols calciques (Calcisols) dans la vallée de l'Arve.

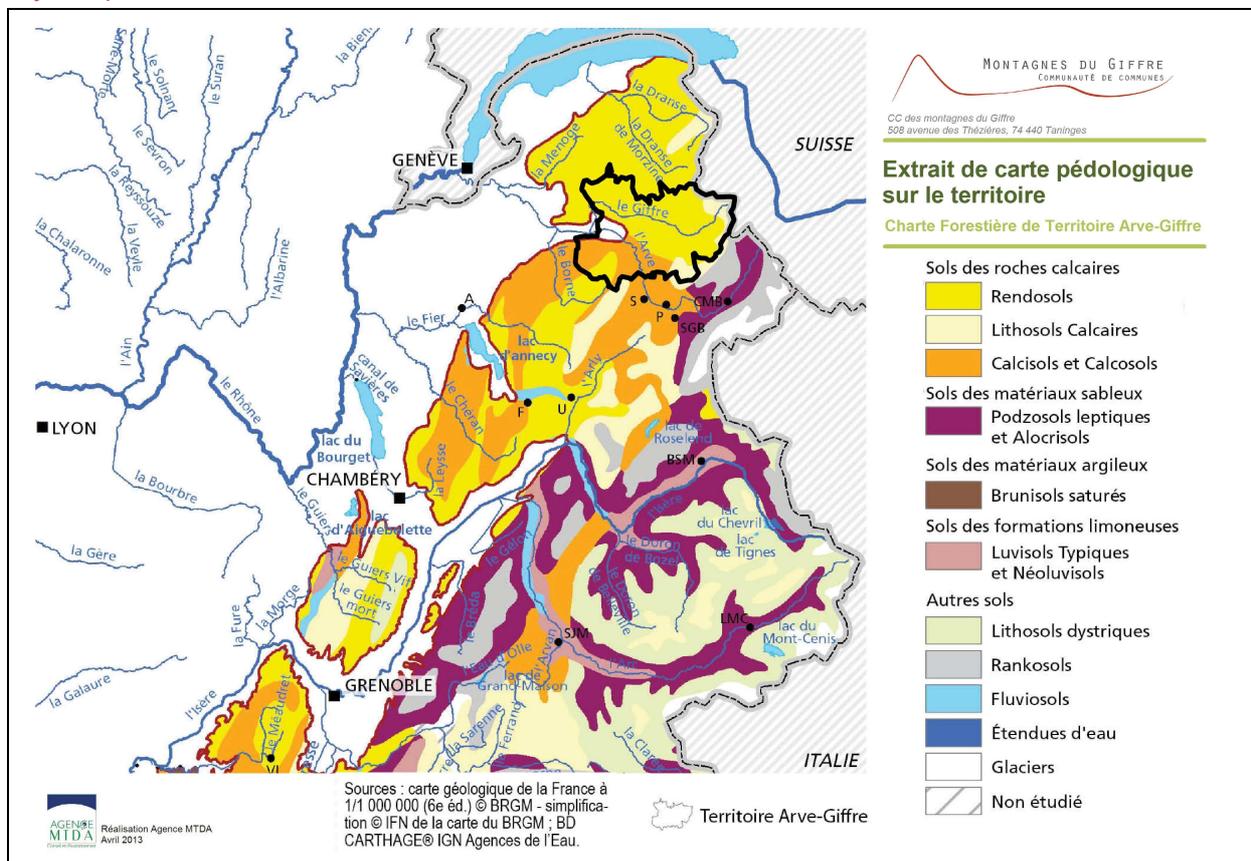


Figure 5 : Extrait de carte pédologique sur le territoire

Source IFN, 2012



## 2.2.2 Topographie

Le territoire présente une topographie très diversifiée : il comprend la moyenne vallée de l'Arve (de Thyez à Magland) ainsi que la haute vallée du Giffre (de Châtillon-sur-Cluses à Sixt Fer à Cheval). Les communes du territoire sont situées dans des altitudes comprises entre 450 et 3 100 mètres d'altitude (Sixt-Fer-à-Cheval).

L'analyse du modèle numérique de terrain fait ressortir une part importante de secteurs pentus sur la zone d'étude.

25% des terrains ont une pente supérieure à 60%.

Les pentes prononcées (30 à 60%) concernent 40% des terrains et les pentes nulles et légères 35%.

Le graphique ci-contre et la carte ci-après illustrent cette part importante des zones à pente importante et leur localisation.

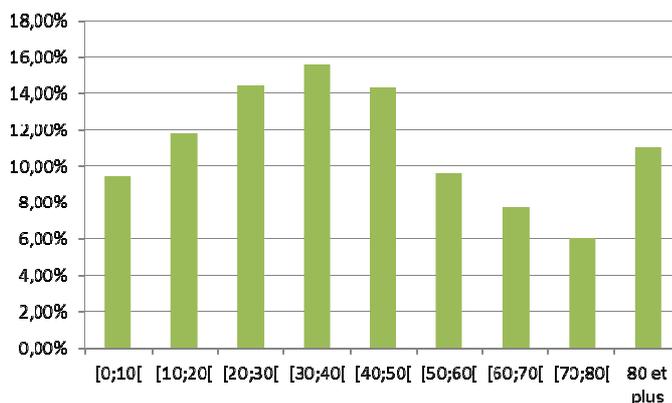
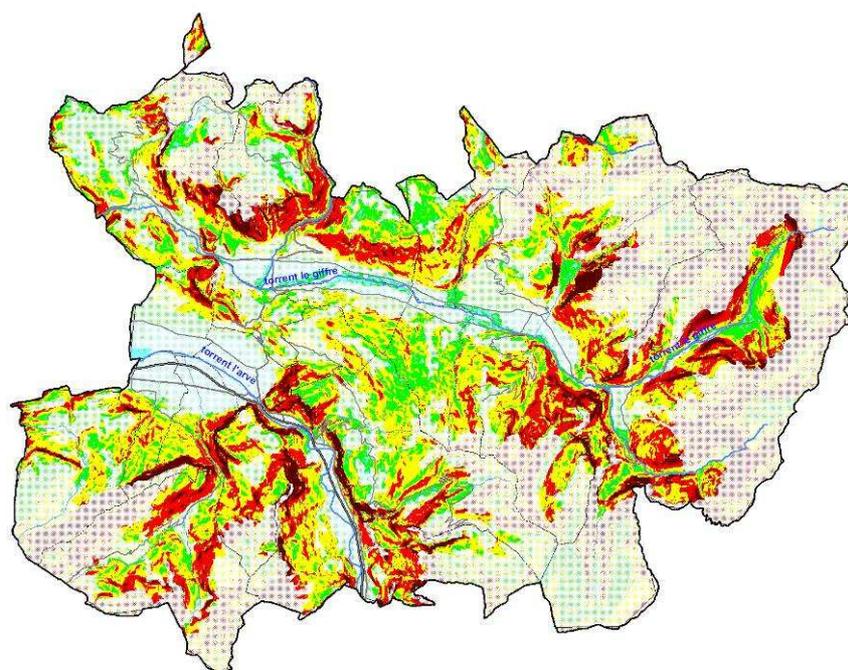


Figure 6 : Répartition des classes de pentes sur le territoire

Sur les superficies forestières, les pentes prononcées et abruptes sont plus représentées que sur les autres catégories de surfaces présentes sur le territoire.



MONTAGNES DU GIFFRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CC des montagnes du Giffre  
508 avenue des Thézières, 74 440 Tignes

### Pentes en milieu forestier

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

#### Limites administratives

- ▭ Territoire Arve-Giffre
- ▭ Commune

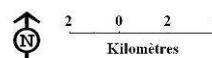
#### Réseaux routiers et hydrographiques

- Autoroutes
- Réseau principal
- Réseau secondaire
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires

#### Pentes (%)

- < 10 %
- [10 % - 30 %]
- [30 % - 60 %]
- [60 % - 80 %]
- > 80 %

▨ Zones non forestières



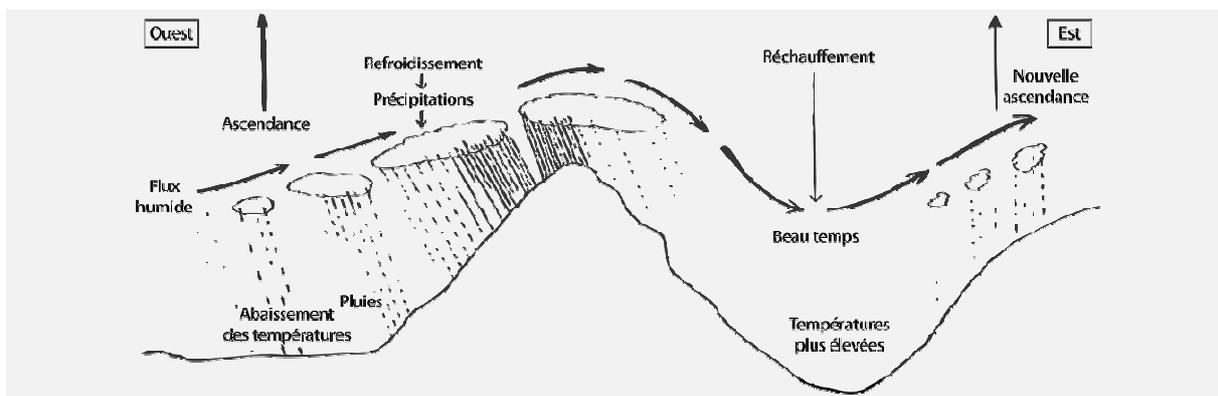
Sources : IGN GeoFlair / RGCE, Corine Land Cover, CGIAR-CSI SRTM 90m DEM Digital Elevation Database

Figure 7 : Cartes des pentes



### 2.2.3 Climat d'après d'IFN

Les Préalpes et les Alpes externes (Vercors, Belledonne, Beaufortain) se caractérisent par une l'influence océanique qui donne une pluviosité importante et bien répartie sur l'année (pas de saison sèche), surtout sur les versants orientés à l'ouest.

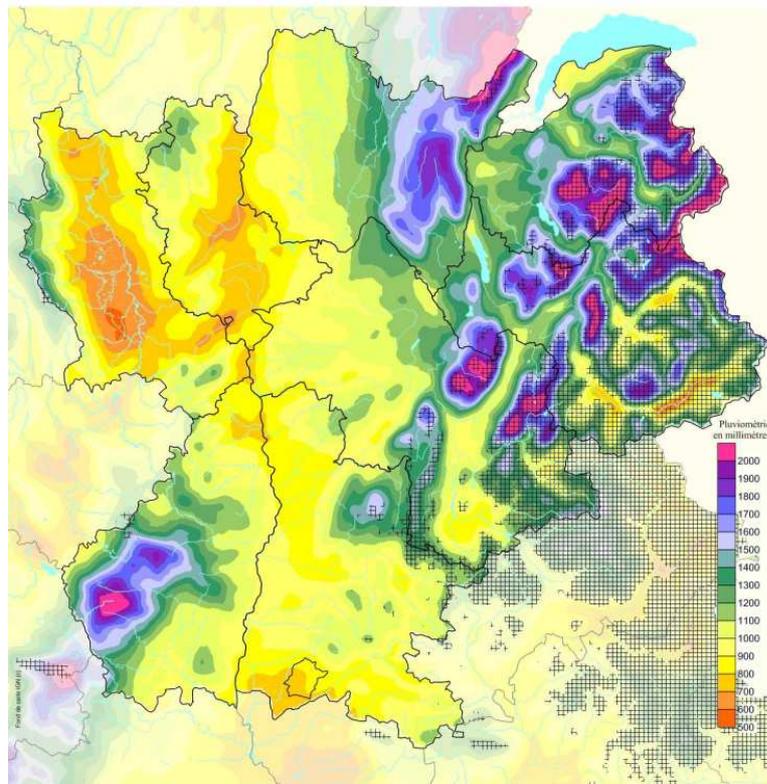


**Figure 8 : Climat des Alpes**

Source IFN, 2012



Cumul annuel des précipitations en RHONE-ALPES  
moyenne des années 1971 à 2000



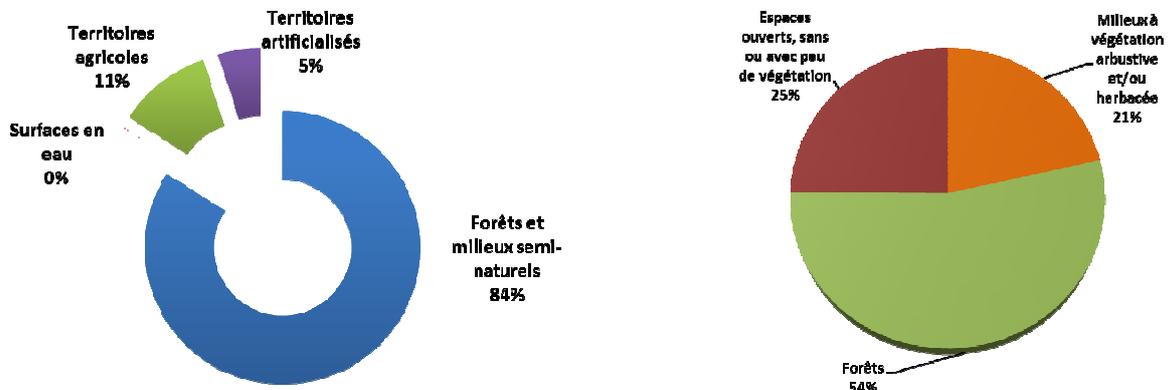
**Figure 9 : Carte des précipitations en Rhône-Alpes**

Source METEO FRANCE

D'après l'IFN, les températures moyennes annuelles sont plus faibles à l'est dans les Alpes internes du Nord ou du Sud (5,3 °C à Lanslebourg-Mont-Cenis) pour augmenter progressivement en allant vers le sud (13,9 °C à Nyons) et vers l'ouest (11,6 °C dans le Vercors). Cependant, l'élévation en altitude entraîne toujours une baisse de la température et une augmentation correspondante de la pluviosité qui peut, suivant les cas, compenser ou accentuer ce gradient. Les Alpes du Nord sont marquées par un enneigement important pouvant atteindre 8 à 9 mètres en altitude et durer longtemps (100 jours par an) avec des périodes de gel de plus de 150 jours par an à Chamonix. En allant vers l'est, les hivers sont longs, mais modérément froids, et les étés courts (3 à 4 mois) et peu chauds ; le printemps et l'automne sont pratiquement inexistants. Le vent principal est la bise, qui s'engouffre dans les vallées glaciaires et refroidit l'air ambiant.



## 2.2.4 Occupation du sol



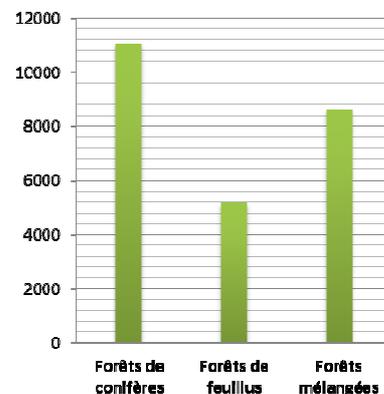
**Figure 10 : Occupation du sol du territoire et composition des forêts et milieux semi-naturels**

Sources : Corine Land Cover 2006 selon les communes concernées (GEOFLA®)

Le territoire couvre 55 000 hectares. Il est couvert à 84% de forêts et milieux semi-naturels, soit environ 46 000 hectares. Le territoire comprend également 6 000 hectares de territoires agricoles et près de 2 800 hectares de territoires artificialisés.

Parmi les 46 000 hectares de forêts et milieux semi-naturels, près de la moitié correspondent à des milieux à végétation arbustive et/ou herbacée et des espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation.

**Au total, la forêt couvre 24 888 hectares du territoire, soit 45%** d'après les données cartographiques *Corine Land Cover* (2006). Elle est composée de forêts de conifères, de forêts de feuillus et de forêts mélangées pour respectivement 11 066, 5 196 et 8 626 hectares (44%, 21% et 35%).



**Figure 11 : Répartition des types forestiers du territoire**

Source : Corine Land Cover 2006



## 2.3 Cadre économique et social

### 2.3.1 Démographie

Communes	Population municipale (INSEE 2009)	Variation de la population : taux annuel moyen entre 1999 et 2009, en %
Vallée de l'Arve	43 470	0,9
Arâches-la-Frasse	1 812	0,7
Cluses	17 468	0,1
Le Reposoir	497	2,9
Magland	3 086	1,0
Marnaz	5 208	1,6
Mont-Saxonnex	1 555	3,0
Nancy-sur-Cluses	451	2,4
Saint-Sigismond	642	0,9
Scionzier	7 124	1,5
Thyez	5 627	1,5
Vallée du Giffre	11 454	0,9
Châtillon-sur-Cluses	1 168	1,0
La Rivière-Enverse	456	1,5
Mieussy	2 097	1,9
Morillon	557	1,0
Samoëns	2 311	0,1
Sixt-Fer-à-Cheval	790	1,1
Taninges	3 414	0,8
Verchaix	661	1,7
<b>Total</b>	<b>54 924</b>	<b>0,9</b>

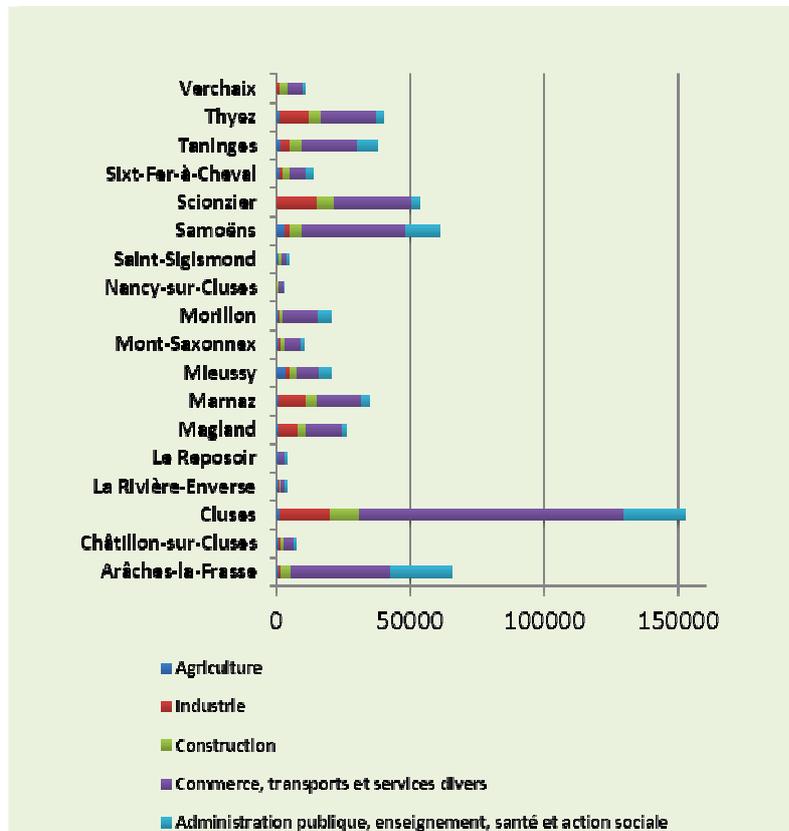
**Tableau 2 : Population et variation de la population du territoire**

Source : INSEE, 2009

Les 18 communes du territoire représentent une population de près de 55 000 habitants dont plus de 17 000 dans l'agglomération de Cluses. Les autres communes ont toutes moins de 10 000 habitants. La population du territoire connaît une croissance de + 0,9%/an : c'est plus que la moyenne nationale (+0,7%) mais bien en dessous de la moyenne départementale (+1,4%).



### 2.3.2 Emploi



L'activité dans la vallée de l'Arve est tournée vers le décollage. Elle concentre en effet la majorité des emplois nationaux du secteur (INSEE, 2011), la ville de Cluses est considérée comme la capitale mondiale du décollage. De nombreuses entreprises choisissent de s'implanter dans cette région proche des frontières allemande, suisse et italienne afin de réduire les coûts de transport.

A l'instar de ce que l'on peut observer à l'échelle départementale, l'emploi salarié est en déclin avec une baisse de -3,2% sur le territoire entre 2006 et 2010.

Figure 12 : Nombre d'établissements actifs au 31/12/2010

Source INSEE, 2010

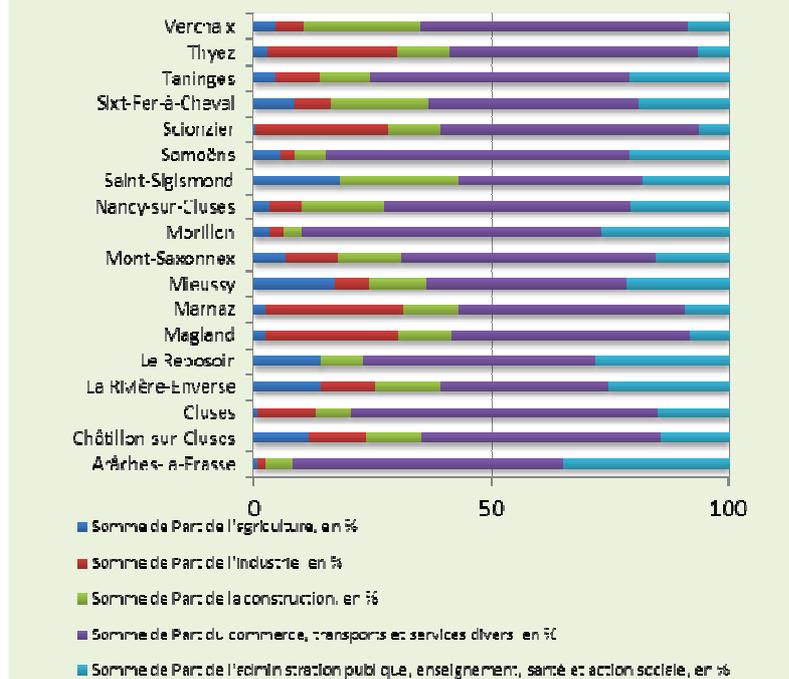


Figure 13 : Part des établissements actifs au 31/12/2010

Source INSEE, 2010



Commune	Emplois salariés privés début 2006	Emplois salariés privés début 2010	Variation annuelle moyenne du nombre d'emplois salariés privés sur la période 2006-2010 en nombre	Variation annuelle moyenne du nombre d'emplois salariés privés sur la période 2006-2010 en %
Arâches-la-Frasse	1 280	1 211	-13,8	-1,1%
Cluses	9 369	7 933	-287,2	-3,1%
Magland	1 180	981	-39,8	-3,4%
Marnaz	2 935	1 991	-188,8	-6,4%
Mieussy	123	153	6,0	4,9%
Mont-Saxonnex	140	120	-4,0	-2,9%
Morillon	230	260	6,0	2,6%
Nancy-sur-Cluses	16	11	-1,0	-6,3%
Le Reposoir	34	16	-3,6	-10,6%
La Rivière-Enverse	13	15	0,4	3,1%
Samoëns	796	838	8,4	1,1%
Scionzier	3 548	3 197	-70,2	-2,0%
Sixt-Fer-à-Cheval	104	108	0,8	0,8%
Saint-Sigismond	16	17	0,2	1,3%
Taninges	655	676	4,2	0,6%
Thyez	3 119	2 284	-167,0	-5,4%
Verchaix	65	86	4,2	6,5%
<b>TOTAL</b>	<b>23 623</b>	<b>19 897</b>	<b>-745</b>	<b>-3,2%</b>

**Tableau 3 : Variation du nombre d'emplois par commune entre 2006 et 2010**

Source : CG74 d'après ASSEDIC



## 2.4 Urbanisme

### 2.4.1 Tendances du territoire

Le tourisme d'hiver implique un nombre important de logements secondaires, ce qu'on observe particulièrement dans les communes de Morillon, Arâches-la-Frasse et Samoëns (qui ne comptent que 16% de logements principaux).

**On observe une grande disparité entre les communes résidentielles et les communes à résidences secondaires.**

A l'image du département, le pic de production de logements se situe en 2006 avec près de 1 100 logements (9 400 logements pour le département) mis en chantier. A partir de 2007, la production diminue et l'année 2009 est marquée par une chute brutale des mises en chantier : -45% par rapport à 2008 (-38% pour le département).

D'après le PSADER, **le territoire du Faucigny suit de très près la tendance foncière de la Haute-Savoie : une très forte pression. On note effectivement une avancée constante et très importante de l'urbanisation.** Du fait de sa situation (sur la route de l'Italie, du Massif du Mont Blanc et des stations de sports d'hiver), mais également du fait de sa proximité avec la Suisse (1h00 de Genève), **le territoire voit sa population et son parc immobilier croître chaque année.**

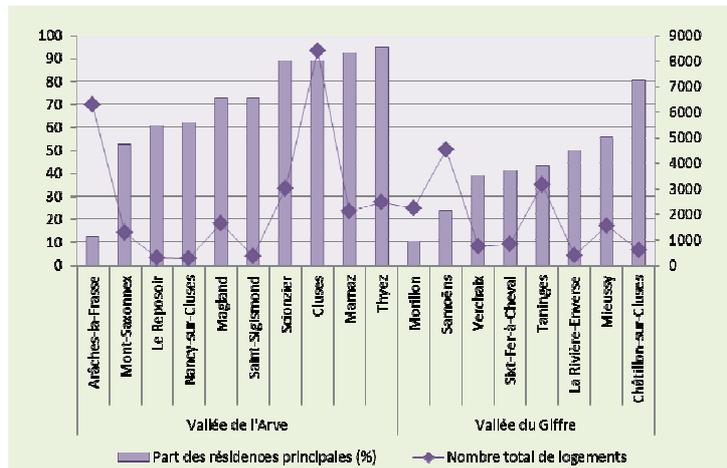


Figure 14 : Nombre total de logements et part des résidences principales

Source INSEE, 2010

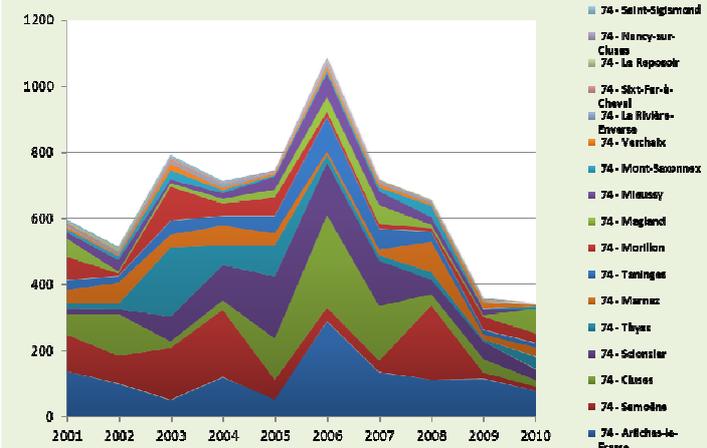


Figure 15 : Nombre total de logements commencés de 2001 à 2010

Source INSEE, 2010

Toujours d'après le PSADER, le « secteur montagne » voit particulièrement augmenter le prix de son parc immobilier : + 168,80 % entre 2005 et 2009 pour les terrains à bâtir, + 105,10 % pour le prix des maisons. On constate également une forte augmentation de la pression foncière et une forte concentration de l'habitat dans la vallée de l'Arve. Cette pression semble s'exercer sur la surface agricole et nécessite une réflexion globale pour une gestion concertée de l'espace. C'est en effet la Surface Agricole Utile qui pâtit de l'avancée du bâti.



## 2.4.2 Cadrage de l'urbanisme

Le PLU (substitué au plan d'occupation des sols - POS) présente un projet en matière d'aménagement, d'espaces publics, de paysage et d'environnement et fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. Il est élaboré en concertation avec la population et adopté par le Conseil municipal, après enquête publique. Les communes de Châtillon sur Cluses et St. Sigismond sont soumises au règlement national d'urbanisme (RNU) qui autorise en général les constructions dans les "parties actuellement urbanisées".

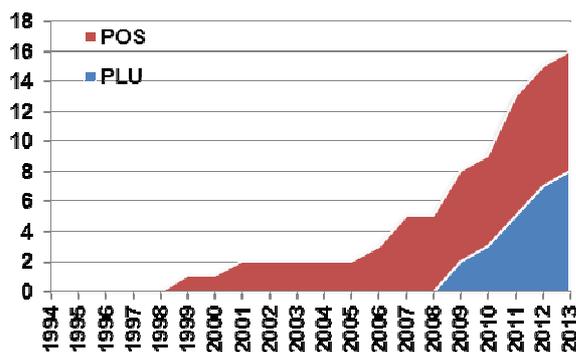


Figure 16 : Nombre de documents d'urbanisme par date de dernière approbation ou révision

L'urbanisme est bien cadré à l'échelle du territoire, il comprend en effet 7 PLU (plan local d'urbanisme), et 9 POS. Un PLU est en cours de réalisation par la commune de Mieussy, qui dispose actuellement d'un POS. Seules deux communes n'ont pas de documents d'urbanisme élaborés ou en cours d'élaboration : Châtillon sur Cluses et St. Sigismond.

Les documents d'urbanisme du territoire sont récents, ils ont été approuvés ou révisés dans les cinq dernières années pour la majorité d'entre eux. Il est difficile de prévoir leur révision (les documents révisés sur le territoire l'ont été après une durée moyenne de mise en œuvre de 10 ans, mais de façon très variable : 3 à 18 ans). Pour rappel, ces documents n'ont pas de durée de validité prévue et sont modifiés lorsque l'évolution des projets de la commune le nécessite.

Commune	Document opposable	Date Approbation	Dernière modification ou révision
ARACHES LA FRASSE	PLU (Révision 4)	10/08/2005	09/02/2011
LA RIVIERE ENVERSE	PLU (Révision 1)	28/03/2011	
LE REPOSOIR	PLU (Elaboration)	08/02/2010	
MAGLAND	PLU (Révision 1 - Flaine Chef-lieu Gravin)	31/08/2006	24/07/2009
SCIONZIER	PLU (Révision 1)	26/06/2003	27/06/2012
THYEZ	PLU (Révision n°1)	12/07/2012	
VERCHAIX	PLU (Révision 2)	15/02/2005	30/04/2009
CLUSES	POS (Révision 1)	18/04/1995	21/12/1999
MARNAZ	POS (Révision 1)	16/02/1990	02/10/2007
MIEUSSY	PLU (élaboration)	encours	voté le 21/02/2013
	POS (Elaboration - Bourg/hameau)	27/09/1988	30/01/2004
	POS (Révision 1 - Sommand)	17/12/1996	18/12/2006
MONT SAXONNEX	POS (Elaboration)	03/09/1993	20/07/2006
MORILLON	POS (Révision 1)	27/10/1997	07/11/2001
NANCY SUR CLUSES	POS (Elaboration)	02/07/1991	24/08/2007
SAMOENS	POS (Elaboration - Vallons-Etelley)	16/09/1996	
	POS (Elaboration - Agglo)	26/02/2002	29/11/2011
SIXT FER A CHEVAL	POS (Révision 1)	04/03/2001	11/12/2009
	POS (Révision 2 - Praz de Lys)	21/11/1994	
TANINGES	POS (Elaboration - Agglo)	11/01/1993	22/12/2011
	POS (REV. Partielle - Pré Magnin)	14/12/1999	
CHATILLON SUR CLUSES	RNU		
SAINT SIGISMOND	RNU		

Tableau 4 : Documents d'urbanisme opposables par commune

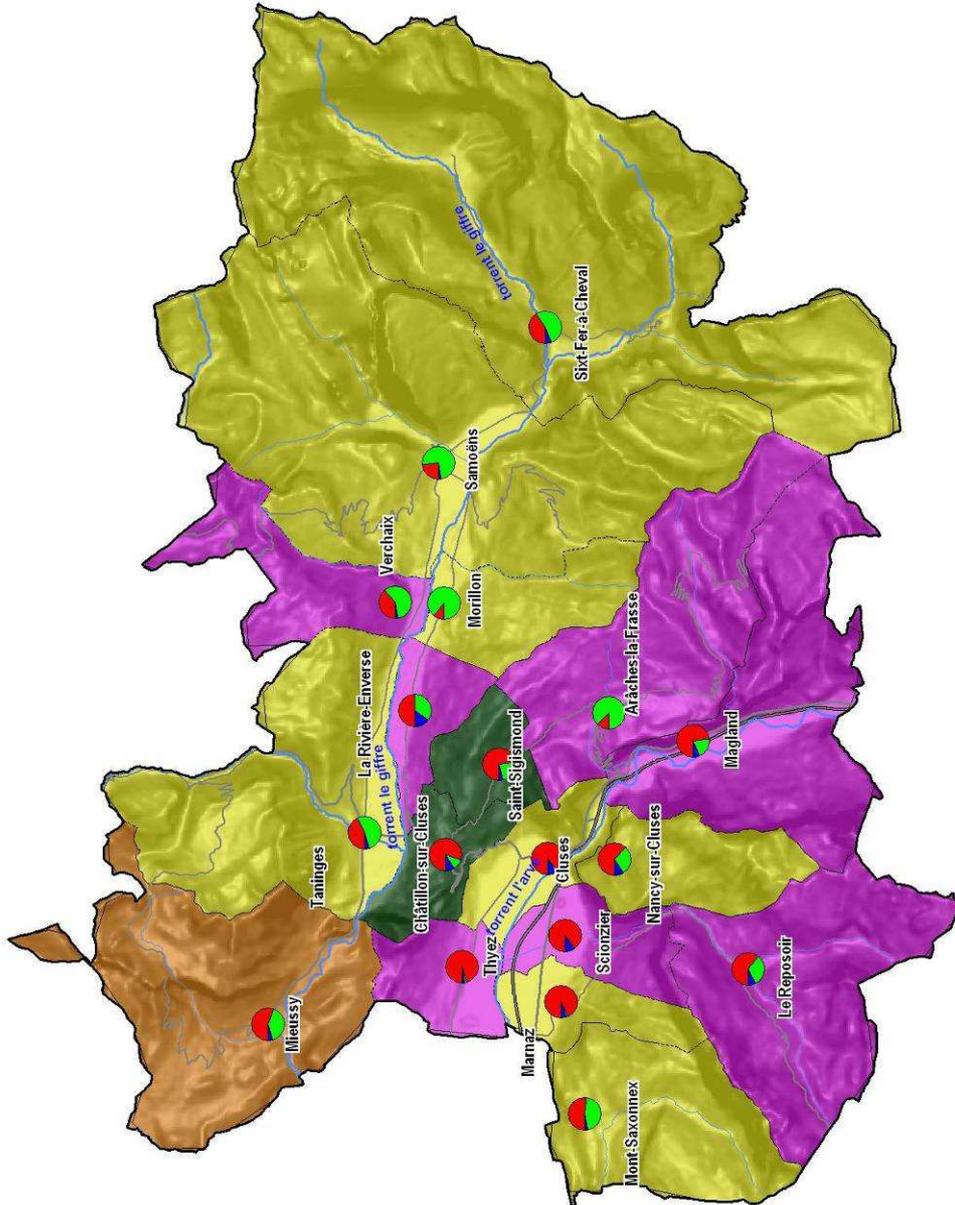


MONTAGNES DU GIFFRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CC des montagnes du Giffre  
508 avenue des Thézilières, 74 440 Tainings

## Cadrage de l'urbanisme et usage du logement

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre



### Limites administratives

- Territoire Arve-Giffre
- Commune

### Réseaux routiers et hydrographiques

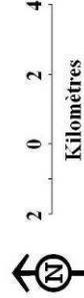
- Autoroutes
- Réseau principal
- Réseau secondaire
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires

### Documents d'urbanisme

- RNU : Règlement National d'Urbanisme
- POS : Plan d'Occupation des Sols
- Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration
- PLU : Plan Local d'Urbanisme

### Répartition des logements en 2009 (%)

- Résidences principales
- Résidences secondaires
- Logements vacants



Sources : IGN BD Topo®/RGC®, Insee (2009), CGIAR-CST SRTM 90m DEM Digital Elevation Database

Figure 17 : Carte des documents d'urbanisme et d'usage du logement



### 2.4.3 Prise en compte de la forêt et de ses usages dans l'urbanisme

Certains PLU du territoire ne semblent pas prendre suffisamment en compte la gestion et la desserte forestière. Par exemple, à Magland, le calibrage d'un pont (La Colonnaz) ne permet pas d'exploiter tout un versant (entretiens COTECH du 11/12/2012). De même, d'après l'ONF de Taninges, l'urbanisation rend les zones d'arrivée de câbles (débardage) de moins en moins disponibles.

Cette absence de prise en compte des activités forestières dans la création des plans d'aménagement du territoire (SCOT et PLU) a été identifiée comme une menace pour l'exploitation forestière sur le territoire. En effet, l'exploitation forestière requiert que les contraintes techniques de l'exploitation soient prises en compte pour faciliter la sortie des bois.

Ainsi, les documents d'urbanisme devraient notamment prendre en compte :

- L'évolution de la forêt,
- Les aires de stockage et d'installation de chantiers (mâts pour le débardage par câble par exemple),
- La desserte et la voirie (transport du bois notamment),
- Les autres usages et occupations du sol sur le territoire.

**La prise en compte de la forêt dans la gestion de l'urbanisme apparaît comme un enjeu pour le territoire, notamment pour le développement de l'exploitation forestière, l'accessibilité à la ressource et la gestion des différents usages de la forêt.** Par ailleurs, la gestion de l'urbanisme devrait prendre en compte l'ensemble des activités du territoire, y compris l'agriculture et le pastoralisme, le tourisme et la protection de l'environnement.

### 2.4.4 Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces et enjeux

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ L'urbanisme est bien cadré à l'échelle du territoire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Manque de prise en compte de la forêt dans la gestion de l'urbanisme</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Quelques PLU pourraient être développés ou révisés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Perturbation et frein à la mobilisation du bois par le manque de prise en compte de la forêt dans la gestion de l'urbanisme,</li><li>▶ Conflits d'usage potentiels</li></ul>

#### Enjeux liés à l'urbanisme

##### A) La performance de l'animation

La cohérence et coordination avec les projets forestiers mis en œuvre à différentes échelles  
L'échange de connaissances et d'expériences avec les différents projets forestiers existants aux différentes échelles

##### C) La gestion multifonctionnelle des forêts

La prise en compte de la forêt dans la gestion de l'urbanisme

##### J) L'aménagement durable des forêts de production

La prise en compte de la forêt dans la gestion de l'urbanisme

##### K) L'accès à la ressource

La prise en compte de la forêt dans la gestion de l'urbanisme

Le maintien et le développement du réseau de desserte (y compris la voirie publique)



### **3. La forêt sur le territoire** Etat des lieux des usages de la forêt



## 3.1 Cadre de la gestion forestière en région Rhône-Alpes

### 3.1.1 Axes prioritaires de cadrage de la filière forêt bois en Région

De nombreuses études et diagnostics ont été réalisés dans le cadre de l'appui à la filière forêt-bois régionale. Ces études ont données lieu à des documents cadre dans lesquels sont identifiés les principaux enjeux :

- 🕒 Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)
- 🕒 Les Directives Régionales d'Aménagement (DRA) et le Schéma Régional d'Aménagement (SRA)
- 🕒 Les Orientations Régionales Forestières (ORF)
- 🕒 Le Plan de mobilisation des forêts de Rhône-Alpes (PMF)

Ainsi, alors que les enjeux sont identifiés à l'échelle régionale, il convient de déterminer dans quelles mesures le territoire de la charte forestière de territoire Arve-Giffre est concerné et comment il contribuera à l'atteinte de ces objectifs :

<b>Desserte</b>	Faciliter l'accès à la ressource, notamment en améliorant la desserte (ORF)
<b>Economie forestière</b>	Les sylvicultures qu'il convient de préconiser doivent répondre aux préoccupations concernant la réduction des dépenses et la prévention des risques (SRGS) Maintenir une économie forestière dynamique (DRA / SRA)
<b>Ecosystèmes forestiers</b>	Stabiliser les peuplements forestiers (DRA / SRA) Anticiper les changements climatiques probables (DRA / SRA)
<b>Environnement</b>	Les sylvicultures qu'il convient de préconiser doivent répondre aux préoccupations concernant la demande paysagère et environnementale (SRGS) Assurer le financement, au moins partiel, des fonctions non marchandes de la forêt (ORF) Développer un réseau de conservation de peuplements par contractualisation (Plan d'actions pour la constitution d'un réseau de forêt en évolution naturelle)
<b>Exploitation</b>	Les sylvicultures qu'il convient de préconiser doivent répondre aux préoccupations concernant la recherche de la qualité (SRGS) Soutien du débardage par câble sur les zones de montagne (PMF)
<b>Mobilisation de bois</b>	Mobiliser 500 000 m <sup>3</sup> de bois supplémentaires à l'échéance 2013 (PMF) Augmenter fortement la récolte, pour rajeunir et éclaircir la forêt (ORF)
<b>Multifonctionnalité</b>	Réussir une gestion forestière réellement multifonctionnelle (DRA / SRA) Recherche & développement Améliorer la recherche et le développement (ORF)
<b>Recherche de débouchés du bois</b>	Trouver des marchés, en priorité pour le matériau bois de construction et le bois énergie (ORF)
<b>Restauration de terrains</b>	Améliorer 4 000 ha de forêts Rhônalpines par an (PMF) Doublé les surfaces forestières certifiées (PMF) Rattraper le retard dans le domaine de la restauration des terrains en montagne (ORF)
<b>Structuration de la filière</b>	Moderniser la filière (ORF)



### 3.1.2 L'animation forestière

#### 3.1.2.1 L'animation forestière d'après le PPRDF

En Rhône-Alpes, l'animation forestière est réalisée à travers différents processus :

##### 🌀 Les Chartes Forestières de Territoire

*Les CFT couvraient 50% de la surface forestière de la région Rhône-Alpes en 2010. Depuis 2007, 14 d'entre elles bénéficient d'un soutien de l'Europe pour leur animation (dispositif 341A du PRDH).*

##### 🌀 Les plans de développement de massif

*Les PDM sont des outils d'animation territoriale pour la mobilisation des bois. Ils s'appuient sur l'intensification de la communication vers les propriétaires pendant une durée de 2 ans poursuivie ensuite par le CRPF. Fin 2010, 109 PDM ont été lancés en Rhône Alpes pour une surface forestière de 466 000 hectares. Ces opérations permettent, en moyenne, une forte augmentation des volumes récoltés sur la zone et sur la période concernée (+90%).*

##### 🌀 Les plans d'approvisionnement territorial

*Le PAT est un outil (proposé par les communes forestières aux élus) d'organisation d'approvisionnement des chaufferies bois et de planification d'actions pour augmenter régulièrement l'utilisation du bois forestier comme source d'énergie. En Rhône-Alpes, on recensait 10 PAT initiés et 4 en projet en 2009, essentiellement sur des territoires de CFT.*

##### 🌀 Les schémas de desserte forestière

*Ils peuvent être distingués en schémas de cadrage dont l'objectif est d'identifier les besoins en desserte au regard des enjeux forestiers et permettant de prioriser l'action publique, et les schémas de développement de la desserte, qui ont pour but de définir un programme cohérent de projets opérationnels et d'élaborer des documents techniques uniquement à la demande formelle des maîtres d'ouvrage potentiels. En 2009, 27 schémas de desserte étaient présents dans la région, mais moins de 20% pouvait être considérés comme réalisés.*

##### 🌀 Autres démarches d'animation forestière

*L'animation forestière peut également être réalisée via des organisations de territoires (tels que les PNR, ou les PSADER qui planifient l'action du conseil régional) ou des plans départementaux de forêt/bois soutenus par les conseils généraux.*

#### 3.1.2.2 Outils d'animation

La qualité d'une animation forestière s'appuie sur une connaissance précise des ressources forestières, des acteurs du territoire, des débouchés de la filière forêt-bois, etc. Elle doit être un levier de développement de projets forestiers à l'échelle du territoire et favoriser la valorisation des ressources forestières, tant d'un point de vue économique, qu'environnemental et social.

L'animation est par ailleurs le levier principal de la mobilisation des propriétaires forestiers et du bois.

**L'adhésion aux réseaux d'échange de connaissances et d'expériences du territoire et la coordination avec les dispositifs de développement forestier avoisinants apparaissent ainsi comme des enjeux pour le territoire.** S'il existe de nombreux réseaux et supports d'animation pour les acteurs (voir ci-dessus), leur impact est difficilement mesurable, notamment du fait de leurs spécificités propres à leurs domaines d'activités ou leurs objectifs.

Ces outils d'animation forestière sont destinés à différents objectifs et différentes échelles de travail en fonction de l'objectif recherché. Leur échelle d'intervention doit être réfléchi, et les actions menées doivent être adaptées selon les types de structures qui les portent. De même, les actions menées dans le cadre de la charte forestière de territoire doivent rester en cohérence avec l'échelle du territoire et les moyens à disposition dont disposent les collectivités locales. **Ces actions doivent être réalisées ainsi dans un souci de performance de l'animation, et ce pour chacun des thèmes de travail envisagés.**



### 3.1.3 Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces et enjeux

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Des enjeux bien connus à l'échelle régionale et départementale, et cohérents avec les enjeux du territoire Arve-Giffre</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Manque de coordination des différents supports d'animation forestière sur le territoire</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Présence de réseaux d'échanges de connaissance et d'expériences au sein du territoire ou à proximité :<ul style="list-style-type: none"><li>○ PDM</li><li>○ Massifs PPRDF</li><li>○ Schémas de desserte de Magland, Nancy sur Cluses.</li><li>○ Chartes forestières à proximité du territoire Arve Giffre (Haut Chablais, Fier-Aravis, Mont Blanc)</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Dispersion des moyens mis en œuvre dans les structures d'animation forestière faute de collaboration.</li></ul>

#### Enjeux liés à l'animation forestière

##### **A) La performance de l'animation**

La cohérence et coordination avec les projets forestiers mis en œuvre à différentes échelles

L'animation de la filière bois (y compris un lien avec les activités forestières)

L'échange de connaissances et d'expériences avec les différents projets forestiers existants aux différentes échelles

##### **C) La gestion multifonctionnelle des forêts**

a) La performance de l'animation





### 3.2.2.1 Superficies boisées et taux de boisement

Selon les données cartographiques de l'occupation du sol (Corine Land Cover, 2006), la forêt du territoire s'étend sur une superficie d'environ 24 888 ha, ce qui représente 50 % de la superficie totale. Ce taux de boisement est supérieur à celui du département de la Haute-Savoie (39 %, soit 178 000 ha) et bien supérieur à la moyenne nationale (25 %). Le tableau ci-après présente, par commune, les taux de boisement et les surfaces boisées.

Commune	Forêts de conifères	Forêts de feuillus	Forêts mélangées	Autres milieux naturels	Territoires agricoles	Territoires artificialisés	Total général	Taux de boisement
<b>Vallée de l'Arve</b>	<b>5 260</b>	<b>1 823</b>	<b>2 685</b>	<b>6 273</b>	<b>2 100</b>	<b>2 120</b>	<b>20 260</b>	<b>48%</b>
Arâches-la-Frasse	1 333	258	530	1 171	223	264	3 779	56%
Cluses	127	210	6		70	628	1 042	33%
Le Reposoir	842	315	419	2 153			3 729	42%
Magland	934	771	387	1 232	406	298	4 029	52%
Marnaz	274	4	183	53	112	264	890	52%
Mont-Saxonnex	556	78	390	1 199	313	70	2 608	39%
Nancy-sur-Cluses	679	62	134	351	190		1 416	62%
Saint-Sigismond	206	58	166	67	262	25	783	55%
Scionzier	256	32	286	48	99	303	1 024	56%
Thyez	53	34	184		425	267	962	28%
<b>Vallée du Giffre</b>	<b>5 806</b>	<b>3 373</b>	<b>5 941</b>	<b>15 261</b>	<b>3 937</b>	<b>634</b>	<b>34 952</b>	<b>43%</b>
Châtillon-sur-Cluses	11	24	447	30	351	41	904	53%
La Rivière-Enverse		3	365	43	388		799	46%
Mieussy	338	661	988	1 218	1 199	66	4 470	44%
Morillon	444	106	370	255	201	62	1 437	64%
Samoëns	2 077	134	1 880	4 445	943	209	9 688	42%
Sixt-Fer-à-Cheval	1 379	1 297	1 238	7 636	225	56	11 832	33%
Taninges	955	774	647	1 090	591	142	4 199	57%
Verchaix	602	374	6	543	39	58	1 623	61%
<b>Total</b>	<b>11 066</b>	<b>5 196</b>	<b>8 626</b>	<b>21 534</b>	<b>6 037</b>	<b>2 753</b>	<b>55 213</b>	<b>45%</b>

Sources : Corine Land Cover 2006 selon les communes concernées (GEOFLA®)

**Tableau 5 : Superficies boisées et taux de boisement par commune**

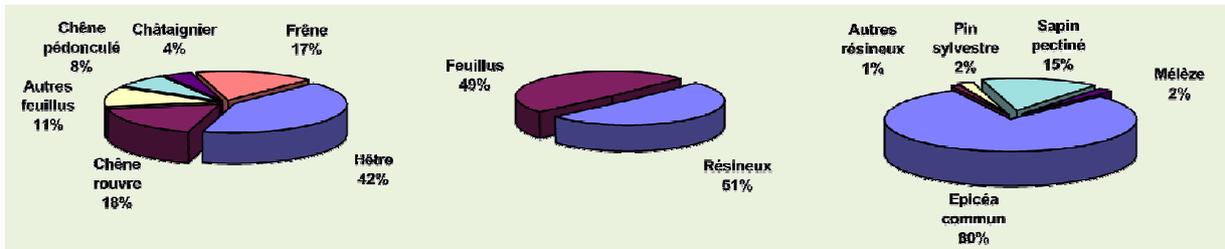
Les communes de Morillon, Nancy-sur-Cluses et Verchaix ont un taux de boisement de plus de 60%. Cependant, les communes de Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval et Taninges ont les plus grandes superficies, pour environ 10 000 hectares de forêts, soit plus de 40% des forêts du territoire.

De fortes différences apparaissent entre certaines communes où la superficie forestière est très importante (Sixt-fer-à-cheval, Samoëns) et d'autres où la forêt n'occupe qu'une très faible superficie (Thyez, La-Rivière-Enverse, Cluses) au regard de la superficie forestière totale du territoire qui est de 24 888 hectares.



### 3.2.2.2 Essences principales et peuplements forestiers

Les données CRPF de 2012 donnent les informations suivantes concernant les essences présentes en forêt privée de Haute Savoie.

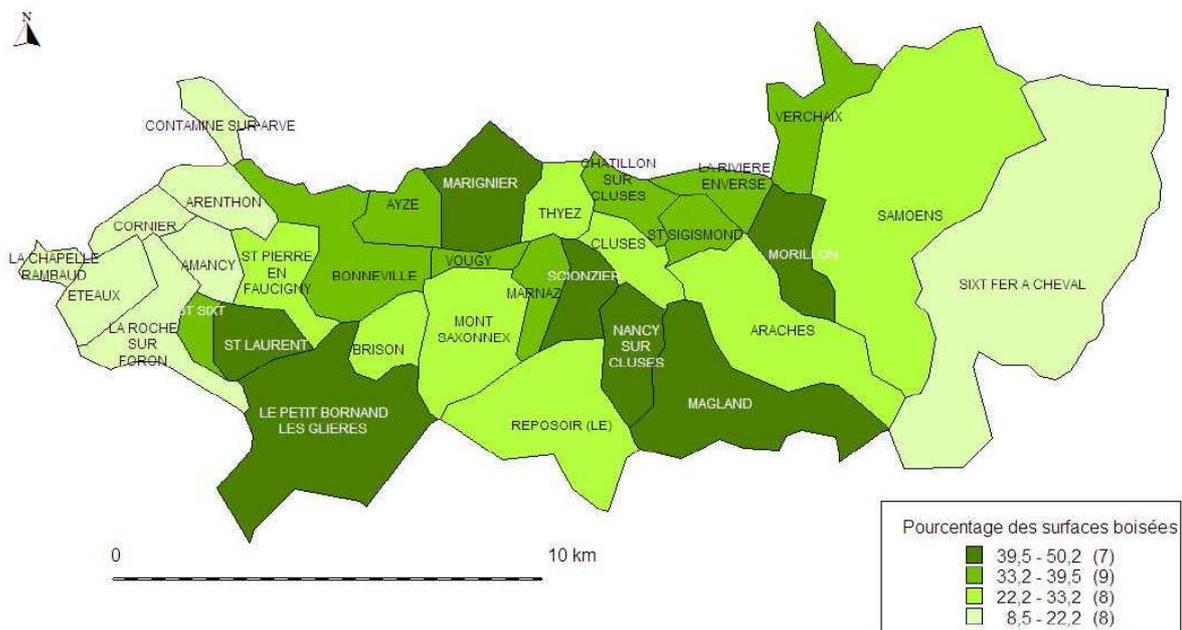


**Figure 18 : Composition des forêts privées de production en Haute-Savoie**

Source CRPF, 2012

D'après le CRPF (2012), les feuillus et les résineux sont en proportion équivalente dans le département. Parmi les feuillus, les essences les plus représentées sont le hêtre avec 42%, les chênes (26%) et le frêne (17%). Parmi les résineux, l'épicéa couvre 80%, le sapin pectiné couvre 15%. Ces deux essences représentent donc 95% des résineux.

D'après le PSADER, les essences principales sur le territoire sont l'épicéa commun, le sapin pectiné, le hêtre. Ce document présente l'érable sycomore et le mélèze d'Europe comme les autres essences principales, et non les chênes et le frêne. Ces données correspondent cependant au territoire du Faucigny englobant une partie des communes de la charte forestière de territoire Arve-Giffre (et d'autres communes à l'ouest). (Document réalisé en 2008, avant la diminution de la surface du territoire)



Source : DDAF 74 - Réalisation : Bureau du CDRA du Faucigny - Juillet 2008

**Figure 19 : Cartographie de la surface boisée sur le territoire du PSADER**

Source : PSADER, 2008

L'absence de données IFN sur le territoire ne permet pas de donner plus de précisions sur l'étendue des forêts et leur composition. Toutefois, la carte suivante, réalisée à partir des données Corine Land Cover 2006 donne l'étendue des grands types de forêt par commune sur le territoire.

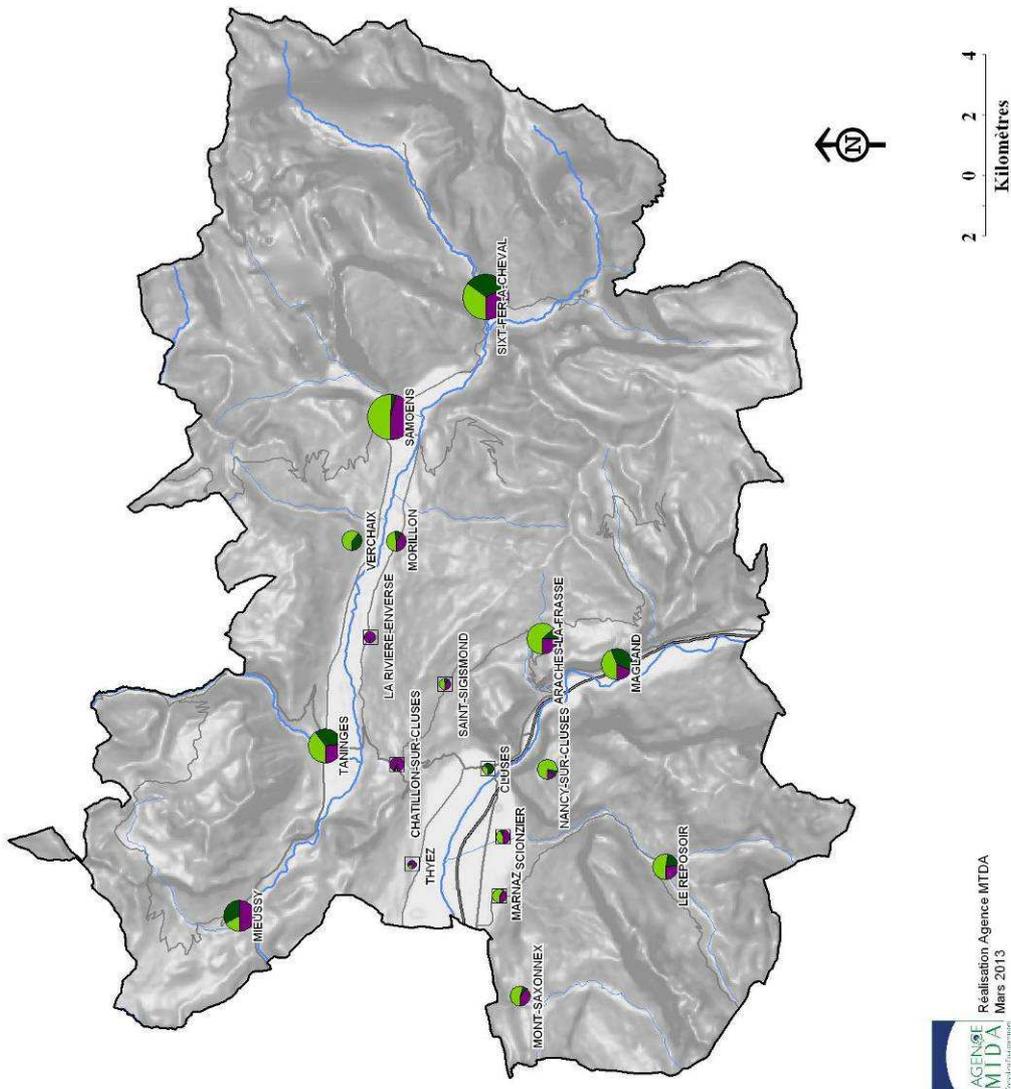
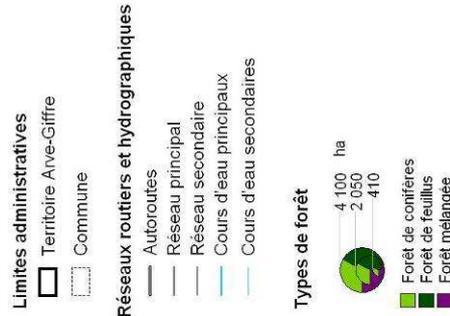


MONTAGNES DU GIFFRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CC des montagnes du Giffre  
500 avenue des Théziers, 74 440 Tainings

## Répartition des types de forêt

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre



Sources : BD Topo, Corine Land Cover (2006),  
CGIAR-CSI SRTM 90m DEM Digital Elevation Database

AGENCE  
MTDA  
Réalisation Agence MTD A  
Mars 2013

Figure 20 : Surface forestière par commune et par grand type de peuplement  
Source Corine Land Cover 2006



### *3.2.2.3 Comportement des essences forestières du territoire vis-à-vis des changements climatiques*

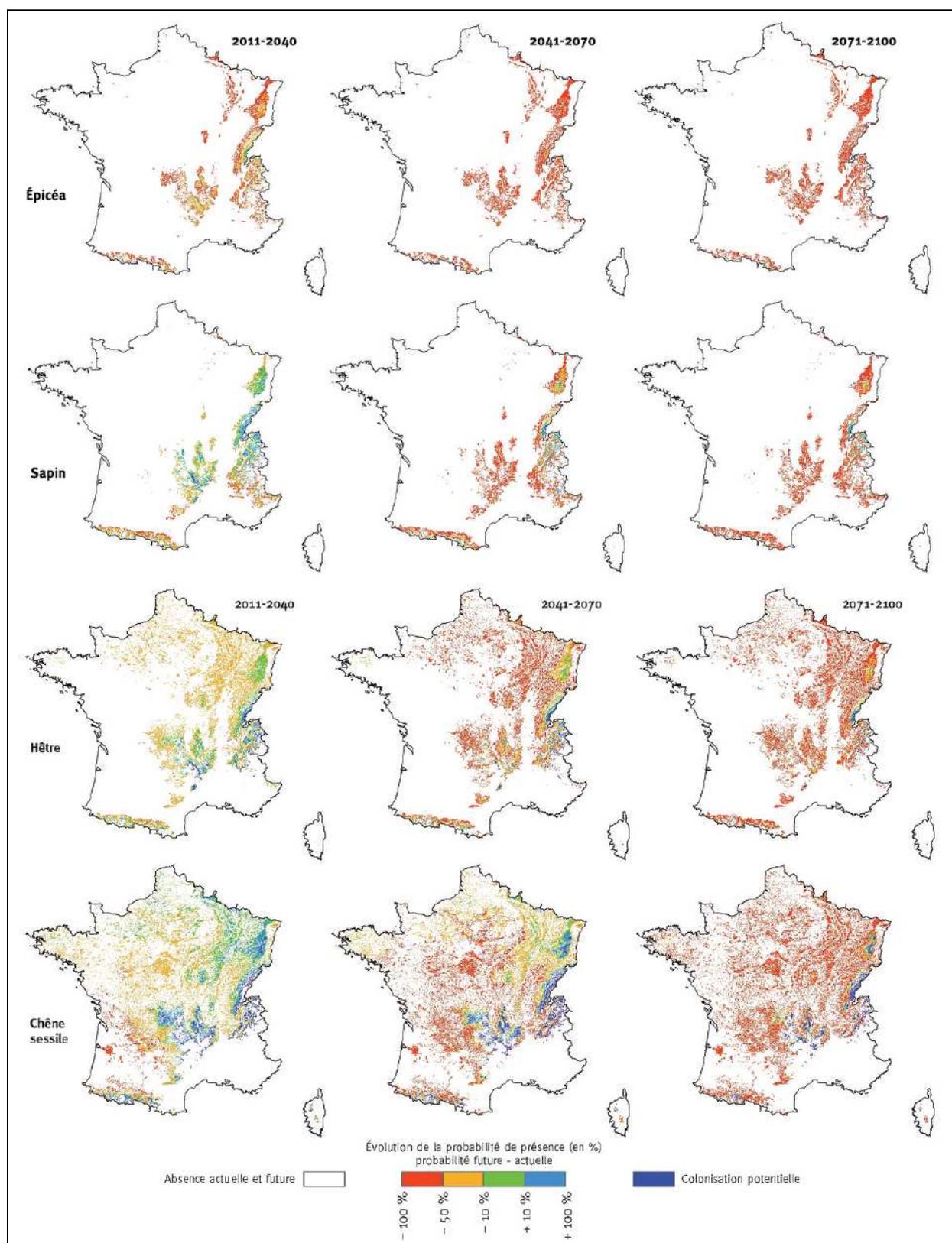
Les recherches menées dernièrement en France montrent que les changements climatiques engendrent déjà des conséquences sur les peuplements forestiers en France (Piedallu C. *et al.*, 2009).

D'après Courbaud B. *et al.* (2010), les changements climatiques pourraient notamment engendrer une remontée des essences en altitude pour la forêt de montagne. Ces modifications pourraient ainsi conduire à une diminution des résineux et des espèces du subalpin, mais également provoquer des variations de productivité des forêts et des modifications des services forestiers (filiale économique, protection contre les risques naturels, biodiversité, etc.). L'épicéa aux altitudes inférieures à 1000m est notamment considéré comme menacé par l'évolution du climat, aggravée par les interactions biotiques (scolyte). Cette essence devrait être limitée au profit de peuplements plus mélangés, en favorisant la dynamique des feuillus et le développement du mélèze, du douglas ou du cèdre, selon les contextes.

Pour Piedallu *et al.* (2009), la diminution des surfaces forestières favorables aux espèces en France atteint pour la période 2070-2100, selon le scénario envisagé, entre 92 % et 99 % pour l'Épicéa, 80 % et 93 % pour le Hêtre, 63 % et 83 % pour le Sapin, et 43 % et 83 % pour le Chêne sessile. Il conviendrait donc d'identifier et de cartographier les zones les plus vulnérables, afin de suivre l'évolution du comportement des essences dans les zones les plus sensibles et déterminer les mesures de gestion nécessaires. Les incertitudes sur les prédictions de changements de végétation sont cependant élevées (Courbaud B. *et al.*, 2010), ce qui rend délicate la définition de stratégies d'adaptation de la gestion forestière.

Il conviendrait donc de maintenir une veille autour des recherches en cours sur la place des essences forestières et des recommandations de gestion afin d'adapter les stratégies du territoire. Il s'agit notamment de porter une attention aux liens entre les essences et leur station, au mélange des essences et au suivi des recommandations en matière de résistance et de résilience des peuplements face au changement climatique

**L'anticipation des changements climatiques est un élément fondamental de la durabilité de la gestion forestière sur le territoire.**



**Figure 21 : Evolution prévisible de la distribution potentielle de quelques essences**

entre 1961-1990 et les périodes 2011-2040, 2041-2070, et 2071-2100 (modèle HadCM3-A2). Source : Piedallu C. et al. (2009)

NB : Les zones représentant l'absence pour la période 1961-1990 ont été délimitées en fonction du seuil de la courbe ROC statistiquement optimal pour chaque espèce. Les surfaces forestières ont été estimées à l'aide de Corine Land Cover 2006.



### 3.2.2.4 Croissance des massifs forestiers

En Haute-Savoie, les massifs forestiers ont une croissance de 10,9 m<sup>3</sup>/ha/an dont 8,8 pour les feuillus et 13,2 pour les résineux, soit plus d'un million m<sup>3</sup> de bois/an dont 427 500 de feuillus et 673 600 de résineux.

D'après le CRPF (2012), on constate également une progression des espaces forestiers de +4% entre 1986 et 1998 (dates des inventaires forestiers nationaux) et du volume sur pied des forêts de +26% soit un total de 45,13 Mm<sup>3</sup> en 1998.

### 3.2.2.5 Santé des massifs forestiers

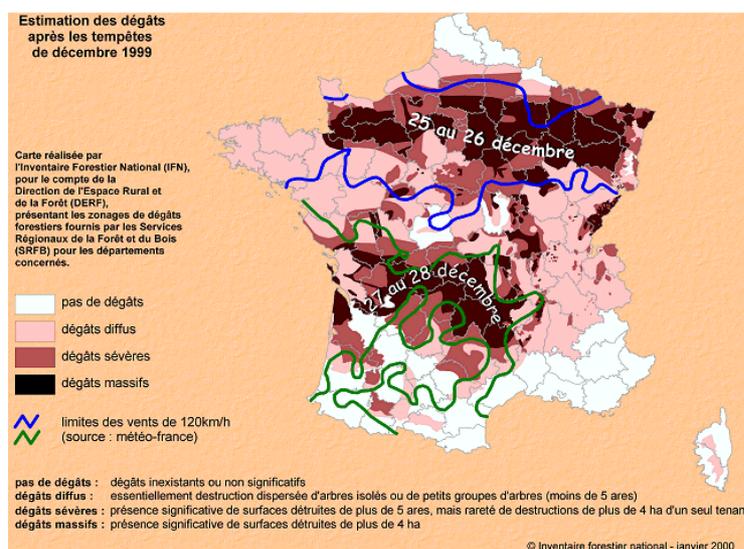


Figure 22 : Estimation des dégâts après les tempêtes de 1999

Source IFN, 2000

Un fonds pour le reboisement de la Haute-Savoie (inscription Journal Officiel du 11/09/10) a été mis en place avec le soutien du Conseil Général de Haute-Savoie et l'appui technique de FIB74. Le premier chantier de reboisement a été mis en œuvre à Thônes (forêt du Mont), grâce aux mécénats de la scierie Chaumontet (Groisy) et de la scierie du Léman (Cervens).

La tempête de 1999 a causé des dégâts importants aux forêts de Haute-Savoie, en particulier sur l'épicéa, principale essence valorisée localement.

Si le département a été plus épargné que les massifs de Lorraine et d'Aquitaine, le territoire semble avoir subi des dégâts diffus (voir carte IFN ci-après). Suite à cette tempête, les attaques de « scolyte » (insecte xylophage), accentuées par plusieurs sécheresses estivales, ont ainsi généré 750 000 m<sup>3</sup> de bois scolytés, soit 3 ans de récolte ou l'équivalent de 3 à 4 000 ha de coupe rase (FIB74).

### 3.2.3 La ressource exploitable

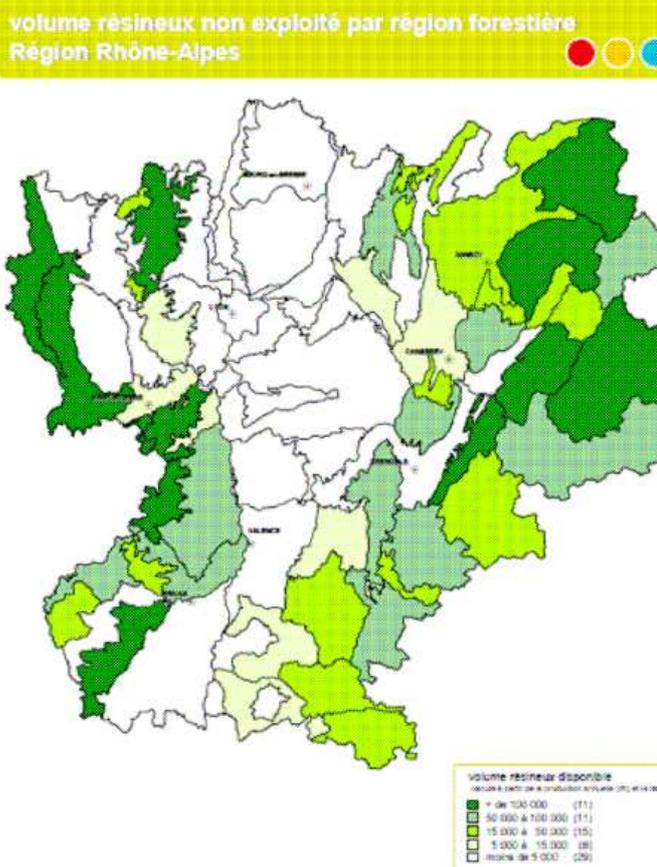


Figure 23 : Volume résineux non exploité par région forestière en Rhône-Alpes.

Le vert foncé correspond à un volume mobilisable de plus de 100 000 m<sup>3</sup> supplémentaire, le vert pâle correspond à un volume mobilisable entre 50 000 et 100 000 m<sup>3</sup> supplémentaire.

(Source : PPRDF 2011-2015, 2011)

Les massifs forestiers représentent une superficie importante sur le territoire. De plus, une grande partie de cette superficie est difficilement exploitable. Enfin, les forêts du territoire sont constituées en grande partie de résineux dont la croissance en volume est rapide.

**Par conséquent, il est évident que le territoire possède une ressource inexploitée importante.**

Il serait intéressant pour la charte forestière de quantifier la ressource disponible sur le territoire grâce aux données cartographiques de l'IFN. Une telle étude permettrait également de cartographier l'exploitabilité de la ressource en fonction des conditions de terrain (pentes notamment). Cependant les données IFN aujourd'hui disponibles datent de 1998. Ces données doivent être actualisées pour pouvoir leur accorder une valeur. Les données IFN 2013 seront disponibles à la fin du premier semestre 2013.

L'analyse de données cartographiques à l'échelle du territoire permettrait d'identifier les zones à enjeux. Par exemple, les parties prenantes consultées pendant Cette étude présentent les forêts du territoire comme globalement vieillissantes, en particulier dans les zones difficilement accessibles, mais cette information ne peut être démontrée sans une analyse cartographique alimentée par des relevés de terrain.

Le manque important de peuplements jeunes a été pointé comme une menace majeure pour la durabilité de la foresterie sur le territoire. Une analyse cartographique permettrait d'étayer ces affirmations et d'identifier des zones d'actions stratégiques.

La ressource semble néanmoins importante sur le territoire. L'accroissement de la mobilisation des bois constitue un enjeu régional. Le PPRDF identifie notamment les forêts du territoire Arve-Giffre comme prioritaires pour la mobilisation de bois résineux (voir carte ci-dessus). La démarche du PPRDF donne plusieurs critères pour la sélection de ces massifs prioritaires, auxquels ont répondu les massifs du territoire :

- les volumes supplémentaires de bois mobilisables sont importants,
- une animation efficace est possible localement (par le biais des chartes forestières de territoire notamment),
- les coûts de mobilisation supplémentaire ne sont pas rédhibitoires sur le territoire,
- il existe une volonté locale forte pour l'accroissement de la mobilisation du bois.



### 3.2.4 Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces et enjeux

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Le PPRDF décrit les forêts de la région Rhône-Alpes comme la seconde plus grande superficie française (1 650 000 ha de forêts soit 37 % de la région) et le plus grand volume de bois sur pied</li><li>▶ Les massifs s'étendent et le volume sur pied s'accroît</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Seuls 29% de la ressource sont facilement accessibles en Rhône-Alpes (PPRDF)</li><li>▶ L'absence de données précises sur le territoire depuis les dernières données de l'IFN en 1998.</li><li>▶ Le morcellement de la forêt du territoire est important, les propriétaires sont désintéressés de la gestion forestière</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Le PPRDF identifie les forêts du territoire Arve-Giffre comme prioritaires pour la mobilisation de bois résineux.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Suite à la tempête de 1999, les attaques de scolytes (insecte xylophage), accentuées par plusieurs sécheresses estivales, ont ainsi généré 750 000 m<sup>3</sup> de bois scolytés (FIB74) sur le département</li><li>▶ Diminution des surfaces forestières favorables aux espèces présentes</li><li>▶ Diminution possible des peuplements jeunes et de la ressource d'avenir</li></ul>

#### Enjeux liés aux ressources forestières

##### **A) La performance de l'animation**

La cohérence et coordination avec les projets forestiers mis en œuvre à différentes échelles  
L'échange de connaissances et d'expériences avec les différents projets forestiers existants aux différentes échelles

##### **G) Le dynamisme de la filière forêt/bois**

L'adéquation des ressources forestières et des marchés du bois

##### **H) Le renouvellement des forêts et de leur capacité de production**

L'amélioration de la qualité des peuplements forestiers (coupes de forte valeur)  
La connaissance des ressources forestières  
La mise en place de mélanges d'essences plus favorables aux feuillus, et surtout aux feuillus précieux  
L'adaptation des forêts aux changements climatiques  
L'adéquation des ressources forestières et des marchés du bois  
Le rajeunissement des peuplements

##### **N) La compétitivité de la filière forêt/bois**

L'amélioration de la qualité des peuplements forestiers (coupes de forte valeur)



### 3.3 La gestion et l'exploitation forestière

#### 3.3.1 Les propriétés forestières et morcellement

##### 3.3.1.1 Répartition des forêts privées et publiques

A l'image des forêts de Haute-Savoie, la forêt du territoire est majoritairement privée avec 67,7% de la superficie forestière (70% dans le département - CRPF Rhône-Alpes - Mai 2011).

Selon les données cartographiques de l'ONF (traitées par la DDT), les forêts publiques sont communales à 98% (7.870 ha). Les forêts domaniales ne concernent que 2 % des forêts publiques avec 190 ha. L'importance des forêts communales sur le territoire est un élément important à prendre en compte pour comprendre l'implication des communes dans la politique forestière locale.

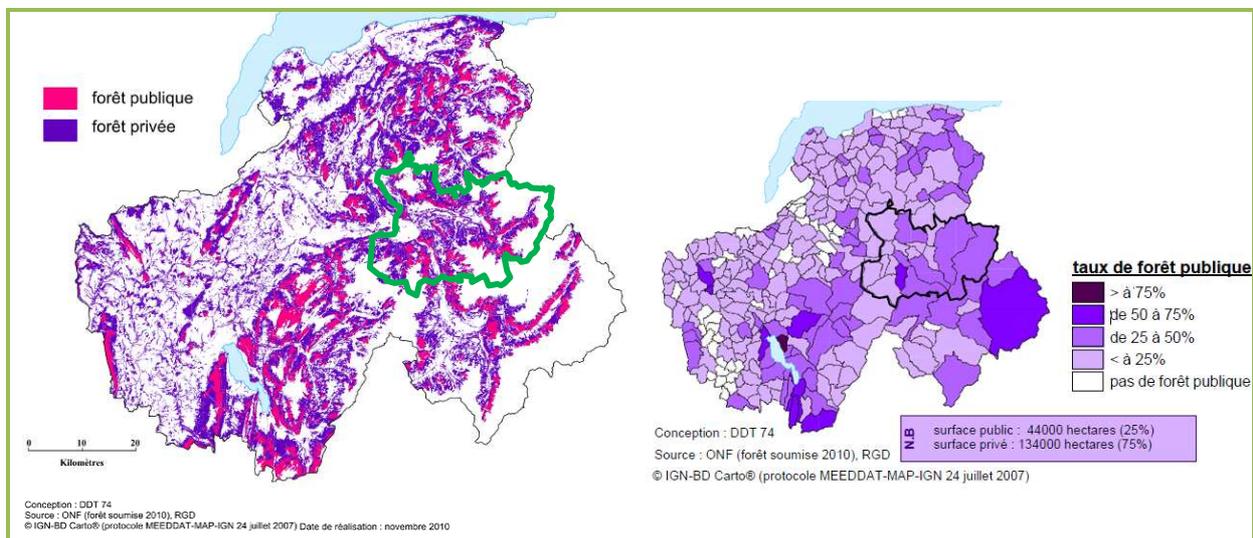


Figure 24 : Répartition des forêts privées et publiques dans le département et sur le territoire (Source : DDT 74)

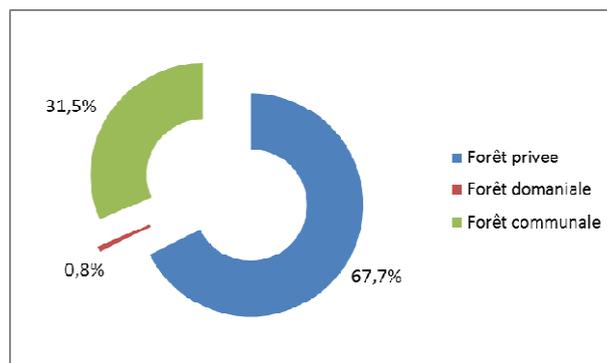


Figure 25 : Répartition des forêts privées, communales et domaniales sur le territoire en superficie (d'après Corine Land Cover et ONF)

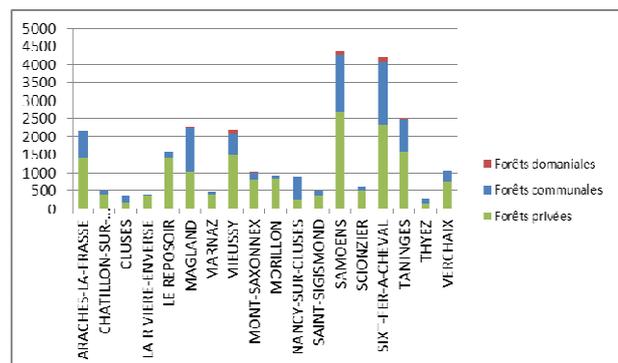


Figure 26 : Superficie des forêts privées et publiques par commune (en ha) (d'après Corine Land Cover et ONF)



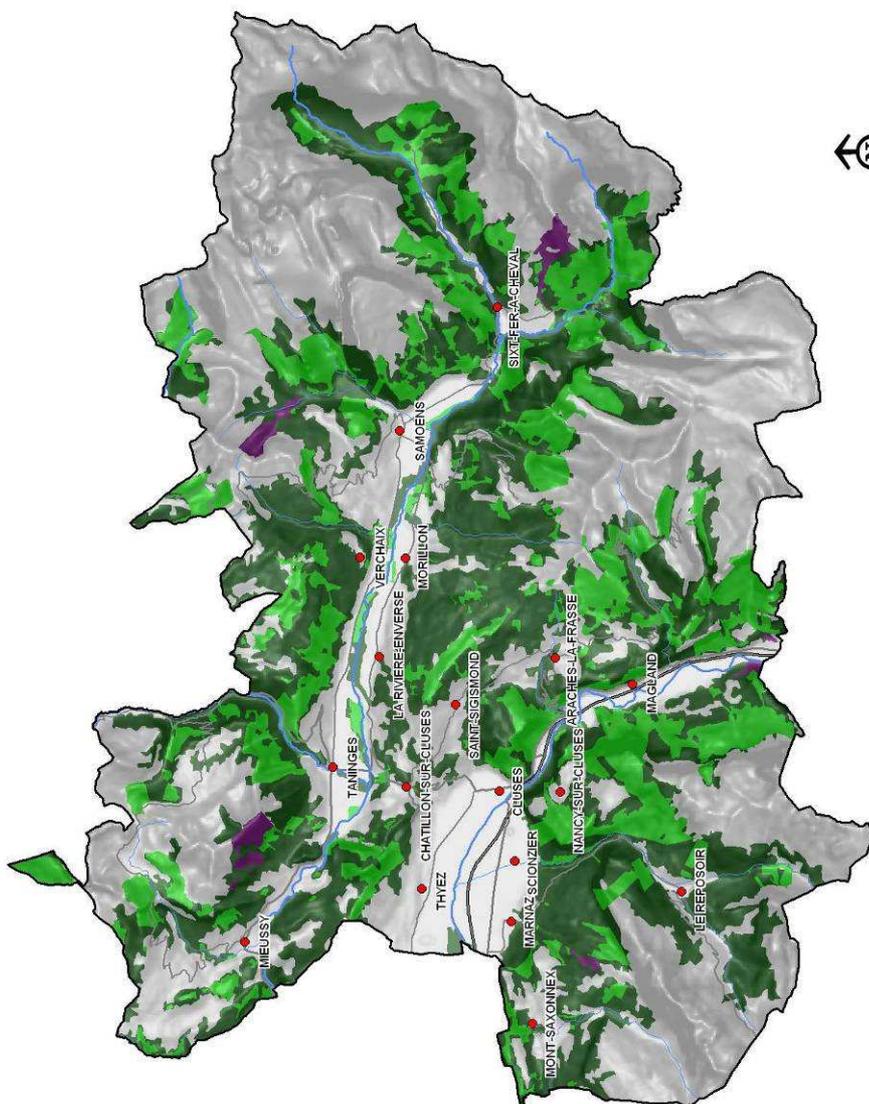
MONTAGNES DU GIFFRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CC des montagnes du Giffre  
508 avenue des Thezilières, 74 440 Tainings

## Gestion des forêts

### Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

- Limites administratives**
- Territoire Arve-Giffre
  - Commune
- Réseaux routiers et hydrographiques**
- Autoroutes
  - Réseau principal
  - Réseau secondaire
  - Cours d'eau principaux
  - Cours d'eau secondaires
- Gestion des forêts**
- Forêt domaniale
  - Forêt communale
  - Forêt privée



AGENCE  
MTDA  
AGENCE TERRITORIALE  
Realisation Agence MTDA  
Mars 2013

Sources : BD Topo, Corine Land Cover (2006),  
CGIAR-CSI SRTM 90m DEM Digital Elevation Database

Figure 27 : Répartition des forêts privées, communales et domaniales sur le territoire Arve Giffre  
Source : Corine Land Cover 2006 et ONF 2012



### 3.3.1.2 Morcellement de la forêt privée

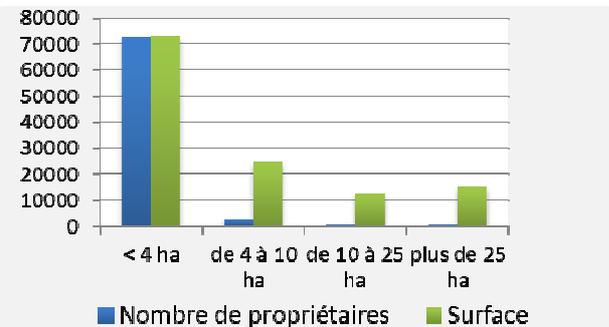


Figure 28 : Nombre de propriétaires et superficies par classe de superficie en Haute Savoie

Source : CRPF Rhône-Alpes - Mai 2011, d'après IFN et cadastre

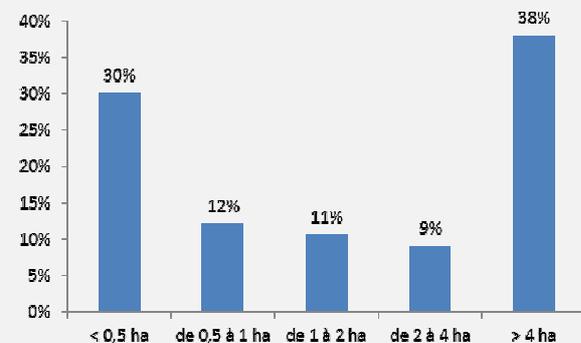


Figure 29 : Proportion de forêts privées par classe de superficie sur le territoire

Source : DDT 74

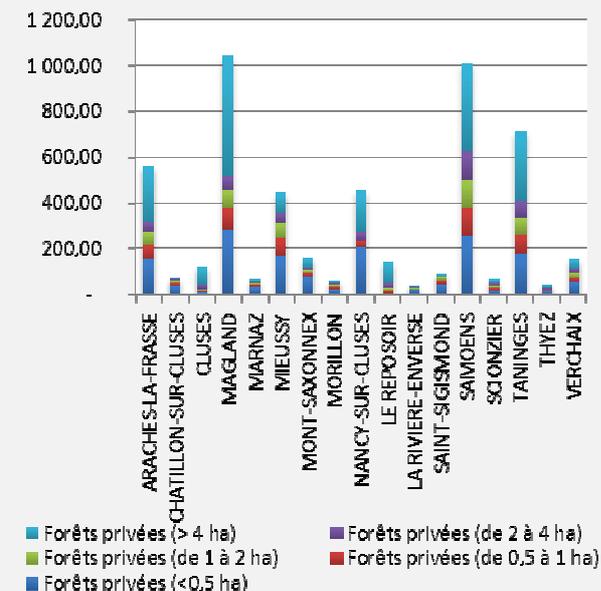


Figure 30 : Superficies de forêts privées par classe de superficie et par commune

Source : DDT d'après IFN

Les propriétaires de moins de 4 ha forment près de 60% de la superficie forestière privée du département. Ils ont en moyenne 1 ha chacun. A titre de comparaison, les propriétaires qui possèdent moins de 4 ha ne représentent que 25 % de la surface forestière privée nationale (CRPF). La proportion de très petites propriétés est donc importante en Haute Savoie.

Les propriétés de plus de 10 ha représentent 1% des propriétaires mais 22% des superficies forestières. A titre de comparaison, en France, plus de 5% des propriétaires possèdent plus de 10ha de forêt. Les propriétés de plus de 10ha représentent 65% de la superficie forestière nationale.

En France, la forêt est très morcelée. Cette tendance est donc encore accrue sur les forêts du territoire.

A l'image du département, un tiers de la superficie forestière est en parcelles de moins de 0,5 ha, un tiers en parcelles de 0,5 à 4 ha et un tiers en parcelles de plus de 4 ha (33%). Les forêts contiguës de plus de 2 hectares représentent 43% de la superficie, ont les retrouvent essentiellement sur les communes de Magland, Samoëns et Taninges.

**Comme sur l'ensemble des forêts françaises, le morcellement est le principal handicap à la gestion des forêts privées. La mise en commun de la gestion et de l'exploitation est essentielle pour assurer une gestion durable des forêts du territoire.** Il rend en effet difficile d'exploiter les massifs forestiers de manière planifiée et donc de prendre en compte l'ensemble des éléments nécessaires à une gestion responsable. Les propriétaires de petites superficies sont généralement peu intéressés par la valorisation de leurs parcelles, les frais de gestion étant bien supérieurs aux prix du bois, notamment quand ceux-ci s'appuient sur des tiers pour leur gestion (coopératives forestières, experts, etc.). De plus, certains propriétaires n'ont pas connaissance de leurs propriétés (entretiens CRPF).

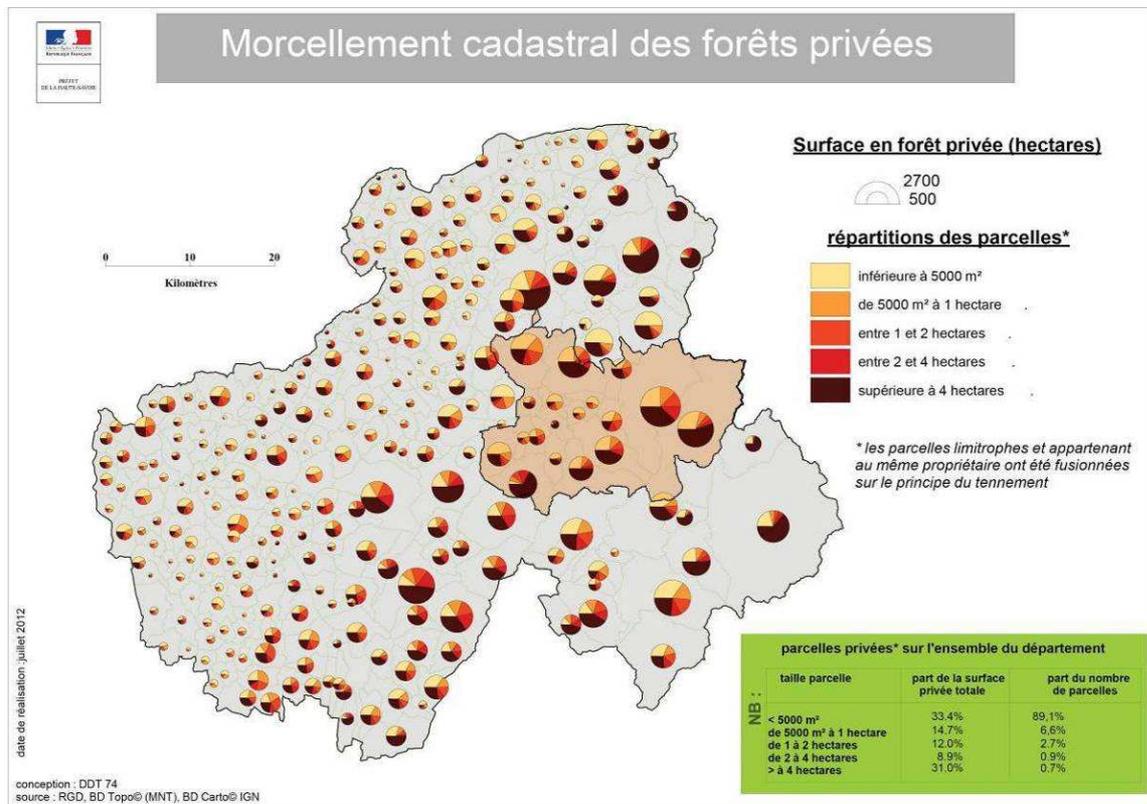


Figure 31 : Morcellement cadastral des forêts privées du département et du territoire

Source DDT 74, 2012

### 3.3.2 La gestion des forêts privées et publiques

D'après le PSADER, « un réel décalage existe entre gestion de la forêt privée et gestion de la forêt publique ». En effet, la forêt publique est gérée de manière continue par l'Office National des Forêts. « Les méthodes et techniques, homogènes et rodées [de l'ONF] assurent une certaine régularité de la gestion forestière et un suivi des peuplements par massif ».

Le tableau suivant présente les plans d'aménagement forestier de l'ONF en cours sur le territoire.

	Période d'effet
<b>Taninges</b>	2007-2021
<b>Rivière Enverse</b>	2009-2023
<b>Sixt-fer-à-Cheval</b>	2002-2021
<b>Verchaix</b>	2011-2030 (bassin du Giffre)
	2003-2017 (série de Joux plane)
<b>Samoëns</b>	2000-2017 (série haute Dranse)
	2008-2022 (série du Giffre)
<b>Mieussy</b>	2000-2014 (1ère série)
	2003-2017 (2ème série)
<b>Châtillon-sur-Cluses</b>	1998-2012 (1ère série) révision en cours
	1998-2012 (2ème série) révision en cours
<b>Morillon</b>	2002-2016

Tableau 6 : Plans d'aménagement forestier en cours sur le territoire



La gestion de la forêt privée, quant à elle, se heurte à la volonté (ou à la possibilité) ou non des propriétaires d'entretenir leur(s) parcelle(s). Selon les endroits, la forêt privée est très bien entretenue ou inversement totalement impénétrable voire dangereuse. L'entretien et l'exploitation sont très inégaux selon les parcelles.

Dans le cadre du développement de la mobilisation des bois, de la recherche de valorisation des fonctions apportées par la forêt, **la mise en œuvre d'une gestion forestière effective (outils de gestion tels que des Plans Simples de Gestion), en particulier en forêt privée, est un défi majeur pour le territoire.**

La gestion de la forêt privée sur le territoire se fait de plusieurs façons :

- ⊕ Soit le propriétaire réalise lui-même la maîtrise d'œuvre de l'exploitation de sa parcelle,
- ⊕ Soit il passe par un exploitant privé qui réalise pour son compte une prestation de maîtrise d'œuvre de l'exploitation,
- ⊕ Soit, s'il y est adhérent, il passe par l'intermédiaire de la coopérative régionale (COFORET).

Des actions sont déjà menées dans le cadre du développement forestier par le CRPF, par des programmes comme le PSADER. **La cohérence des actions menées pour l'animation de la gestion est un enjeu pour la mise en place d'une gestion effective en forêt privée.**

### 3.3.2.1 Aménagement / Gestion durable

Comme le présente le graphique ci-après, le morcellement de la forêt privée en petites surfaces rend la gestion et la valorisation des parcelles très coûteuse et peut engendrer une dégradation, à terme, des forêts. Ainsi, si les plans simples de gestion sont obligatoires à partir de 25 ha, il est généralement admis qu'ils ne portent peu d'intérêt à être développés de manière volontaire pour des superficies inférieures à 4 ha. De ce fait, **seules 38% des surfaces forestières privées du territoire sont intéressantes pour l'exploitation.**

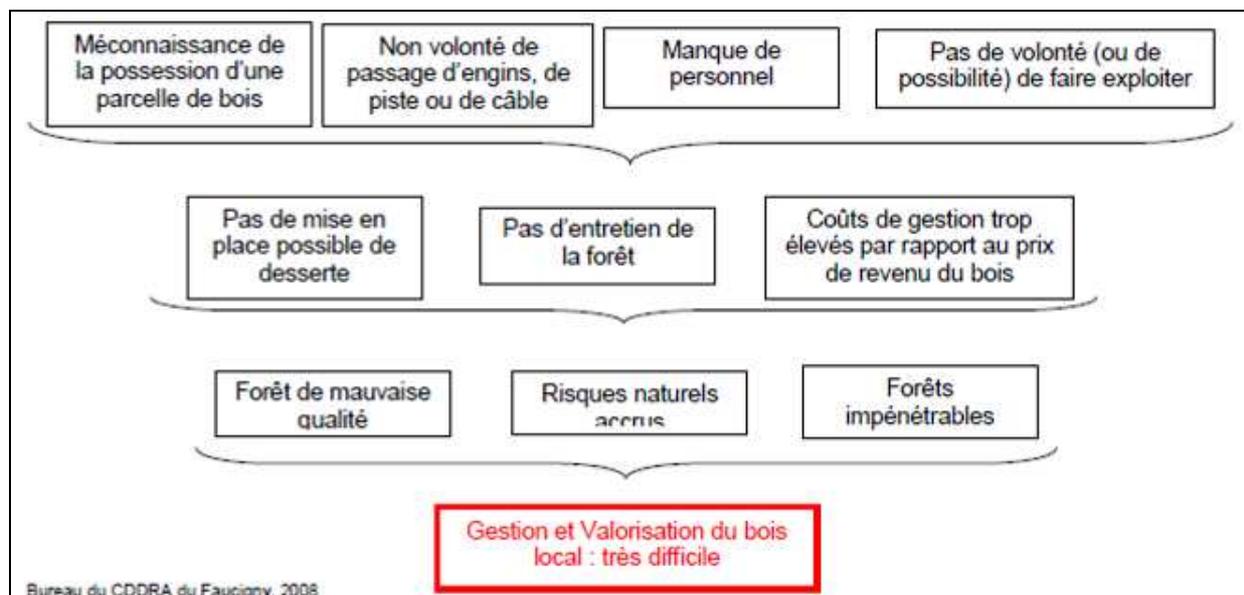


Figure 32 : Les difficultés de la gestion de la forêt privée en Faucigny

Source : CDDRA, 2008

D'après le PPRDF, le développement de plans de gestion a notamment été encouragé par des aides de la Région pour la réalisation de PSG volontaires depuis 2007, ainsi que par les aides publiques à l'investissement forestier alors réservées aux propriétaires présentant des garanties de gestion durable (PSG, RTG, CBPS). **En Haute-Savoie, les PSG représentaient seulement 2 162 hectares en 2010, soit à peine plus de 2% des forêts privées de production.**



### 3.3.2.1 La mobilisation des propriétaires forestiers et la restructuration foncière

L'exploitation forestière est aujourd'hui peu compétitive car l'exploitation des parcelles n'est pas régulière dans le temps, et les coûts fixes sont élevés (gestion, exploitation, mécanisation, transport, etc.). L'absence de gestion et d'exploitation a été désignée comme un frein à la gestion durable des forêts, ce qui implique :

- ⊕ Une absence de rajeunissement des peuplements,
- ⊕ Des impacts écologiques et paysagers (fermeture du milieu),
- ⊕ Manque de renouvellement forestier dans les forêts ayant un rôle de protection contre les risques naturels.

**Ainsi, le regroupement des propriétaires pour la gestion et l'exploitation apparaît nécessaire à la mobilisation du bois et la gestion durable des forêts.**

Des solutions de regroupement des propriétaires forestiers semblent intéresser de nombreux acteurs du territoire. Parmi les solutions existantes :

#### ⊕ La mobilisation des propriétaires

*Le CRPF assure la mission de sensibiliser les propriétaires forestiers sur la valeur de leurs biens et sur la nécessité de gérer la forêt, il assure notamment le suivi et l'aide à l'aboutissement des projets de dessertes forestières, accompagne l'émergence de projets privés collectifs (travaux forestiers, exploitations, etc.), étudie les solutions de réorganisation foncière des parcelles privées et aide au remaniement du foncier forestier : acquisitions foncières ou échanges de parcelles ou encore de création d'associations syndicales autorisées par exemple [PSADER]*

#### ⊕ La restructuration foncière

*« La loi d'orientation sur la forêt du 9 Juillet 2001 a institué un nouveau mode d'aménagement foncier rural : Les Echanges et Cessions d'Immeubles Forestiers (ECIF) qui permettent d'améliorer la structure des fonds forestiers par échanges ou cessions de parcelles. Ces opérations, très intéressantes et mises en œuvre par des Commissions communale et Départementale d'Aménagement Foncier, se feront progressivement et demanderont du temps. » [CRPF, 2012]*

Dans le cadre de l'action forestière (action 1.16) portée par le PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Durable) du Faucigny, le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) a mis à disposition des communes du territoire du CDDRA du Faucigny (14 communes du bassin clusien et de la vallée du Giffre), un technicien forestier.

**Le regroupement des propriétaires pour la gestion et l'exploitation en commun a été également désigné comme un enjeu important pour les acteurs du territoire** (ateliers et entretiens réalisés). Cet enjeu pourrait constituer un levier de mise en place d'une gestion effective dans les forêts du territoire. Parmi les solutions de mise en commun, la mise en place d'une association foncière forestière a été désignée comme la plus adaptée pour limiter les coûts et réunir le plus de propriétaires (voir ci-après)

#### L'expérience d'un territoire :

##### La bourse foncière du Haut-Chablais

*« Les propriétaires qui souhaitent vendre, acheter ou échanger des parcelles de forêts peuvent désormais le faire via le site de la bourse foncière du Haut-Chablais. Mis en ligne par le Syndicat intercommunal du Haut-Chablais, en partenariat avec le Conseil général, les communes, la Région Rhône-Alpes et la Coopérative forestière COFORET, le site a vocation à faciliter les transactions (échanges, achats ou ventes) de petites parcelles forestières en mettant en relation acheteurs et vendeurs. Objectif: réduire le nombre de propriétaires pour mettre fin au morcellement qui compromet la gestion de la forêt. Le site propose aussi un espace cartographique permettant de consulter la liste des parcelles à vendre et de les localiser. Il sera accessible jusqu'en 2012. [www.boursefonciere.fr](http://www.boursefonciere.fr) »*



Source : Conseil général, Haute-Savoie MAG, N°127, Mars/avril 2010



### 3.3.2.2 L'Association Foncière Forestière (AFF) : une opportunité ?

Certains acteurs rencontrés pour la réalisation de ce diagnostic ont partagé leurs réflexions quant à la possibilité de gérer certaines forêts du territoire, publiques et privées, comme un ensemble. Si l'intérêt que suscite la gestion des forêts dans son ensemble est évidente d'un point de vue logistique et économique, elle est confrontée à la levée de barrières majeures : capacité à associer les propriétaires, conflits que peuvent générer le fait de les contraindre, écarts dans les niveaux de gestion des forêts privées et publiques, etc. Cette forme de gestion permettrait pourtant de réduire les coûts de mobilisation du bois et d'améliorer la planification de l'exploitation et donc de la gestion (certification PEFC).

Le développement de ce système montre cependant des barrières juridiques auxquelles il conviendrait de répondre : quel statut et quel régime fiscal est applicable ? La loi prévoit-elle l'association des forêts privées et publiques ou la distraction<sup>2</sup> du régime s'avère-t-il nécessaire ?

Allant bien au-delà des outils d'aménagement foncier et de mobilisation des propriétaires, il s'agit d'un bond culturel à engager par les acteurs du territoire qu'il convient d'étudier. Il s'agira notamment d'identifier les plans d'aménagement du territoire (forêts du régime par commune) réalisés, encourus et à venir pour anticiper l'aménagement de massifs (forêts privées et communes, tels que définis pour le développement des schémas de desserte). Il s'agira également d'identifier les opportunités pour les différents acteurs (ONF et CRPF notamment) concernant l'aménagement forestier et la mobilisation des bois.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Amélioration de la gestion et de la sylviculture : amélioration de la qualité des peuplements possible, certification de l'ensemble du ou des massifs concernés,</li> <li>▶ Meilleure planification de l'exploitation en fonction des marchés</li> <li>▶ Réduction des coûts de mobilisation du bois : volumes plus importants par coupe, amortissement de la mécanisation (exploitation au câble),</li> <li>▶ Le territoire Arve-Giffre présente déjà d'importantes superficies contiguës de forêts privées appartenant à un propriétaire avec une majorité de parcelles de plus de 4 hectares sur le territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Difficulté de montage du projet : mobilisation des acteurs, mécanismes juridiques, définition des responsabilités de la gestion, etc.</li> <li>▶ Conflits générés par le fait de contraindre certains propriétaires</li> <li>▶ Difficulté d'associer les acteurs de la forêt privée et de la forêt publique pour créer une synergie : implique une mutation des métiers et des organisations.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Meilleure visibilité des revenus tirés de l'exploitation pour les propriétaires (privés et publiques) : partage des investissements, partage des risques, etc.</li> <li>▶ Développement de débouchés par une meilleure compétitivité des produits profitant également à l'ensemble de la filière bois</li> <li>▶ Création d'une identité du territoire avec une vision commune et des outils communs</li> <li>▶ Simplification du panel d'acteurs et du système de gestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Erosion du tissu de TPE (regroupement des acteurs pour intervenir sur des chantiers de tailles plus importantes)</li> <li>▶ Complexités juridiques (quels statuts ? quel régime fiscal ?)</li> </ul>

**A voir également :** « *Annexe – Qu'est-ce qu'une Association Foncière Forestière ?* », page 128.

<sup>2</sup> La distraction du régime consisterait alors à sortir les forêts publiques relevant du régime pour devenir des forêts privées de la commune.



### 3.3.2.3 Certification

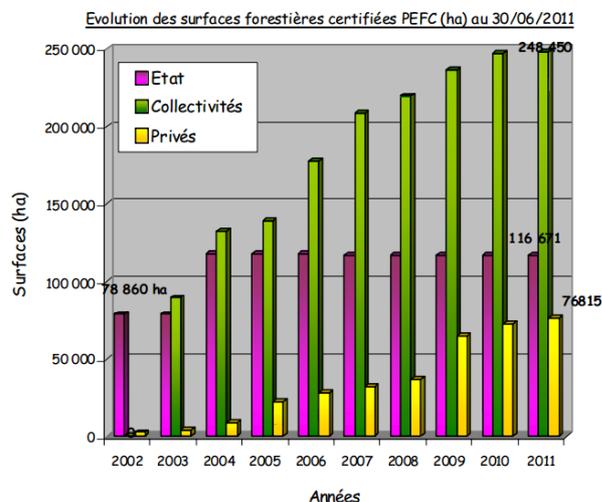


Tableau 7 : Evolution des surfaces forestières certifiées PEFC en Rhône-Alpes (ha) au 30/06/2011, source : <http://www.fibra.net> depuis PEFC

D'après le PPRDF, en Rhône-Alpes, 34 % de la forêt était certifiée PEFC en 2010 avec 436 134 ha de forêts certifiées : 6% des forêts privées, 61% des forêts communales, et 100% des forêts domaniales.

Alors que la région Rhône-Alpes est la 3<sup>ème</sup> région française après l'Aquitaine (871 125 ha) et la Lorraine (499 216 ha) en termes de surface forestière certifiée PEFC, la proportion de forêts certifiées PEFC en Rhône-Alpes est très faible dans le domaine privé.

**Pour les acteurs du territoire, la certification est un enjeu permettant de répondre aux problématiques environnementales de la gestion forestière courante** (ateliers de construction du diagnostic, février 2013).

### 3.3.3 Dessertes forestières et accessibilité à la ressource



D'après le PPRDF, l'amélioration de l'accessibilité des zones forestières est un des défis majeurs pour la région Rhône-Alpes. « La création de dessertes forestières (routes pour le passage des grumiers ou pistes de débardage) est soutenue à hauteur de 40 à 80 % du montant des investissements par l'Etat, les Collectivités et l'Europe (FEADER- dispositif 125A). » [PPRDF]. De nombreux projets de dessertes sont développés en vue d'obtenir des financements (FEADER). Cependant, ces demandes nécessitent une animation foncière et technique poussée et l'ensemble des demandes ne peut être approuvées.

D'une manière plus générale, la ressource est difficilement accessible en Haute-Savoie. La majoritairement des zones facilement exploitables est déjà valorisée, et l'enjeu de la mobilisation des bois réside plutôt dans la capacité à récolter dans les forêts les moins accessibles. Les entreprises d'exploitation forestière interrogées ont cité le manque de réseau de desserte sur le territoire comme un frein important à leur activité.



### 3.3.3.1 La desserte

Que pensez-vous de la qualité de la desserte forestière sur votre commune en forêt privée ?



Que pensez-vous de la qualité de la desserte forestière sur votre commune en forêt publique ?

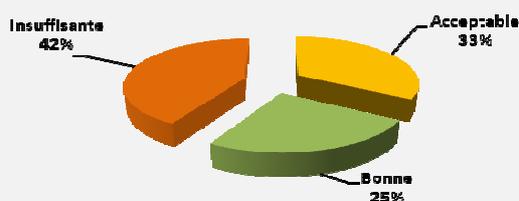


Figure 33 : Résultats des enquêtes relatives à la desserte auprès des communes du territoire

Enquête Agence MTDA, 2013 sur les communes de Chatillon-Sur-Cluses, La Riviere-Enverse, Mont-Saxonnex, Le Reposoir, Verchaix, Morillon, Taninges, Samoens, Mieussy, Theyez, Saint-Sigismond, Sixt-Fer-A-Cheval

Les communes interrogées considèrent par ailleurs que le réseau de desserte est généralement « acceptable » pour la moitié des forêts publiques (un tiers des communes) et insuffisant pour l'autre moitié. Les communes considèrent cependant toutes les forêts privées comme insuffisamment (voir très insuffisamment) desservies.

Le manque d'accessibilité des forêts a été largement partagé comme un frein important à l'exploitation des forêts du territoire, par les acteurs de l'exploitation forestière. Ceux-ci ont évoqué comme exemples le manque d'aires de stockage du bois, de zones dégagées pour fixer les câbles, de routes adaptées aux camions pleins. Parmi ces problèmes, le manque d'aires de stockage et la saturation du dispositif actuel semble être un problème majeur pour les acteurs. Il existe donc un **enjeu relatif à l'amélioration de la logistique forestière sur le territoire** (développer le dispositif actuel, accélérer le passage des grumes sur ces aires et fluidifier les flux de bois).

L'insuffisance de la desserte comprend également celui du réseau routier pour les grumiers et plus particulièrement le recalibrage des voies d'accès aux massifs forestiers. En effet, une large majorité des communes interrogées estiment que l'exploitation génère des nuisances moyennes à importantes sur le réseau routier.

La desserte forestière vise également à d'autres usages que l'accessibilité à la ressource forestière, et notamment à l'agriculture et au tourisme (chemins de randonnées par exemple). **L'optimisation du réseau de desserte passe aussi par une concertation plus importante autour de la création de ces réseaux. Ainsi, ces enjeux sont aussi liés à la gestion et l'exploitation forestière.** Les enjeux relatifs à la multifonctionnalité de la desserte forestière sont présentés au chapitre *Liens entre les différents usages*, page 99.

Le PPRDF prévoit des actions sur le territoire du CDRA Faucigny. Ces actions couvrent assez peu les communes du territoire de la charte forestière de territoire (5 communes sur 18), mais ces communes sont celles sur lesquelles la forêt est la plus présente :

Massif de Ayze, <b>Mieussy</b> , St Jean Tholome, La Tour, Viuz en Sallaz, Onnion, Megevette	Animation pour l'amélioration de la desserte
	Identification et organisation d'opérations de mobilisation collective
	Elaboration de schémas de dessertes
Massif de <b>Morillon, Samoëns, Rivière-Enverse, Sixt-fer-à-cheval</b>	Animation pour l'amélioration de la desserte
	Elaboration de schémas de dessertes
	Favoriser l'exploitation en commun en forêt privée (Massification)

Tableau 8 : Actions prévues par le PPRDF sur le territoire du CDRA Faucigny



Ces actions concernent principalement le développement et la mise en œuvre de schémas de dessertes. D'après l'ONF (entretien avec l'ONF de Taninges), fin 2012, seul le schéma de dessertes de la commune de Mieussy est en cours de réalisation. Le tableau suivant présente un avancement plus important des schémas de desserte.

Nom des communes concernées	Nom du bureau d'étude	Nom de l'élu référent	Etat d'avancement
<b>Magland</b>	ONF	René Pouchot (Maire)	Terminé
<b>Nancy-sur-Cluses</b>	ONF	Christian Henon (Adjoint)	Terminé
<b>Le Reposoir</b>	COFORET	Jean-Marc Haem (Adjoint)	En cours
<b>Samoëns-Morillon-La Rivière Enverse</b>	ONF	Alain Dénériaz (Maire de Morillon) Jacky Dunand (Maire de La Rivière Enverse)	En cours (a débuté très récemment)
<b>Marnaz- Scionzier-Mt Saxonnex</b>	ONF	Philippe Bétend (Adjoint au Mont Saxonnex) Robert Gley (Adjoint à Marnaz)	Début d'étude en décembre 2012

Tableau 9 : Liste des schémas de desserte du territoire Arve-Giffre

(Source : PSADER, 2012)

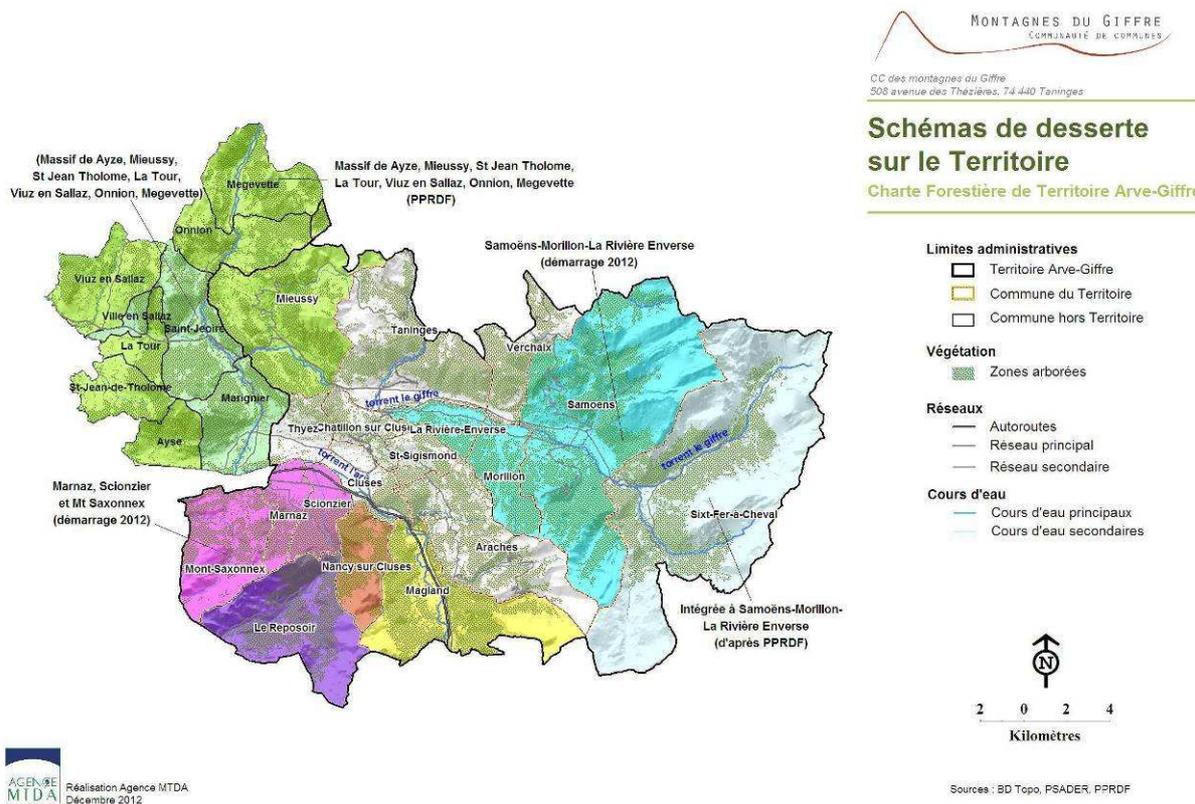


Figure 34 : carte des schémas de desserte sur le territoire

Source : PSADER, PPRDF

La mise en place de réseaux de desserte adaptés renvoie à la possibilité de constituer ces réseaux de desserte selon les plans d'urbanisme mis en place au niveau des communes (cf. partie 2.4.3). **La prise en compte de la forêt dans la gestion de l'urbanisme est donc aussi un enjeu relatif à la gestion et l'exploitation forestière.**



### 3.3.3.2 Exploitation en zones montagneuses

L'exploitabilité de la ressource est une donnée essentielle pour une exploitation forestière performante sur le territoire. Comme présenté au chapitre *Topographie* (page 21), la pente est très importante sur les superficies forestières du territoire et l'exploitation s'y avère difficile.

Ainsi, les méthodes de débardage classiques par tracteur s'avèrent inadaptées sur une part importante des forêts du territoire où la pente rend le passage d'engins trop difficile. Le débardage par câble apporte une solution technique à ce problème mais les coûts (généralement absorbés par le propriétaire) sont plus élevés : de l'ordre de 15 € pour le débardage au tracteur contre 35 € pour le débardage par câble (Source : ONF de Taninges). La différence génère une forte diminution de la compétitivité de ces bois, et surtout une limitation importante de la marge pour le propriétaire.

Ainsi, la mise en œuvre du débardage par câble est généralement dépendante de plusieurs conditions :

- ➔ La disponibilité en bois de fortes valeurs et en volumes, permettant d'amortir le surcoût du débardage,
- ➔ les chantiers manquent et ceux qui sortent ne sont pas organisés de façon suffisamment productive
- ➔ Le soutien financier est important pour l'instant. En effet, l'utilisation du débardage par câble n'est pas rentable. Des soutiens financiers sont importants pour optimiser l'utilisation de cette technique
- ➔ La possibilité technique d'installer le câble : d'après l'ONF Taninges, l'urbanisation rend les zones d'arrivée de câbles de moins en moins disponibles (voir *Prise en compte de la forêt et de ses usages dans l'urbanisme*, page 30).

**Face aux difficultés des forestiers du territoire à mobiliser les volumes importants de bois sur forte pente, l'accès à la ressource dans les zones difficiles a été identifié comme un enjeu fort du territoire.** Dans ce cadre, le développement du débardage par câble pourrait constituer une solution si les conditions précédentes peuvent être remplies.

Par ailleurs, la Convention Interrégionale du Massif des Alpes, et les régions Rhône-Alpes et PACA ont lancé le plan câble entre 2006 et 2011, ce qui a permis de faire passer la récolte par câble de 12 000 m<sup>3</sup> en 2006 à 54 000 m<sup>3</sup> en 2011.

Un nouveau projet de développement du débardage par câble lancé par l'ONF vise actuellement à :

- ④ La valorisation des bois de montagne,
  - Répondre aux besoins de la consommation en bois,
  - Exploiter des surfaces forestières nouvelles,
- ④ La création de valeur-ajoutée et d'emploi,
  - Consolider les entreprises d'exploitation par câble,
  - Mobiliser des volumes de bois supplémentaires,

L'encadré suivant présente un extrait de la Réunion des territoires pilotes pour l'accompagnement du projet de développement du débardage par câble de l'ONF (Compte-rendu de la réunion du 21/02/2013 à Lyon) :

*Dans le cadre de l'appel à projets CIMA, sur le thème du débardage par câble, l'ONF porte un projet de développement du débardage par câble dans les Alpes pour 2013/2014.*

*Participer à créer les conditions pour la mise en œuvre de l'expérimentation d'un calendrier de coupe triennale est bien le rôle qui est attendu des territoires qui seront partie prenante pour la réalisation du projet.*

*Sur l'action 1 du projet de l'ONF qui vise à faire un état des lieux de ce qui est accessible par câble (cartographie : reconquérir de nouvelles surfaces) il s'agira de partager ce travail de recensement avec le territoire > appropriation*



*Sur l'action 2 concernant la formation des acteurs et l'action 4 de communication (acceptation de ce mode de débardage / plusieurs enjeux : économique, paysager, environnemental...) l'ONF aura un plus grand impact s'il appuie ces actions à l'échelle des territoires.*

*L'action 5 est l'action territoriale par définition. Il s'agira de tester la mise en place d'une offre de coupes à câble, locale, sur 3 ans. Ce test doit faire émerger des solutions pour qu'à terme ce procédé devienne un système pérenne et reproductible sur d'autres territoires.*

L'ONF projette donc de faire porter cette thématique par les chartes forestières de territoire par le biais d'une démarche contractuelle. Le projet prévoit l'animation des démarches sur 5 territoires pilotes pour :

- ④ planifier et organiser les coupes à l'échelle du territoire,
- ④ organiser la mobilisation des financements (le cas échéant),
- ④ coordonner les contrats de service avec les exploitants câblistes,
- ④ coordonner la vente des produits bois aux acheteurs.

La participation à ce programme pourrait apparaître comme une opportunité pour le territoire Arve Giffre. Indépendamment de ce programme, **la CFT pourrait être pilote pour l'organisation de chantiers à câble publics/privés ou complètement privés.**

### 3.3.4 La sylviculture et l'exploitation forestière

#### 3.3.4.1 Les gestionnaires forestiers

**Trois types d'acteurs assurent la gestion des forêts et la vente de bois :**

- ④ L'ONF gère les forêts publiques et commercialise les bois sur pied issus de ces forêts.
- ④ Les coopératives forestières gèrent les forêts privées de ses coopérateurs et réalisent la vente de bois. Les coopératives peuvent aussi faire elles-mêmes une partie de l'exploitation. Les biens et techniques mis en commun ont pour objectif d'optimiser et d'améliorer la gestion forestière afin de valoriser un maximum les forêts des adhérents de la coopérative.
- ④ Les experts forestiers et ingénieurs forestiers indépendants gèrent et commercialisent les bois de la forêt privée.

**De nombreuses structures et associations proposent des conseils en gestion, des appuis techniques et des recherches appliquées sur le territoire :**

Le CRPF est un organisme public qui apporte conseils et appuis techniques aux propriétaires qui le souhaitent.

L'Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie<sup>3</sup> (UFP74), regroupant 6 sections sur le département de la Haute-Savoie, concourt à l'étude, la défense, la représentation des droits et intérêts des propriétaires forestiers sylviculteurs et la diffusion des connaissances en matière de sylviculture. Le CRPF accompagne l'UFP74 dans son fonctionnement par la mise à disposition de techniciens présents sur chaque section.

La section concernant le territoire Arve-Giffre s'intitule « Section du Faucigny » et compte une trentaine de communes. Le technicien référent de cette section est Julien LAGER. Chaque section est gérée par un bureau. Celui du Faucigny est présidé par Monsieur Claude HUGARD, propriétaire forestier sur les communes de Cluses et de Saint Sigismond. [Source : CRPF]

Ces structures assurent également un rôle d'animation, et plus particulièrement de mobilisation des propriétaires forestiers (CRPF). Voir *L'animation forestière*, page 33.

<sup>3</sup> Anciennement Syndicat des Forestiers Privés de Haute-Savoie, fusionné avec les groupements de sylviculteurs des Bornes Aravis et des Bauges en mars 2012



L'animation de la filière forêt-bois auquel participent ces structures est une composante importante du dynamisme de la filière forêt/bois. L'animation de l'amont de la filière est aussi un enjeu lié à la gestion et l'exploitation forestière.

#### 3.3.4.2 Les Pépinières

Sur le territoire, 2 pépinières principales travaillent à l'élevage et à la vente de ligneux. Elles réalisent également des travaux paysagers auprès des particuliers comme des collectivités. Elles dominent le marché de par leur taille, il s'agit des entreprises PUTHOD, située au Petit-Bornand, et SAVOY PAYSAGE, à Thyez et Eteaux. (PSADER)

Pépinière Puthod	Savoy Paysage
Site de culture et point de vente : Le petit Bornand les Glières (alt : 800 m) et La Chapelle-Rambaud (alt : 1000m) (culture uniquement)	Site de culture et point de vente : Eteaux (alt : 850 m) Siège social : Thyez
Surface de culture : 34 000 m <sup>2</sup>	Surface de culture : 80 000 m <sup>2</sup>
Nombre d'employés : 31	Nombre d'employés : 35

Tableau 10 : Pépinières du territoire

Source : PSADER, 2009

#### 3.3.4.3 Entreprises d'exploitation forestière

Le secteur de l'exploitation forestière regroupe un ensemble d'entreprises plus ou moins spécialisées mais souvent peu organisées en filière. On distingue les exploitants forestiers, qui achètent le bois sur pied et qui gèrent l'exploitation de ce bois dans sa globalité, et les ETF (Entrepreneurs de Travaux Forestiers) qui offrent la prestation de service en abattage, débardage, déchiquetage, etc.

Les entreprises exerçant des activités d'exploitation forestière sur le territoire n'y sont cependant pas forcément installées. Ainsi, on observe une concentration des entreprises du secteur autour des axes routiers et plus particulièrement sur l'axe Annecy-Bonneville.

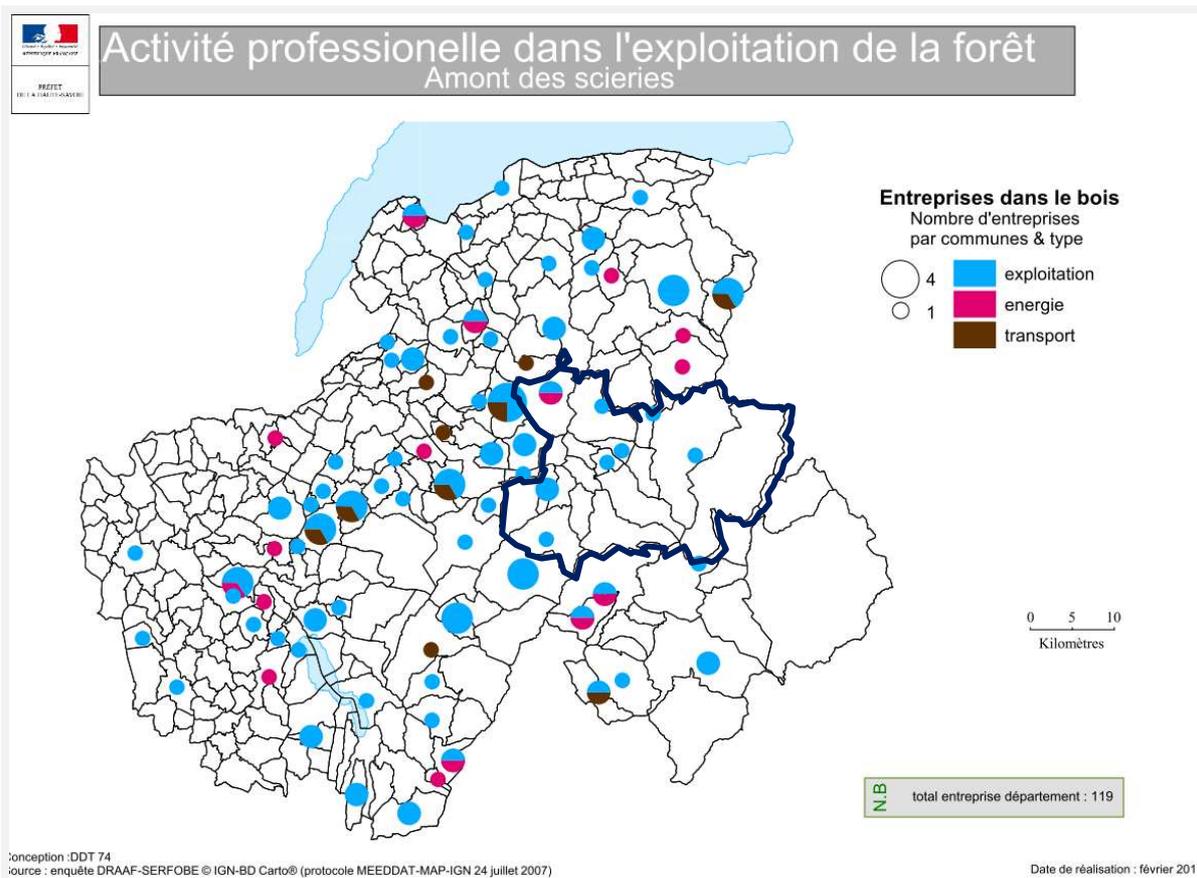


Figure 35 : Carte des activités professionnelles dans l'exploitation de la forêt

Source DDT 74, 2011

### 3.3.4.4 Les travaux sylvicoles



Bien qu'il existe des financements visant à accompagner certains travaux forestiers et la reconversion des forêts médiocres (Aides de l'Etat et de l'Europe) pour des forêts de plus de 4 ha, cette aide a été peu mobilisée depuis 2007 (PPRDF). Depuis 2007, l'Etat et l'Europe accompagnent certains travaux sylvicoles ainsi que les reconversions : « Le Conseil Régional a mis en place un dispositif complémentaire pour accompagner les travaux sylvicoles en forêts communales (2 000 ha/an) et en forêts privées (380 ha/an). »



### 3.3.4.5 Les entrepreneurs de travaux forestiers

Les ETF ont exprimé leur besoin de « constituer une représentation régionale, pour défendre la profession et être présents dans les débats interprofessionnels » avec une coordination en priorité au niveau départementale (propos recueillis par FIB 74), lors d'une réunion à Bonneville (le 18/02/2009).

Il est par ailleurs apparu lors de cette réunion que les ETF connaissent peu leur syndicat (EDT : Entrepreneurs Des Territoires) et que très peu d'entreprises y adhèrent.

Principales difficultés	Principales attentes
Pénibilité et dangerosité	Augmentation des prix
Période d'activité limitée (tourisme, météo)	Baisse des charges
Tarifs insuffisants	Disposer d'un véritable statut ETF et bénéficiaire d'améliorations sociales (adaptation contrat de travail, retraite, reconnaissance pénibilité, couverture sociale)
Entreprises insuffisamment structurées (charges trop élevées, problème du statut)	Lutter contre le travail illégal
Image du métier et difficulté de recrutement	Etendre les périodes d'activité (été)
problème de concurrence (étrangère, ONF, travail au noir)	Revalorisation de l'image du métier
Aides méconnues ou insuffisantes	Promotion des bois locaux

*Propos recueillis par FIB 74 lors d'une réunion à Bonneville (le 18/02/2009)*

Le manque de cohésion entre les entrepreneurs locaux de travaux forestiers a été pointé par les acteurs du territoire. Or, l'achat de matériel lourd comme des broyeurs pour le bois énergie n'est souvent possible que par la mise en commun de l'investissement entre plusieurs entrepreneurs de travaux forestiers. Ainsi, l'absence de cohésion entrainerait un frein au débouché bois énergie des coupes sur le territoire.

En septembre 2012, les ETF ont constitué l'Association des Entreprises Forestières des Savoie – ASDEFS. Elle comprend des entrepreneurs de travaux forestiers, des exploitants forestiers, des entrepreneurs de travaux sylvicoles et des producteurs de bois énergie forestier.

Cette association vise à mettre en œuvre des actions concrètes et efficaces au service des entreprises (cf. encadré).

#### Priorités d'actions collectives pour 2012 / 2013

##### Actions engagées ou prévues à l'automne 2012

**Panneaux de chantier : 2 gratuits par adhérent**

**Formations individuelles :**

- Sauveteur Secouriste du Travail : 5 et 6 décembre 2012 à Rumilly
- Formation au Document Unique de prévention des risques : 9 et 10 janvier 2013
- 30 novembre 2012 / La Motte Servolex : matinée « réglementation en matière de prévention des risques » avec l'inspection du travail ; après-midi « visite d'une parcelle inscrite aux appels d'offre travaux de l'ONF : détermination d'un prix d'exploitation.

• 7 décembre 2012 / La Motte Servolex : suite de la formation « détermination d'un prix d'exploitation » : retours anonymes sur les écarts de prix, analyse comptes d'exploitation, présentation d'outils de calcul de coût de revient...

**Soirées thématiques d'information : 1ère soirée « Marché du bois énergie » en juin 2012**

##### Les actions envisagées pour 2013

**Services aux adhérents**

- Point information / accompagnement au montage de dossier de subvention
- Centralisation des offres d'emploi / stage
- Référencement de fournisseurs avec accord tarifaire privilégié : lubrifiants

**Communication**

- Guide des informations et des sources d'informations pour la profession (technique, juridique, administratif...)
- Nouvelles soirées / rencontre à thèmes : réglementation et environnement, fonctionnement des marchés publics...
- Bulletin d'informations trimestriel : actualités, emploi, marchés publics, articles de fonds...
- Réalisation d'un film de présentation des activités de travaux forestiers en montagne

**Participation / soutien aux actions régionales**

- Annuaire régional des entreprises forestières
- Mise en place d'une carte professionnelle de l'entrepreneur forestier
- Projet transfrontalier INFORMA

Participation à la vie de la filière : de l'implication locale (Chartes Forestières de Territoires) aux projets régionaux (FIBRA...)



#### *3.3.4.6 La compétitivité de l'offre sur le territoire*

**La valorisation des bois produits sur le territoire nécessite une amélioration de leur compétitivité sur les marchés du bois. Cet enjeu renvoie à l'ensemble des enjeux cités en partie 4 relatifs au dynamisme de la filière forêt/bois, à la valorisation du bois local sur les marchés, au développement du bois énergie, à la structuration de la filière, et à la compétitivité de la filière forêt/bois.**

Sur le court terme, l'amélioration de la compétitivité est surtout dépendante de l'accès aux peuplements de qualité déjà existants et sur l'optimisation des chantiers d'exploitation.

#### *3.3.4.7 Renouvellement des peuplements forestiers sur le territoire*

Sur le long terme, une amélioration de la qualité des peuplements permettrait une augmentation de la marge économique lors de l'exploitation ce qui irait dans le sens d'une amélioration de la compétitivité. Un travail de long terme sur la qualité des peuplements permettrait par ailleurs d'élargir la gamme de débouchés pour les bois issus des forêts locales et ainsi qu'adapter plus facilement aux fluctuations des marchés du bois.

La question du renouvellement forestier après passage en coupe a été soulevée par la DDT et lors de l'atelier « gestion forestière ». Beaucoup d'acteurs du territoire craignent une pénurie future de bois d'œuvre de qualité si un effort n'est pas entrepris pour l'amélioration de la régénération des peuplements. **Le renouvellement de la ressource, en quantité et en qualité, est donc un enjeu fort dans les forêts du territoire.**

Pourtant, selon la DDT, des financements sont disponibles pour la plantation ou l'amélioration des jeunes peuplements mais ne semblent également pas ou peu utilisés (DDT74). Une structure de groupement de la gestion forestière pourrait constituer un intermédiaire efficace pour la mobilisation de ces financements.

Des propositions ont été faites par les acteurs, notamment lors des ateliers de construction du diagnostic, concernant la diversification des essences utilisées lors de la régénération des parcelles forestières. La Société d'économie Alpestre précise notamment que l'augmentation de la place des feuillus et notamment des feuillus précieux dans les peuplements apporterait une diversification économique, écologique, et constituerait un moyen de protection contre les agressions de pathogènes. Il conviendrait néanmoins de prendre en compte l'ensemble des paramètres environnementaux, économiques et sociaux pour proposer une diversification adaptée aux besoins du territoire et de la filière bois.

La mise en place d'itinéraires de régénérations forestière sur le territoire demande une attention plus poussée à la forêt. En effet, les plantations sont fragiles vis-à-vis du piétinement, de l'abroustissement par la faune. Une concertation apparaît nécessaire entre les acteurs du territoire afin de protéger ces régénérations, en particulier avec les acteurs du tourisme et les associations de chasse. **Ainsi, la gestion de l'équilibre faune flore est aussi un enjeu lié à la gestion forestière.**



### 3.3.5 La récolte de bois et sa valorisation

#### 3.3.5.1 Production forestière

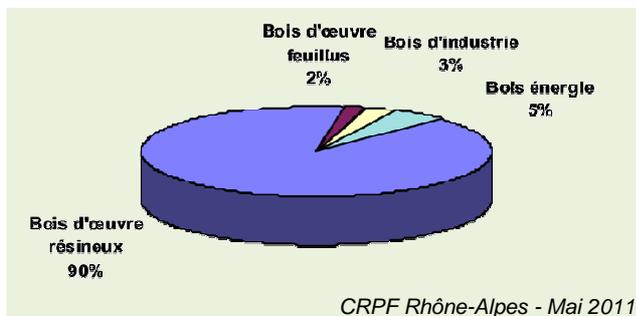


Figure 36 : Répartition de la récolte de bois d'oeuvre, de bois d'industrie et de bois énergie en Haute-Savoie

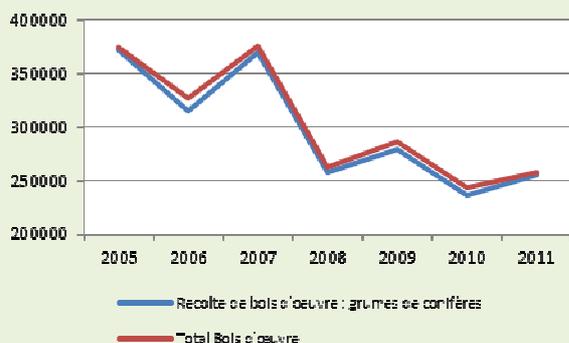


Figure 37 : Production de bois d'oeuvre de 2005 à 2011 en Haute-Savoie

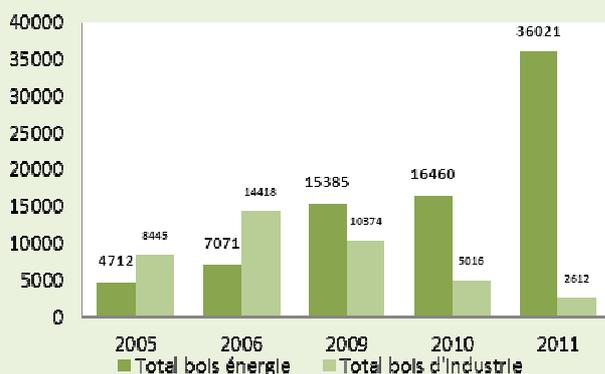


Figure 38 : Production de bois d'industrie et de bois énergie de 2005 à 2011 en Haute-Savoie

Source : source EAB

L'exploitation forestière est une activité importante pour 5 des 11 communes ayant répondu au questionnaire adressé aux mairies. Selon ce questionnaire, seule une commune considère que l'exploitation forestière constitue un enjeu faible.

En Haute-Savoie, la récolte forestière est principalement tournée vers le bois d'oeuvre. Il représentait 286 500 m<sup>3</sup> en 2009, dont 278 800 m<sup>3</sup> de résineux. Le bois d'industrie et le bois énergie représentaient respectivement 10 400 et 15 400 m<sup>3</sup>.

La production de **bois d'oeuvre** connaît une chute importante depuis plusieurs années. Elle a diminuée de plus de 30% depuis 2005 pour atteindre **255 000 m<sup>3</sup> en 2011**.

L'exploitation de bois d'industrie et de bois énergie est très faible sur les forêts du département. La raison est économique : le prix du bois d'industrie et du bois énergie est insuffisant pour compenser les coûts d'exploitation souvent élevés. Seul le bois d'oeuvre est intéressant à exploiter dans la plupart des cas. Lorsque l'exploitation du bois d'industrie ou du bois énergie est réalisée, elle se fait toujours en complément d'une opération d'exploitation de bois d'oeuvre de façon à apporter un léger revenu supplémentaire (Source : FIB74).

Les orientations de l'exploitation forestière changent depuis quelques années. Le bois énergie prend une place de plus en plus importante dans la production. Cette production, de faible valeur ajoutée pour le propriétaire, risque pourtant de déstabiliser les équilibres de matière dans les peuplements. La production de **bois énergie** atteint **36 000 m<sup>3</sup> en 2011**, contre 4 700 en 2005, soit près de 7 fois plus. A l'inverse, alors que la production de **bois d'industrie** semblait croître jusqu'en 2006 avec un volume de 14 400 m<sup>3</sup>, elle ne représente plus que **2 600 m<sup>3</sup> en 2011**.

Ainsi, le volume total prélevé en Haute Savoie en 2011 est de 293 600 m<sup>3</sup>.

NB : Ces données statistiques (Agreste) ne sont pas disponibles à l'échelle du territoire. Cependant, nous pouvons penser que la production forestière correspond à un marché alimenté en partie par les forêts du territoire.



### 3.3.5.2 La commercialisation des coupes de bois

La commercialisation des produits forestiers issus des forêts privées est réalisée sous différentes formes. On distingue les procédures de vente des modes de vente (qui déterminent la forme du produit).

Les procédures de vente :	Les modes de vente :
La vente par adjudication	La vente en bloc et sur pied
La vente par appel d'offre	La vente sur pied à la mesure
Les contrats d'approvisionnement	La vente de bois façonnés en bloc
Les ventes de gré à gré hors contrat	La vente de bois façonnés à la mesure
Les ventes informatisées	

D'après FIB74, les professionnels souhaitent voir évoluer les modes de commercialisation du bois vers une vente « bord de route » à l'unité de produit et le développement des contrats d'approvisionnement.

Ce système est cependant plus pertinent pour les entreprises absorbant d'importants volumes, les approvisionnements des scieries plus petites ne constituant pas des débouchés intéressants pour l'ONF par ailleurs. Ces derniers doivent donc prospecter et acheter du bois sur pied, organiser sa logistique, verser un acompte malgré les aléas (climatiques, etc.). De plus, ce système impose une répartition objective des produits forestiers difficile à organiser, notamment vu les besoins divers et la concurrence (JC Mogenet, entretien du 11/12/2012).

Le développement d'un aménagement privé (association foncière forestière) permettrait par ailleurs d'apporter des garanties d'approvisionnement aux scieurs (artisans et industriels), leurs offrant une visibilité long terme et ainsi d'investissement (voir *L'Association Foncière Forestière (AFF) : une opportunité ?*, page 50).



### 3.3.6 Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces et enjeux

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Les forêts publiques bénéficient d'une continuité de gestion</li><li>▶ L'exploitation est tournée vers le bois d'œuvre</li><li>▶ Un tiers de la superficie forestière est en parcelles de plus de 4 ha (33%). Les forêts contigües de plus de 2 hectares représentent 43% de la superficie.</li><li>▶ Forêts publiques essentiellement communales (98%) et induisant une forte implication des communes dans la politique forestière locale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Seuls 29% de la ressource sont facilement accessibles en Rhône-Alpes (PPRDF)</li><li>▶ Les outils auparavant utilisés devenant trop coûteux par rapport à la mécanisation de l'extraction du bois n'encourage pas l'exploitation en zones difficiles.</li><li>▶ Comme sur l'ensemble des forêts françaises, le morcellement est le principal handicap à la gestion des forêts privées</li><li>▶ Peu de forêts font l'objet d'un renouvellement après coupe</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Un fonds pour le reboisement de la Haute-Savoie (inscription Journal Officiel du 11/09/10) a été mis en place avec le soutien du Conseil Général de Haute-Savoie et l'appui technique de FIB74.</li><li>▶ Un intérêt pour des solutions de regroupement des propriétaires forestiers</li><li>▶ Une ouverture d'esprit à la possibilité de gérer certaines forêts du territoire, publiques et privées, comme un ensemble, constituant un bon culturel prometteur</li><li>▶ Le PPRDF identifie les forêts du territoire de Arve-Giffre comme prioritaires pour la mobilisation de bois résineux.</li><li>▶ La création d'un groupement d'achat en commun de grumes, de matériels et de consommables est envisagée (FIB74, 2008)</li><li>▶ Une modification des modes de commercialisation du bois vers une vente « bord de route » à l'unité de produit et le développement des contrats d'approvisionnement.</li><li>▶ Possibilités de financement des travaux de renouvellement forestier</li><li>▶ Le projet de développement du débardage par câble permettrait un appui financier important pour les actions du territoire en faveur de cette technique.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Suite à la tempête de 1999, les attaques de « scolyte » (insecte xylophage), accentuées par plusieurs sécheresses estivales, ont ainsi généré 750 000 m<sup>3</sup> de bois scolytés (FIB74) sur le département</li><li>▶ En Haute-Savoie, les PSG représentaient seulement 2 162 hectares en 2010, soit à peine plus de 2% des forêts privées de production</li><li>▶ On constate une faible proportion de forêts privées certifiées PEFC en Rhône-Alpes alors que ces forêts privées constituent la plus grande superficie forestière.</li><li>▶ Le bois énergie prend une place de plus en plus importante dans la production. Cette production, de faible valeur ajoutée pour le propriétaire, risque de déstabiliser les équilibres de matière dans les peuplements.</li></ul>



## Enjeux liés à la gestion et l'exploitation forestière

### **A) La performance de l'animation**

- La cohérence et coordination avec les projets forestiers mis en œuvre à différentes échelles
- L'animation de la filière bois (y compris un lien avec les activités forestières)

### **B) La protection de la biodiversité**

- La certification des forêts
- La gestion de l'équilibre faune flore

### **C) La gestion multifonctionnelle des forêts**

- La prise en compte de la forêt dans la gestion de l'urbanisme
- Le développement de dessertes multi-usages (concertation des filières agricoles et forestières)

### **G) Le dynamisme de la filière forêt/bois**

- La disponibilité en professionnels de la filière pour la future génération
- L'adéquation des ressources forestières et des marchés du bois
- Le développement d'un secteur professionnel dynamique, attractif et prometteur (si la dynamique économique le permet)
- Le maintien de l'emploi sur le territoire

### **I) La valorisation du bois local sur les marchés**

- La demande en bois local pour les marchés publics
- La différenciation des produits bois issus du territoire
- La promotion des produits issus du territoire (communication sur le bois local et/ou d'importation)
- Le développement de la demande en bois local
- Le développement de parts de marchés pour les produits bois issus du territoire
- L'innovation et l'anticipation des marchés pour les différents produits (BO / BI / BE)

### **J) L'aménagement durable des forêts de production**

- La certification des forêts
- La mise en commun de la gestion et de l'exploitation des forêts du territoire (privées et publiques)
- La mise en place d'une gestion effective des forêts privées (plans de gestion notamment)
- La prise en compte de la forêt dans la gestion de l'urbanisme

### **K) L'accès à la ressource**

- La disponibilité en aires de stockage
- La prise en compte de la forêt dans la gestion de l'urbanisme
- La synergie des filières agricoles et forestières (maintien et développement du réseau de desserte notamment)
- Le développement du débardage par câble
- Le maintien et le développement du réseau de desserte (y compris la voirie publique)

### **L) Le développement du bois énergie**

- La structuration de la filière (exploitation, broyage, stockage, etc.)

### **M) La structuration de la filière**

- L'amélioration de l'attractivité des métiers de la filière forêt/bois
- La cohésion entre les ETF
- La qualité et sécurité des approvisionnements entre les différents maillons de la chaîne
- La structuration de l'offre à mettre sur le marché et de la filière (produits / entreprises)
- Le développement d'une offre répondant à la demande
- Le maintien et le développement de la capacité de valorisation des ressources forestières du territoire (y compris les petites entreprises).
- Le regroupement des opérateurs de la filière bois artisanale et semi-industrielle

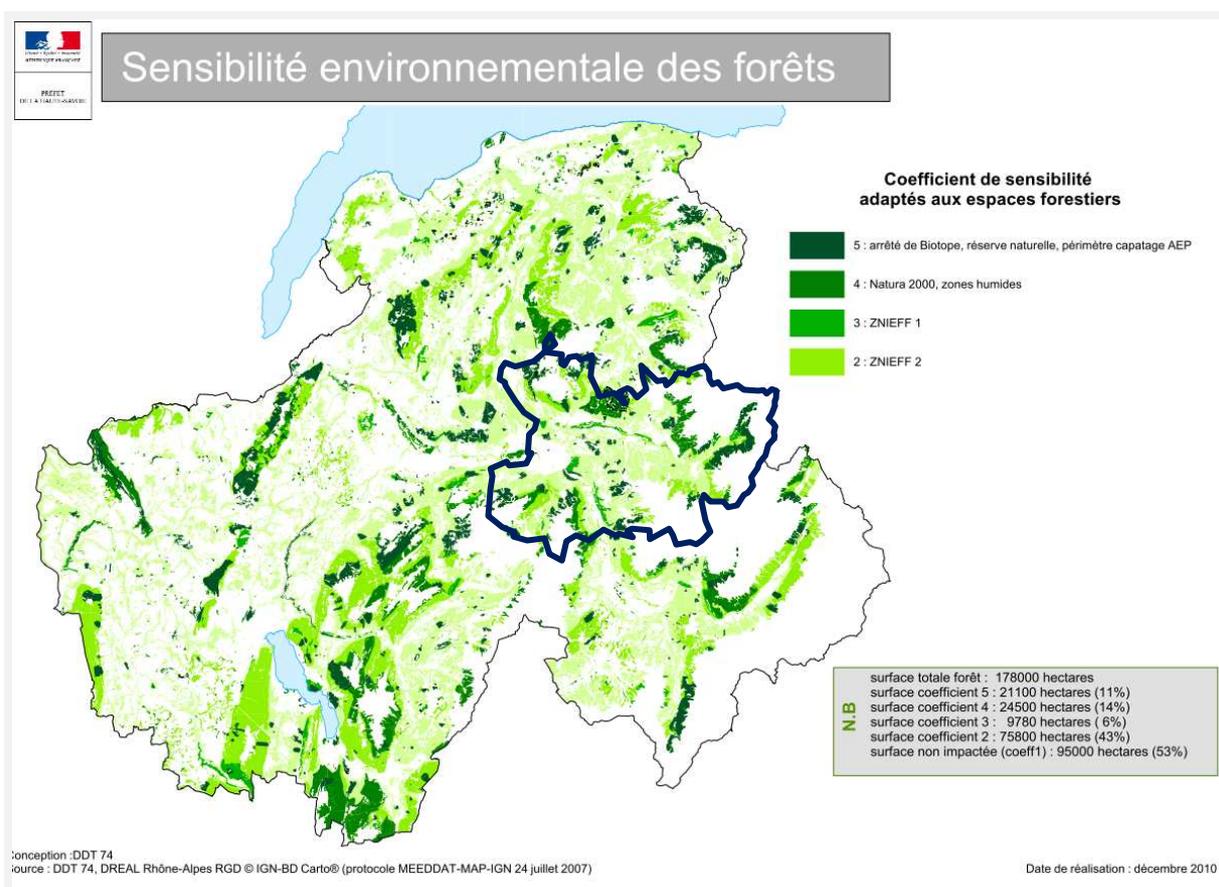
### **N) La compétitivité de la filière forêt/bois**

- L'adéquation des métiers et aux marchés (assurer une transition)
- L'amélioration de la qualité des peuplements forestiers (coupes de forte valeur)
- La compétitivité des bois locaux sur les marchés du bois de construction
- La compétitivité et la structuration de l'exploitation forestière
- Le positionnement stratégique des entreprises sur les marchés



### 3.4 Espaces forestiers ayant un rôle de protection

Sur le territoire Arve-Giffre, les forêts jouent un rôle particulier dans la protection de l'environnement, la protection contre les risques naturels, et la qualité des eaux. En effet, elles participent fortement à la lutte contre l'érosion (et plus particulièrement sur les terrains abrupts du territoire), la lutte contre la pollution des eaux (bassin versants), les inondations, et la protection contre les mouvements de terrains, les avalanches et les séismes.



**Figure 39 : Carte de sensibilité environnementale des forêts du département et du territoire**

Source DDT 74, 2010



### 3.4.1 Protection de la biodiversité et des milieux naturels en forêt

#### 3.4.1.1 Enjeux de protection environnementale dans les forêts du territoire

On peut distinguer trois types de préservations :

- La préservation des forêts à fortes valeurs environnementales (ripisylves, forêts anciennes, etc.),
- La préservation des forêts à faibles enjeux économiques et sociaux,
- La préservation des forêts de production.

Les forêts vieillissantes et les ripisylves constituent des milieux particuliers du territoire.

#### Les forêts alluviales ou ripisylves

Les forêts alluviales de fond de vallée font l'objet d'une attention particulière pour la protection des eaux, et plus particulièrement dans la vallée de l'Arve avec la mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) et d'un contrat de rivière porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A).

D'après le SM3A ([www.riviere-arve.org](http://www.riviere-arve.org), consulté en février 2013), alors qu'elles sont devenues rares en Europe, l'Arve abrite encore une belle forêt alluviale. Cette forêt est néanmoins menacée par la baisse de la dynamique alluviale (rencontre de l'eau et des plaines lors des variations du niveau de l'eau). On rencontre sur l'Arve et le Giffre une espèce (en voie de disparition sur plusieurs pays alpins) symbolique de ces milieux : la petite massette (ou petit roseau).

L'amélioration de la qualité de la ripisylve, via notamment le traitement des bois morts et la suppression des invasives, constitue par ailleurs un enjeu important sur le territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), au niveau écologique et de la gestion des risques.

**Le maintien de la fonction de protection des habitats aquatiques et de la biodiversité inféodée aux ripisylves est donc un enjeu important de la gestion de la biodiversité sur le territoire.**



## Les forêts anciennes



Figure 40 : Identification des forêts de Cassini dans la matrice forestière du début du XXI<sup>e</sup> siècle

Une comparaison entre la carte de Cassini et CORINE (2006),  
source : Vallauri et al., 2012.

Pour les acteurs du territoire, la protection des espèces emblématiques est fortement liée à la conservation des forêts anciennes sur le territoire.

Les forêts anciennes sont des forêts où le couvert arboré a été conservé depuis longtemps. Elles se distinguent ainsi des forêts vieilles, qui sont des forêts où de nombreux gros arbres et arbres morts sont présents. La conservation des forêts anciennes est essentielle pour la protection des espèces à faible capacités de dispersion.

*« Legs de l'histoire, les forêts anciennes sont aujourd'hui rares et souvent méconnues. Elles constituent pourtant un patrimoine extraordinaire, d'une haute valeur scientifique et écologique, mais également économique, sociale et culturelle. Connaître et faire connaître ces forêts anciennes, leurs valeurs, mieux les préserver, maintenir au mieux leurs qualités dans la gestion productive est un enjeu capital. Ces forêts sont également un élément clé de résilience de la biodiversité forestière face aux changements climatiques. »*

[www.foretsanciennes.fr](http://www.foretsanciennes.fr), consulté en février 2013

### La protection des forêts anciennes constitue un enjeu de gestion de la biodiversité sur le territoire.

S'ils partagent la nécessité de conserver des forêts anciennes sur le territoire, de nombreux forestiers craignent des mesures contraignantes par la mise en place de ces dispositifs et appellent à mettre en place ces réseaux uniquement dans des zones difficilement exploitables.

Les forêts anciennes de Haute-Savoie sont cependant mal connues, notamment du fait d'un manque d'information quant à leur présence historique (voir figure ci-dessus).

L'identification et la cartographie des forêts susceptibles de constituer un réseau de forêts anciennes, de même que **la concertation entre les acteurs qui y sont impliqués**, apparaissent ainsi comme des enjeux du territoire.



## La prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière

Pour certains acteurs du territoire, la biodiversité devrait également être prise en compte en dehors des zonages environnementaux. Cela pourrait se faire au travers de modes de gestion particuliers et pratiques intégrant des mesures spécifiques.

Ces mesures pourraient par exemple concerner la limitation du dérangement de la faune. La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) défend par ailleurs la conservation de patches de forêts anciennes au sein des forêts exploitées. Les agents de l'ONF mettent aussi leur direction en garde contre les mesures en faveur de la récolte du bois-énergie en forêt qui pourrait porter atteinte au stock de bois morts présents en forêt publique.

**Au même titre que la certification forestière (voir *Aménagement / Gestion durable*, page 48), la mise en place de recommandations en faveur de la biodiversité pour la gestion forestière apparaît ainsi comme un enjeu sur le territoire.** Les participants aux ateliers de construction du diagnostic ont notamment noté que la charte forestière de territoire pourrait être une échelle adaptée pour formuler ces recommandations et animer leur mise en œuvre.

La biodiversité pourrait également être valorisée plus largement au travers du tourisme (CG). Cela suppose la contribution du milieu environnementaliste pour bien définir les enjeux de biodiversité sur le territoire, et proposer des pistes de valorisation viables. La gestion de la biodiversité correspond à une question transversale de gestion des milieux naturels.

**Cet enjeu nécessite donc une bonne communication et une concertation entre les acteurs du territoire** pour partager les informations concernant les obligations légales, les recommandations de gestion, les enjeux locaux en faveur de la protection de la biodiversité, etc.

### 3.4.1.2 Zonages d'inventaire et de protection des milieux naturels

La mise en œuvre de zonages environnementaux peut se faire de deux manières : soit ces zonages intègrent des réseaux nationaux, soit ils sont mis en place à partir de contrats locaux de type ENS.

Zonage <sup>4</sup>	Nombre de périmètres	% de la surface du territoire couverte	% de surface forestière couverte
Sites d'Importance Communautaire (SIC, Natura 2000)	6	26,0%	14,5%
Zones de Protection Spéciale (ZPS, Natura 2000)	5	33,3%	19,1%
Périmètre Opérations Grands Sites (OGS)	1	21,4%	15,7%
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique - ZNIEFF de type 1 de génération 2	34	32,0%	22,1%
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique - ZNIEFF de type 2 de génération 2	8	60,0%	48,8%
Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	1	28,2%	19,0%
Réserves Naturelles (RESNAT)	2	14,9%	5,9%
Sites classés	14	5,4%	4,7%
Sites inscrits	15	24,6%	14,9%
Arrêté de protection de biotope	2	0,6%	1,0%

Tableau 11 : Répartition des zonages d'inventaires et de protection sur le territoire

Le territoire ne comprend pas de périmètres de PNR ou de Parc National. Il possède cependant une couverture importante de réserves naturelles, en particulier sur la commune de Sixt-Fer-à-Cheval.

<sup>4</sup> La définition des zonages est donnée en annexe



Le territoire est par ailleurs couvert par de nombreux zonages d'inventaires et de protection faisant partie de réseaux nationaux. Il. Ces zonages représentent des surfaces importantes, notamment en ce qui concerne les ZNIEFF de type 2 (60% du territoire couvert), les zones Natura 2000 ZPS (un tiers du territoire couvert) et Natura 2000 SIC (un quart du territoire). La mise en place de ces zonages génère quelques contraintes pour l'exploitation forestière, mais complique surtout beaucoup les projets de création de desserte forestière (source ONF).

Cependant, en comparant les pourcentages de surface, on constate que ces milieux inventoriés et protégés se situent davantage en zones non forestières (agricoles, zones naturelles non boisées).

En effet, seul le dispositif de protection biotope est plus présent en forêt. La forêt apparaît donc moins protégée que les autres milieux sur le territoire.

Pensez-vous être suffisamment informé sur les zonages environnementaux présents sur votre commune ?

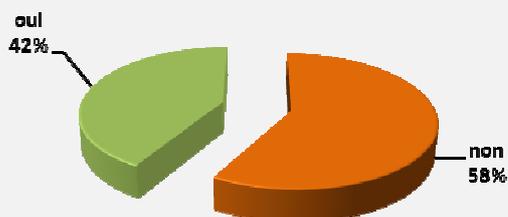


Figure 41 : Résultats des enquêtes relatives à la connaissance des enjeux environnementaux

Enquête auprès des communes du territoire par Agence MTD A, 2013 sur les communes de Chatillon-Sur-Cluses, La Rivière-Enverse, Mont-Saxon, Le Reposoir, Verchaix, Morillon, Taninges, Samoens, Mieussy, Thyez, Saint-Sigismond et Sixt-Fer-A-Cheval.

La majorité des élus interrogés estiment mal connaître les zonages environnementaux présents sur leur commune. La moitié d'entre eux estime être mal informée des enjeux et obligations relatifs à ces zonages.

### 3.4.1.3 Incitation à la protection du milieu et à la conservation de la biodiversité

D'après le Conseil Général, la forêt vieillissante (dont la biodiversité est particulière, voire plus importante) devrait être davantage conservée et être en mesure d'accueillir le public. Il soutient ainsi les acquisitions foncières et les surcoûts de gestion pour une meilleure protection et prise en compte de la biodiversité (charte des bonnes pratiques et engagement PEFC).

Le Conseil Général peut également apporter un soutien pour planter des espèces mieux adaptées aux changements climatiques. Ce soutien vise à la plantation des essences forestières dans leurs aires naturelles de répartition prédites, en particulier pour l'épicéa.

Des aides existent sur des zones bien définies, comme par exemple des exonérations de taxe foncière sur les zones Natura 2000. Toutefois, il n'existe pas de paiement pour services environnementaux en dehors de ces zones. Selon le code forestier, la charte forestière de territoire a pour vocation de permettre ce type de mesures compensatoires. **La valorisation des fonctions de protection environnementale, la pérennité et la bonne santé des forêts pourraient ainsi faire l'objet de mesures compensatoires.**

Ces mesures de compensation sont prévues dans le code forestier d'après l'article L123-3 (cf. partie 1.2.1). Cet article prévoit dans le cadre de stratégies locales de développement forestier comme par exemple une charte forestière de territoire, la possibilité de contractualiser la mise en œuvre de mesures particulières liées à la préservation de la biodiversité. Ces mesures pourraient ainsi être réalisées par « un ou plusieurs propriétaires forestiers, leurs mandataires ou leurs organisations représentatives et, d'autre part, des professionnels de l'exploitation forestière » en échange de contreparties financières de la part « des établissements publics, des associations d'usagers de la forêt ou de protection de l'environnement, des collectivités territoriales ou [de] l'Etat ».



#### 3.4.1.4 Gestion de la faune

D'après le PSADER, la forêt sur le territoire est particulièrement giboyeuse et un lieu de chasse très fréquenté.

Les dégradations paysagères et environnementales de l'exploitation constituent parfois une menace pour le maintien de la faune sauvage par des dégradations de l'habitat forestier. Cependant, l'exploitation forestière peut également permettre de créer des conditions favorables au développement de certains gibiers quand celle-ci concourt à diversifier des peuplements trop âgés (<http://www.chasseurs74.fr>, consulté en février 2013).



**Le Pic tridactyle**  
**(*Picoides tridactylus*)**

Photo LPO (Jean-Pierre Jordan)

D'après la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), le Goéland cendré, la Huppe fasciée ou encore le Pic tridactyle font partie des 10 espèces qu'ils considèrent comme « En danger critique » de disparition en Haute-Savoie. Cette considération est issue du fait d'effectifs faibles, de leur extrême localisation ou d'une diminution importante de leur population à l'échelle du département. Le Pic tridactyle fait par ailleurs l'objet de prospections (ONF, GRIFEM, LPO, CREA) afin de mieux connaître la répartition, la biologie de l'espèce et ses habitats et mettre en œuvre, par la suite, des actions favorisant la conservation de cette espèce en limite de son aire de répartition.

Pour les acteurs du territoire, et notamment les chasseurs et le syndicat des propriétaires forestiers, un déséquilibre cynégétique est important sur le territoire, le cerf et le sanglier étant notamment trop abondant.

Toutefois, l'avis des élus diverge sur ce point. Un quart des communes constate un bon équilibre forêt gibier, mais quelques-unes dénoncent une densité de gibier trop élevée. Une commune a par ailleurs appelé à une régulation des populations de bouquetins. Les avis des élus divergent également sur la nécessité d'accroître la régulation du gibier.

La concertation pour la gestion de l'équilibre faune flore, et en particulier l'équilibre sylvo-cynégétique peut constituer un point de discussion important dans une démarche de charte forestière de territoire afin de trouver des compromis locaux.

Par ailleurs, l'identité du territoire, sur laquelle s'appuie l'offre touristique du territoire, repose pour beaucoup sur la présence d'une faune emblématique qu'il s'agit de préserver.

**Le maintien de la faune sauvage, de la flore et de leurs habitats, ainsi que le maintien de son équilibre, constitue donc un enjeu pour le territoire.** La prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt et de la concertation entre les acteurs sont également des éléments importants à considérer pour répondre à cet enjeu.



MONTAGNES DU GIFFRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CC des montagnes du Giffre  
508 avenue des Thézières, 74 440 Tignes

## Protection des milieux RESNAT-SI-SC-APB

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

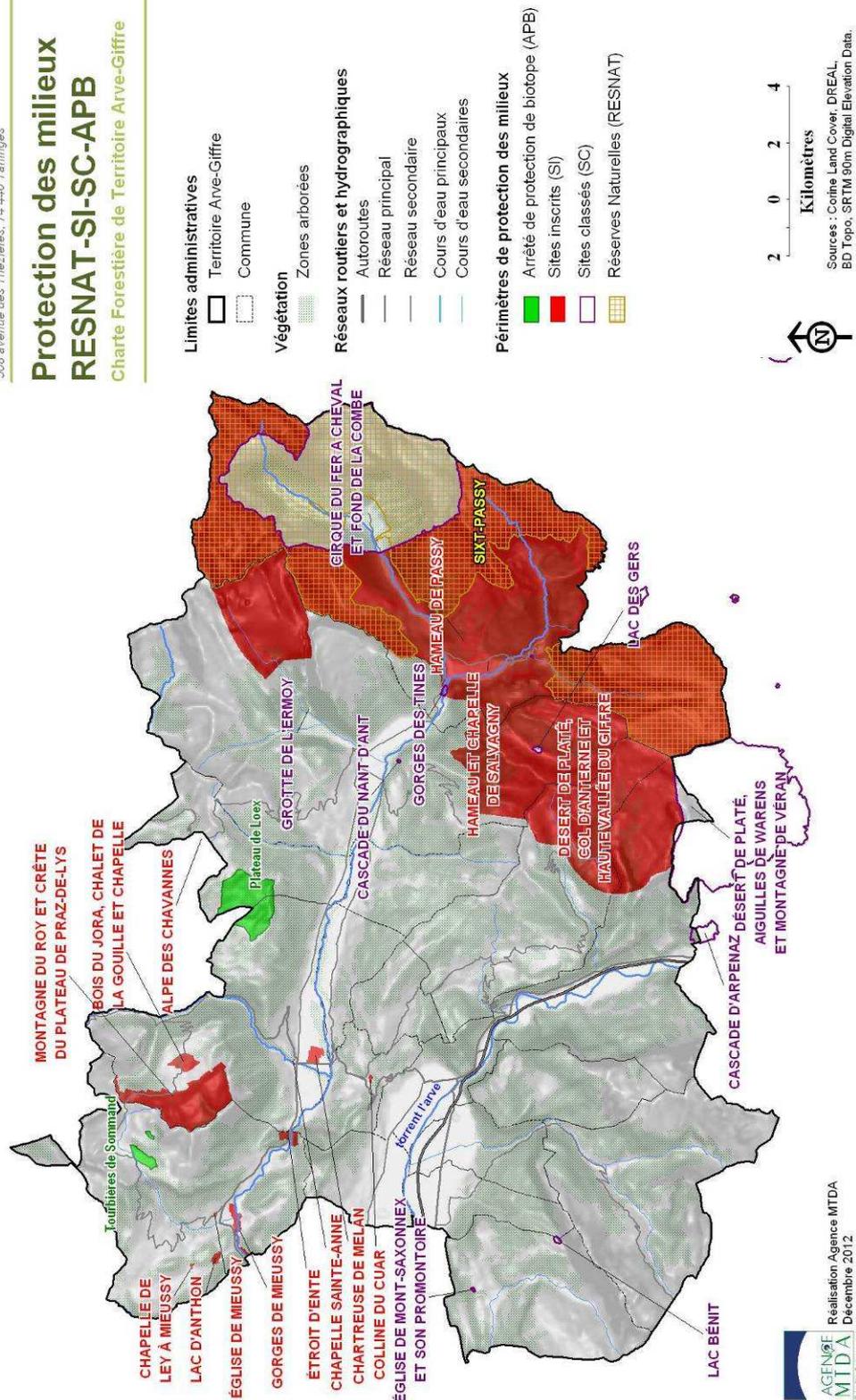


Figure 42 : Carte des milieux sous protection (RESNAT – SI – SC – APPB)

AGENCE  
MTDA  
MONTAGNES DU GIFFRE  
Realisation Agence MTD A  
Decembre 2012

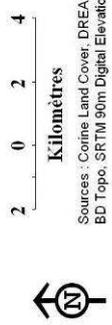
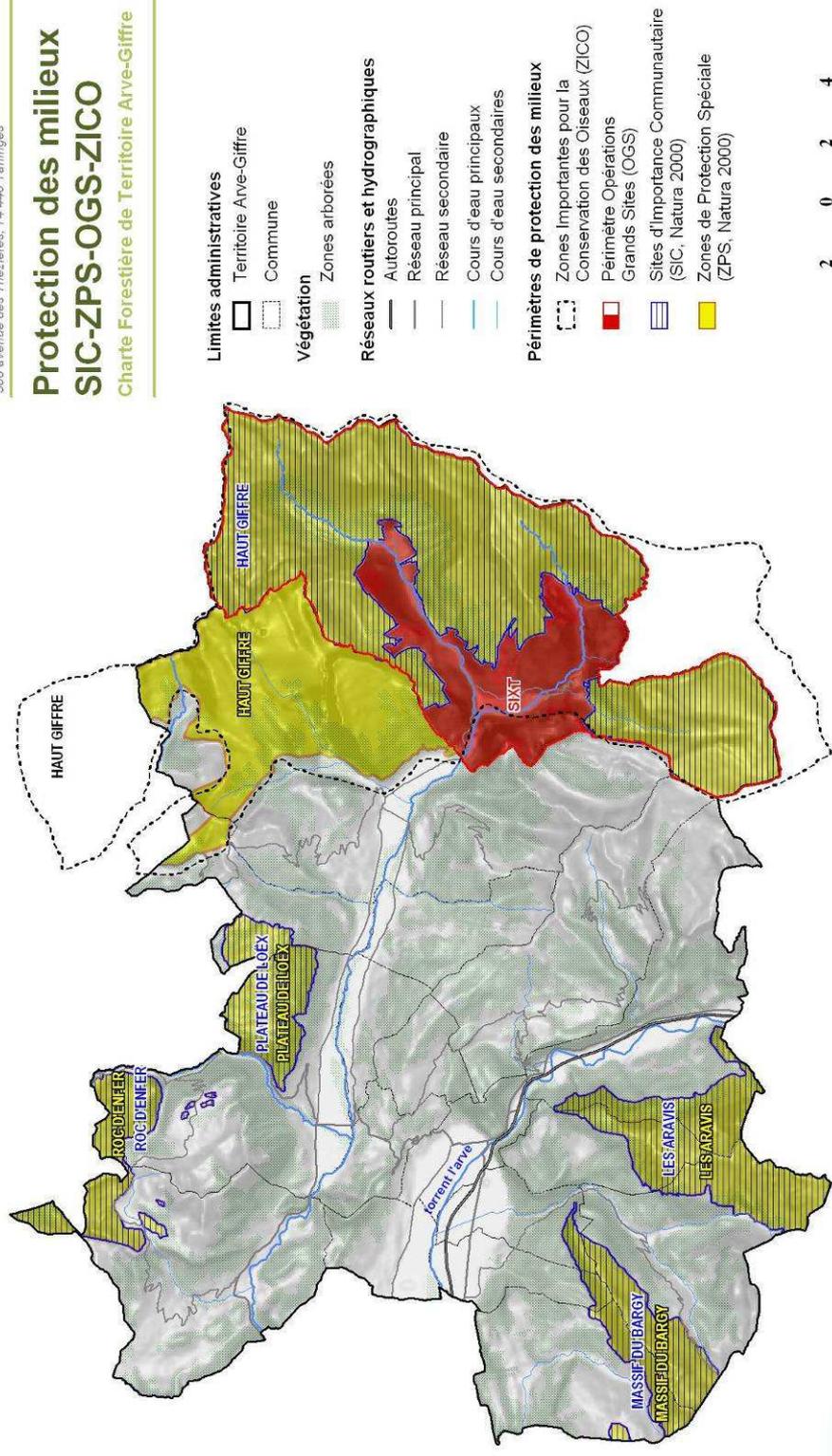


MONTAGNES DU GIFFRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CC des montagnes du Giffre  
508 avenue des Thézières, 74 440 Tainings

## Protection des milieux SIC-ZPS-OGS-ZICO

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre



Sources : Corine Land Cover, DREAL, BD Topo, SRTM 90m Digital Elevation Data.

AGENCE MTD A  
Réalisation Agence MTD A  
Decembre 2012

Figure 43 : Carte des milieux sous protection (SIC – ZPS – OGS – ZICO)



MONTAGNES DU GIFFRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CC des montagnes du Giffre  
508 avenue des Thézières, 74 440 Tainings

## Inventaire des zones naturelles (ZNIEFF)

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

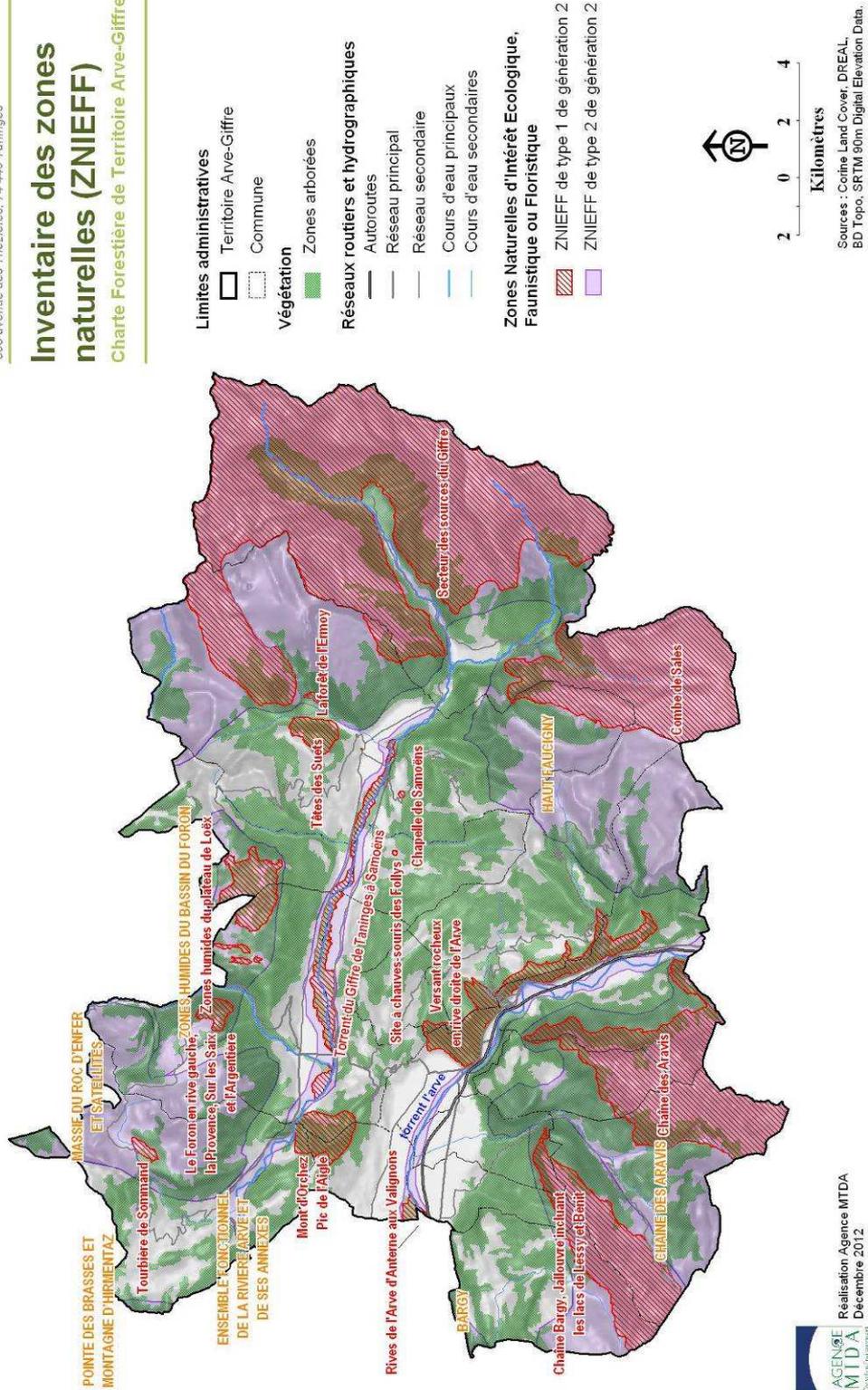


Figure 44 : Carte d'inventaire des zones naturelles (ZNIEFF)



## 3.4.2 Protection contre les risques naturels

### 3.4.2.1 Présentation des risques naturels en zone de montagne et du rôle de la forêt

#### **Avalanches**

---

La forêt a un rôle certain dans l'ancrage du manteau neigeux, notamment dans les zones de départ des avalanches. Cependant, on ne dispose pas d'exemple où une coupe à blanc aurait entraîné des avalanches.

#### **Chutes de pierres**

---

On observe des chutes de pierre généralement dans les pentes supérieures à 40°. Ces chutes peuvent être atténuées par des obstacles : plus une pierre rencontre d'obstacles, plus elle perd de l'énergie. Les arbres constituant ces obstacles, la forêt peut avoir un rôle significatif sur les chutes de pierre. La fourchette d'efficacité des obstacles est l'intervalle entre 28° et 38° (Source : IRSTEA Grenoble). En dessous de 28°, la pierre s'arrête d'elle-même, en dessus, les obstacles n'ont pas de rôle significatif.

Le rôle de la forêt est d'autant plus significatif que les classes d'âge des peuplements sont étalées. Une différence de comportement par rapport aux chocs est observée entre les bois feuillus (meilleurs comportements) et les résineux. Enfin, la résilience des résineux est moins bonne que celle des feuillus en cas d'impact.

#### **Glissements de terrain**

---

La forêt participe à la stabilité des sols et la lutte contre l'érosion. D'après la FAO (2005), les forêts représentent le couvert végétal le plus efficace pour réduire les mouvements de sol, en particulier les glissements et les affaissements peu profonds (la résistance des racines en est la principale raison).

La forêt joue également un rôle de protection contre l'érosion en diminuant la sédimentation. Les sédiments peuvent notamment impacter les espèces aquatiques de valeur, nuire à la qualité de l'eau potable ou servant aux usages domestiques et industriels, etc.

#### **Inondations**

---

D'après la FAO (2005), les forêts réduisent les pointes de l'écoulement d'averse et les retardent mieux que toute autre couverture du sol. La forêt participe en effet à l'étalement de l'onde de la crue et à l'amélioration de l'infiltration. Le ruissellement peut avoir un rapport de 1 à 10 entre un sol nu et un sol surplombé d'arbres.

La forêt et notamment les ripisylves peuvent avoir un rôle négatif en générant des embâcles si elles ne sont pas entretenues. Par contre, la gestion des ripisylves a un rôle positif notamment dans la stabilisation des berges et le freinage des écoulements.

Sur ce point, plusieurs communes ont fait part de leur inquiétude autour de la gestion des ripisylves en faveur de la prévention des embâcles.



### *3.4.2.2 Les risques naturels sur le territoire et leur prévention*

Le tableau ci-dessous nous montre la présence avérée des différents risques sur chaque commune du territoire ainsi que les plans réalisés pour prévenir ces risques et imposer des règles à l'urbanisme :

- ▶ Les Plans d'Expositions aux Risques (PER)
- ▶ Les Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn)

De nombreuses communes ne disposent pas de stratégie autour de ces forêts de protection (DDT74). Les acteurs du territoire constatent que l'identification des forêts ayant un rôle de protection sur le territoire est hétérogène. En particulier, elle serait bien aboutie à proximité des routes départementales, et moins en forêt privée. Dans ce but, le conseil général réalise actuellement un travail préalable d'inventaire des forêts de protection.

**L'identification des forêts ayant un rôle de protection contre les risques naturels sur le territoire est apparue comme un enjeu important lors des consultations.**

Si les communes estiment aux trois quarts avoir déjà identifié les forêts ayant un rôle de protection sur leur territoire, seules 3 communes sur 12 interrogées par questionnaire affirment mettre en place des mesures de protection particulières dans leurs forêts communales. 6 communes sur 9 n'ayant pas mis en place des mesures de protection dans leurs forêts communales estiment pourtant que de telles mesures seraient nécessaires pour le maintien des fonctions de protection de la forêt. Parmi les raisons évoquées pour la faiblesse des actions en ce sens, les communes estiment en majorité manquer d'outils d'identification des forêts ayant un rôle de protection. Viennent ensuite des problèmes de manque moyens financiers et de manque de temps.

Le manque de mobilisation des petits propriétaires freine fortement la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de ces espaces. De plus, l'absence de réglementation sur les petites propriétés empêche la mise en œuvre d'actions sur certains versants (Entretien Conseil Général). Pour les forêts de taille plus importante, les travaux entrepris peuvent être financés à 80% par le FEDER, mais les 20% restant à la charge des propriétaires constituent un frein important à leur mobilisation.

Or, la mise en place d'une gestion forestière dynamique qui maintient des peuplements jeunes est nécessaire sur les peuplements où les enjeux de protection contre les risques naturels sont importants.

**La mobilisation des propriétaires pour assurer la continuité du couvert forestier et mettre en place une gestion dynamique des forêts est donc requise pour maintenir cette fonction de protection, tant dans les forêts de pente que dans les ripisylves.**

La gestion adaptée des forêts de protection sur les différentes communes du territoire nécessite par ailleurs la mise en œuvre d'une concertation entre les collectivités et les propriétaires.

Le tableau suivant présente les risques principaux auxquels les communes du territoire peuvent être confrontées.



	Avalanches	Inondation	Mouvement de terrain		approuvé le	sauf
Cluses	x	x	x	PPRn	30/12/2005	
Arâches	x	x	x	PER	22/11/1994	
Le Reposoir	x	x	x	PPRn	05/07/2010	
Magland	x	x	x	PPRn	02/04/1997	avalanche de 1988
Marnaz		x	x	PPRn	19/11/2001	
Mont-Saxonnex		x	x			
Nancy-sur-Cluses			x			
Saint-Sigismond			x			
Scionzier		x		PPRn	19/11/2001	
Thyez		x		PPRn	19/11/2001	
Châtillon-sur-Cluses		x		PPRn	28/06/2004	
La Rivière-Enverse		x		PPRn	28/06/2004	
Mieussy	x	x	x	PPRn	30/01/2002	avalanche 2011
Morillon	x	x	x	PPRn	08/07/1999	inondation en 2004
Samoëns	x	x	x	PER	22/03/1990	inondation en 2004
Sixt-Fer-à-Cheval	x	x	x	PER	29/05/1987	inondation en 2009
Taninges	x	x	x	PPRn	08/03/1999	inondation en 2004
Verchaix	x	x	x	PPRn	24/11/2000	inondation en 2004

Tableau 12 : Risques par communes et des PPRn et PER en vigueur

15 communes sur 18 sont dotées de plans de prévention des risques. Les risques d'inondation et de mouvement de terrain sont les deux risques les plus présents sur le territoire. Le risque d'avalanches reste quand même très présent puisqu'il concerne 10 communes.

La synthèse des cartographies de ces plans de prévention des risques est présentée ci-dessous.

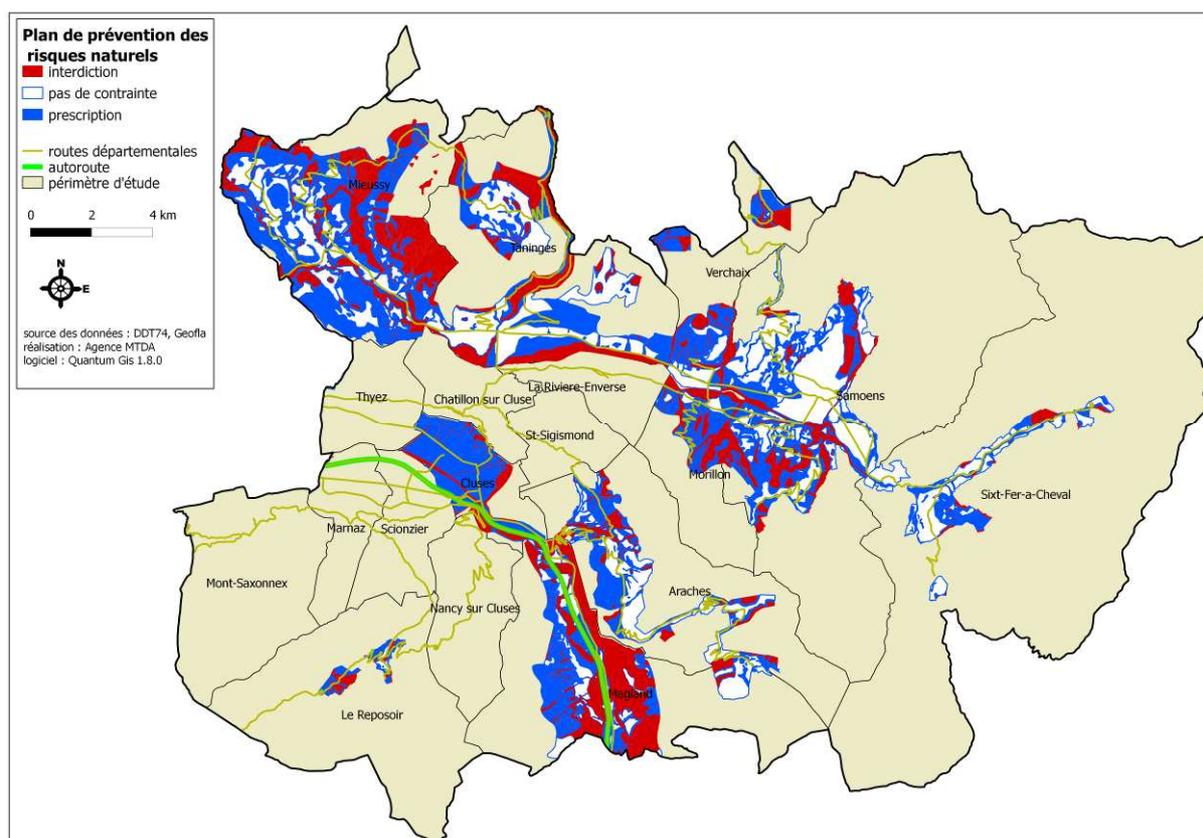


Figure 45 : Carte du zonage PPRn sur le territoire

Sur la carte ci-dessus, les zones blanche, bleue et rouge regroupent respectivement les zones ayant les risques suivants :

- ▶ zone blanche : zone de risque négligeable ou nul non réglementée par le PPR,
- ▶ zone bleue : zone de risque moyen constructible sous conditions (soumis à réglementations),
- ▶ zone rouge : zone de risque fort (non constructible sauf exceptions).



### 3.4.2.3 Mise en œuvre sur le territoire d'après l'ONF

*Depuis le milieu du XIXème siècle, l'administration forestière, puis l'Office National des Forêts, ont accompagné la politique de « Restauration des Terrains En Montagne » en matière de prévention et de protection des risques naturels. Intégrés à l'ONF en Isère, Savoie et Haute-Savoie, les services RTM jouent, pour le compte de l'Etat et des collectivités locales, un rôle d'expertise, de conseil et de maîtrise d'œuvre en matière de travaux spécialisés.*

*A l'origine, la mission première de ces services spécialisés de l'ONF était le reboisement des zones les plus dégradées. Leur activité a progressivement évolué vers une prise en compte plus globale de l'ensemble des problèmes de risques spécifiques à la montagne, dans une logique d'aménagement du territoire, de gestion durable des espaces naturels et de protection des populations.*

[www.onf.fr/rhone-alpes](http://www.onf.fr/rhone-alpes), consulté en février 2013

A ce titre, la charte forestière de territoire peut permettre de contribuer à la cohérence des actions menées sur plusieurs communes dans le cadre du travail des services RTM. En tant que structure de développement forestier sur le territoire, **la charte peut appuyer la réflexion et la mise en œuvre des travaux de restauration des terrains en montagne.**

En dehors de ces politiques spécifiques de protection, le rôle de protection contre les risques naturels, assuré par la forêt, peut être maintenu par deux moyens :

- la mise en place de zonages spécifiques où la gestion de la fonction de protection est assurée par des obligations réglementaires
- la mise en œuvre de techniques sylvicoles afin de favoriser le rôle de protection des forêts en dehors des zonages officiels.

Peu de systèmes de forêts de protection qui permettent de réduire les risques naturels sont mis en place. Selon le Conseil Général, une campagne de recensement des forêts de protection existantes est en cours sur le territoire (entretiens).

Il existe deux principaux systèmes de classement des forêts de protection :

- ▶ La procédure de classement en forêt de protection classée (zones protégée officielle) : c'est une procédure très lourde qui doit passer en conseil d'état.
- ▶ La procédure des espaces boisés classés : c'est une procédure à mettre en œuvre lors de la mise en place et la révision des plans d'urbanisme.

Sur le territoire, une cartographie des forêts de protection a été réalisée sur la commune de Cluses. En effet, une carte règlementaire « zone verte » faisant partie du PPRn a été mise en place et des mesures de gestion sont associées à chaque zone forestière, pour y appliquer un traitement particulier en faveur de la protection contre les risques. Cette réglementation est présentée ci-dessous. Elle pourrait être étendue sur d'autres communes bénéficiant de PPRn. Des mesures pourront alors être prises pour assurer leurs pérennités et leurs gestions en faveur de la protection (éviter les coupes rases, les effondrements de peuplements anciens faute de régénération, etc.).

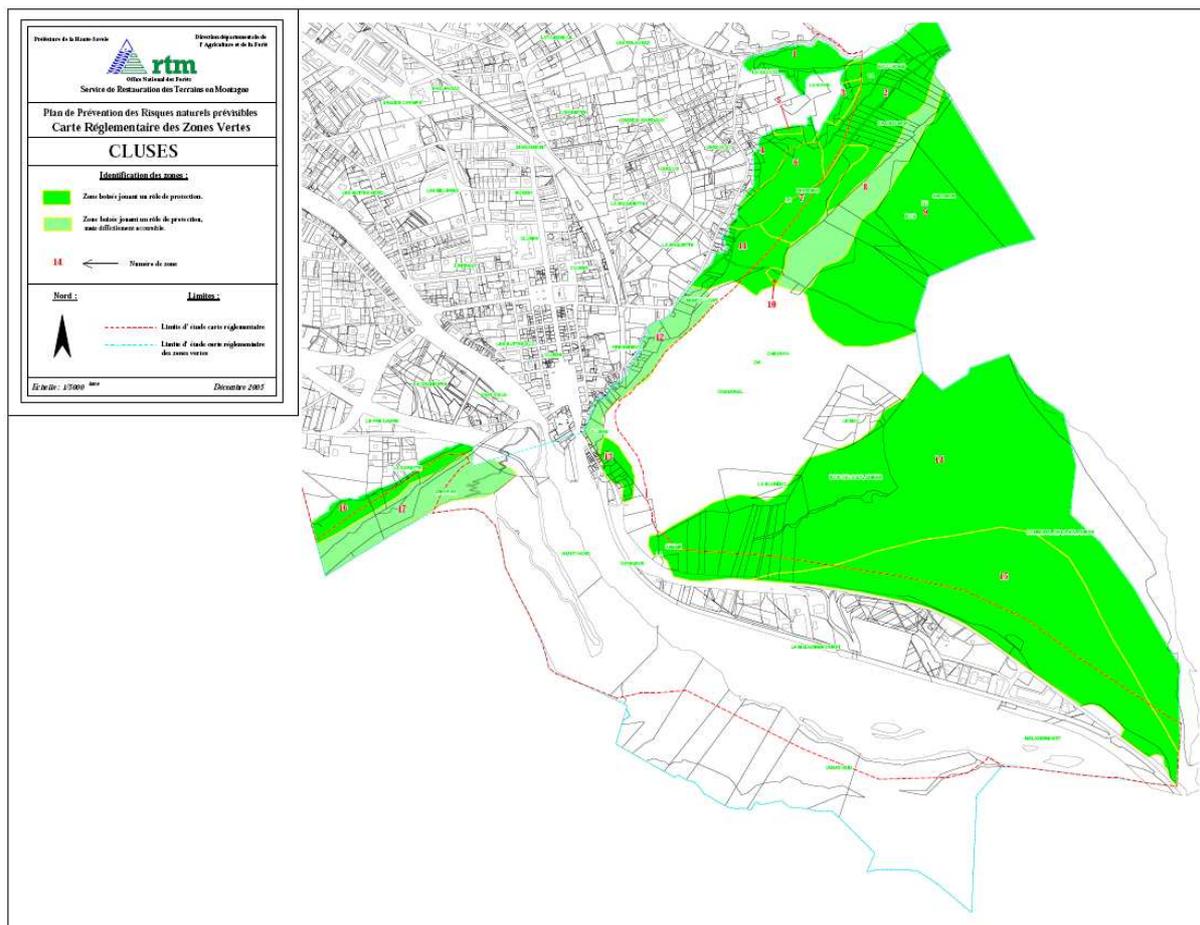


Figure 46 : Carte réglementaire zone verte de la commune de Cluses

<b>REGLEMENT 11</b>	
<b>Localisation :</b>	<b>La Boquette</b>
<b>Surface :</b>	<b>5,1 ha</b>
<b>Type de phénomène :</b>	Chutes de pierres
<b>Phase du phénomène :</b>	Transit et dépôt
<b>Enjeux :</b>	Habitations individuelles et entreprises.
<b>Orientation :</b>	ONO
<b>Pente en degrés :</b>	30
<b>Altitude moyenne :</b>	550 m
<b>Sol :</b>	très empierreé (sur éboulis calcaire)
<b>Structure :</b>	Futaie résineuse irrégulière mêlée par tâches de feuillus.
<b>Essences dominantes :</b>	Epicéa
<b>Essences d'accompagnement :</b>	Sapin, charme, hêtre, érable
<b>Surface terrière moyenne :</b>	30 m <sup>2</sup> /ha
<b>Régime foncier :</b>	Public, privé à l'aval
<b>Rôles de la forêt :</b>	La forêt joue un rôle de dissipation d'énergie et permet de freiner voire même de bloquer les pierres qui se trouvent en fin de course dans ce secteur.
<b>Prescriptions</b>	
Coupes à blanc de plus de 40 m dans la direction de plus grande pente interdites. Maximisation de la densité de bois moyens.	

Figure 47 : Extrait du règlement du PPRn présentant des prescriptions particulières (zone verte)



D'après certains acteurs du territoire, la mise en œuvre de techniques de génie biologique permettrait de renforcer le rôle de protection des forêts. Par exemple, l'abattage maîtrisé de gros bois placés en travers de la pente peut constituer des obstacles à la chute des pierres dans des zones difficilement accessibles.

**La mise en œuvre de mesures de protection contre les risques naturels est un enjeu important sur le territoire.** Par ailleurs, la mise en place des mesures facultatives de zonage vert ou de génie biologique pour favoriser le rôle de protection des forêts pourrait apporter un complément important aux mesures plus classiques.

### 3.4.2.4 Financement des fonctions de protection assurées par la forêt

La pérennité des fonctions de protection évoquées précédemment pose la question de la rétribution financière de ces services. **Le paiement pour les services rendus en termes de protection contre les risques naturels constituerait une diversification des sources de revenus apportées par la forêt. Cette valorisation économique de la forêt constitue un enjeu pour la mobilisation des propriétaires forestiers et le développement des fonctions de protection assurées par la forêt.**

Une étude est par ailleurs en cours (par le biais du service RTM de l'ONF et l'ENGREF) et des aides de l'Etat sont disponibles (davantage utilisées en forêt communale qu'en forêt privée).

Ces aides financières pourraient constituer un levier pour les actions menées dans le cadre de la charte forestière de territoire. Le positionnement pour bénéficier de ces aides de l'état peut constituer une action pilote pour la charte forestière de territoire.

## 3.4.3 Protection de la qualité de l'eau

### 3.4.3.1 Rôle des forêts dans la protection de la qualité de l'eau

Le programme (LIFE), développé entre 2004 et 2006 par le SM3A avec la collaboration de l'ONF sur financement européen, a permis d'identifier les enjeux de la forêt du territoire pour la protection des eaux. Les recommandations finales de la composante française du projet LIFE Eau et Forêt (Ferry et Barthelon, 2007) rappellent notamment que les projets de territoires tels que les CFT devraient porter et développer les principaux enjeux de gestion de l'eau dans le schéma du massif alpin. Les enjeux alors identifiés portent notamment sur la conservation de la qualité de l'habitat aquatique par entretien des ripisylves, par la promotion de techniques sylvicoles limitant l'érosion et la sédimentation dans les cours d'eau :

- ☉ **La contribution de la forêt à la préservation de la qualité physico-chimique de l'eau.**
  - La protection de la ressource en eau potable.
  - La protection des eaux souterraines.
  - La protection des cours d'eau contre les pollutions (acidification, matières en suspension, pollutions chimiques et organiques, etc...).
  - L'assainissement des eaux.
- ☉ **La contribution de la forêt à la gestion patrimoniale des milieux aquatiques.**
  - La préservation des zones humides.
  - La préservation des milieux et des espèces.
  - La préservation des forêts alluviales.
  - La restauration et l'entretien des ripisylves.
  - La gestion des paysages.
- ☉ **La contribution de la forêt à la prévention des risques naturels liés à l'eau.**
  - La stabilité des terrains soumis à une activité hydrologique.
  - La préservation et la restauration des zones d'épandage des crues en forêt.
  - La gestion durable des flux d'eau et de sédiments.
  - La gestion des embâcles.



Ainsi, la protection des ripisylves est un élément important pour la préservation de la qualité de l'eau dans les bassins hydrographiques présents sur le territoire. En effet, un bon état des ripisylves permet une épuration naturelle dans les cours d'eau. **La préservation des ripisylves est donc aussi un enjeu pour la protection de la qualité de l'eau sur le territoire.**

De même, la qualité physique de l'eau dans les cours d'eau du territoire est dépendant de la charge en particules issues de la sédimentation. Des pratiques forestières défavorables peuvent engendrer une plus forte sédimentation et concourir à une baisse de la qualité de l'eau.

Par conséquent, **la prise en compte des impacts de la sylviculture sur la qualité de l'eau, notamment par la maîtrise de l'érosion, est également un enjeu du territoire.**

Pour répondre à ces enjeux, les exploitants devraient tout d'abord être informés et sensibilisés sur les recommandations en vigueur, notamment en matière de protection des sols ou de franchissement des cours d'eau.

#### *3.4.3.2 Les captages d'eau*

Les périmètres de captage d'eau potable sont nombreux sur le territoire. Ils bénéficient d'une réglementation exigeante, par arrêtés préfectoraux, sur les activités exercées à proximité (ONF). D'après le BRGM (2010), les peuplements forestiers et leur gestion ont un rôle important quant à la qualité des eaux, notamment à proximité des sources et des captages d'eau potable.

Les prescriptions en matière de gestion forestière dans les périmètres de protection rapprochée sont les suivantes :

- 🌀 Les peuplements forestiers seront traités en futaie irrégulière ou jardinée, de manière à favoriser un couvert forestier permanent ;
- 🌀 Toute coupe rase (à blanc) de plus de 50 ares d'un seul tenant et de plus de 50 mètres d'emprise de haut en bas sera interdite à l'exception des coupes effectuées dans le cadre des mesures de lutte contre les parasites ou autres vecteurs dont les scolytes. Une déclaration préalable devra être déposée auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, qui pourra solliciter en tant que de besoin les services compétents pour vérifier le bien-fondé de la demande
- 🌀 Il sera interdit de réaliser deux coupes à blanc jointives si la première n'a pu être régénérée ;
- 🌀 Il sera interdit d'utiliser tout produit chimique sur la végétation forestière pour quelque raison que ce soit ;
- 🌀 L'ouverture de nouvelles pistes forestières fera l'objet de l'avis d'un hydrogéologue agréé.

Pour le syndicat des propriétaires forestiers, l'information autour des périmètres de protection est un enjeu pour le territoire. Si les périmètres immédiats sont matérialisés, il semblerait en réalité que les périmètres rapprochés ne le sont pas systématiquement. **Le respect des préconisations pour la protection des captages d'eau est donc un enjeu important pour le territoire.** Cela suppose ainsi un meilleur partage de l'information et une mobilisation et une sensibilisation plus importante des acteurs concernés.

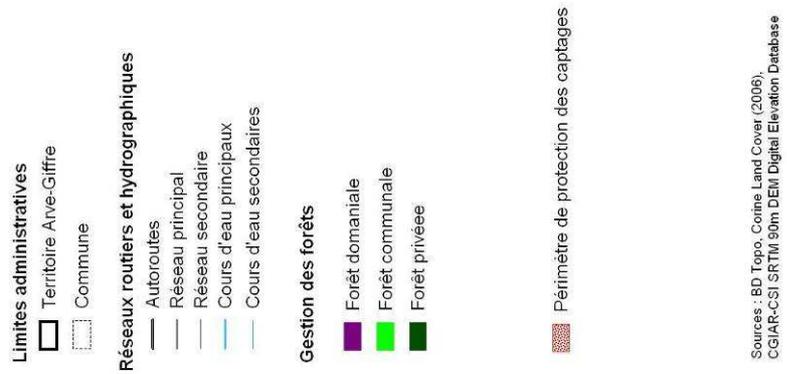


MONTAGNES DU GIFFRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CC des montagnes du Giffre  
508 avenue des Théziers, 74 440 Tainings

## Forêts et périmètres de protection des captages

### Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre



Sources : BD Topo, Corine Land Cover (2006),  
CGIAR-CSI SRTM 90m DEM Digital Elevation Database

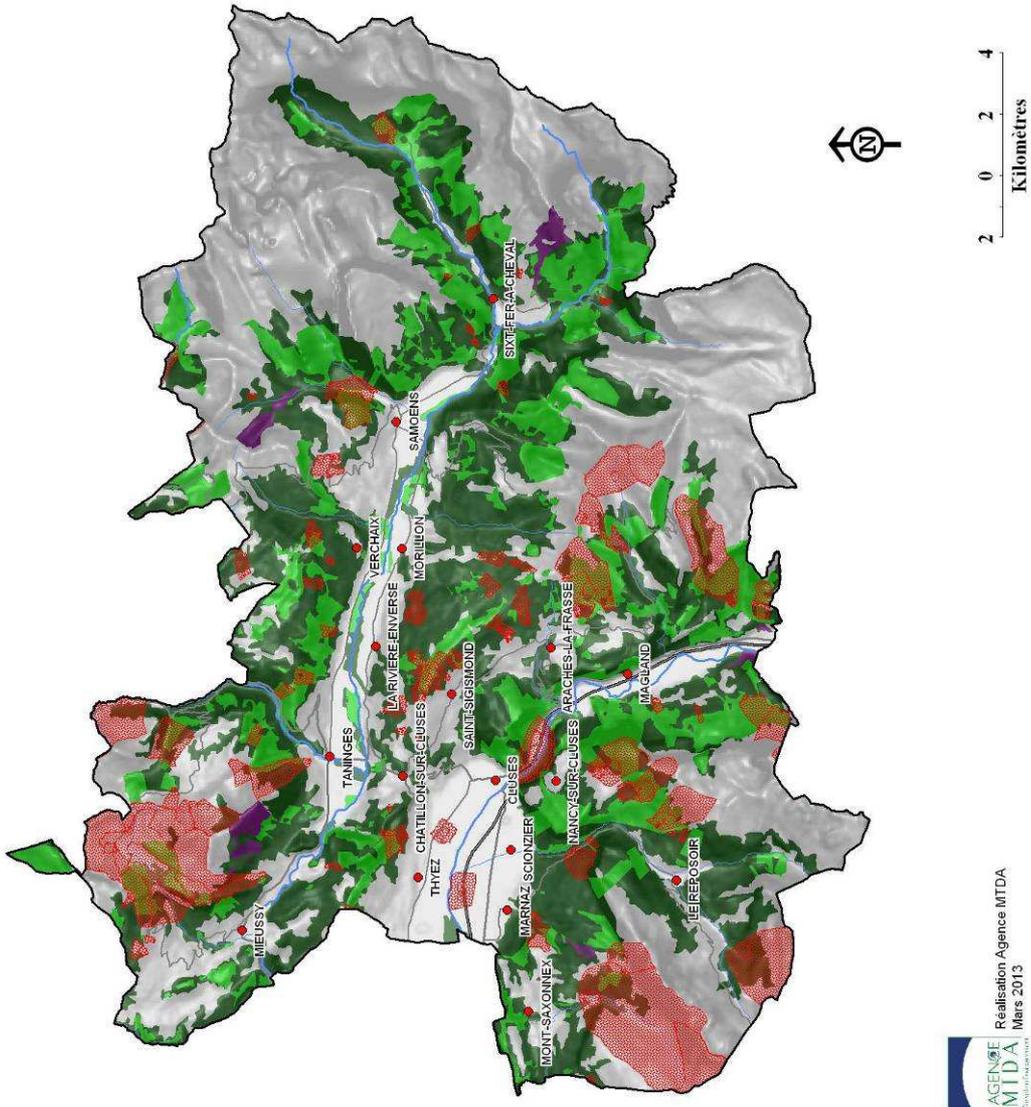


Figure 48 : Carte des périmètres de protection de captages sur le territoire

AGENCE  
MTDA  
MONTAGNES DU GIFFRE  
Réalisation Agence MTDA  
Mars 2013



### 3.4.4 Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces et enjeux

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Des forêts jouant un rôle particulier dans la protection de l'environnement</li><li>▶ De nombreux zonages d'inventaire et de protection environnementaux existent sur le territoire</li><li>▶ Présence sur le territoire de milieux naturels importants (ripisylves, tourbières,...)</li><li>▶ Des forêts jouant un rôle particulier dans la protection de contre les risques naturels : lutte contre l'érosion, et plus particulièrement sur les terrains abruptes du territoire, la lutte contre la pollution des eaux (bassin versants), les inondations, les mouvements de terrains, les avalanches et les séismes.</li><li>▶ Existence des périmètres de protection des captages.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Manque de protection des forêts vieillissantes</li><li>▶ Peu de forêts bénéficient d'une protection environnementale réglementaire.</li><li>▶ Peu de forêts bénéficient de mesures réglementaires pour favoriser leur rôle de protection</li><li>▶ L'absence de protection de nombreuses forêts en zone de risques naturels ne permet pas de maîtriser les mauvaises pratiques de gestion et d'exploitation forestière.</li><li>▶ Manque d'informations autour des périmètres de protection des captages.</li><li>▶ Les déséquilibres forêt/gibier menacent les activités forestières à long terme.</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Travail important du SM3A pour l'entretien des forêts alluviales</li><li>▶ Possibilité de soutien financier du conseil général en cas de gestion pour une meilleure protection et prise en compte de la biodiversité</li><li>▶ Exemple du zonage vert de la commune de Cluse et possibilité de l'étendre à d'autres communes.</li><li>▶ Une campagne de recensement des forêts de protection est en cours sur le territoire (Conseil général)</li><li>▶ Des systèmes de classement des forêts de protection permettent d'assurer leur pérennité et leur gestion</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ L'exploitation en bassin versant peut présenter des problématiques de sédimentation des cours d'eau</li><li>▶ Diminution du bois mort en forêt due à l'exploitation des résidus de coupe en bois énergie</li><li>▶ Absence de gestion en forêt de protection, absence fréquente de rajeunissement des peuplements où l'enjeu de protection contre les risques naturels est important.</li><li>▶ Manque de respect des prescriptions pour le respect des captages d'eau, faute d'informations.</li><li>▶ Le dérangement de la faune peut entraîner des conditions défavorables pour le développement des espèces emblématiques du territoire.</li></ul>



### Enjeux liés au rôle de protection assuré par les forêts

#### **A) La performance de l'animation**

La cohérence et coordination avec les projets forestiers mis en œuvre à différentes échelles  
L'échange de connaissances et d'expériences avec les différents projets forestiers existants aux différentes échelles

#### **B) La protection de la biodiversité**

L'accès à l'information sur les zonages et l'application des règles sous-jacentes (tant pour la construction de l'offre et que dans la fréquentation touristique)<sup>1</sup>

La certification des forêts

La communication sur la préservation de la biodiversité

La concertation entre les différents acteurs et les différentes activités sur les zonages environnementaux

La conservation des forêts anciennes (Développement du réseau de forêts anciennes dans les zones peu exploitables)

La gestion de l'équilibre faune flore

La prise en compte de la biodiversité dans la gestion et l'exploitation forestière courante

La protection des habitats aquatiques et de la biodiversité inféodée aux ripisylves

La valorisation des fonctions non marchandes (fonctions de protection, de préservation de la biodiversité et de l'environnement, sociales, etc.) et mesures compensatoires

Le respect des zonages de protection dans les différentes activités forestières

#### **D) La gestion des forêts pour la protection contre les risques naturels**

La coordination de la gestion des habitats ripicoles et de la gestion des embâcles

La mise en place de zonages ou de mesures de protection

L'identification et le maintien des forêts de protection contre les risques naturels

#### **E) La gestion des forêts pour la protection de l'eau**

La prise en compte des impacts de la sylviculture sur la qualité de l'eau

La protection des captages d'eau

Le maintien des fonctions de protection de la qualité de l'eau assurée par les forêts (y compris ripisylves)

#### **J) L'aménagement durable des forêts de production**

La certification des forêts

#### **O) Le développement de l'offre touristique autour de la forêt**

La valorisation de la biodiversité par le tourisme<sup>1</sup>

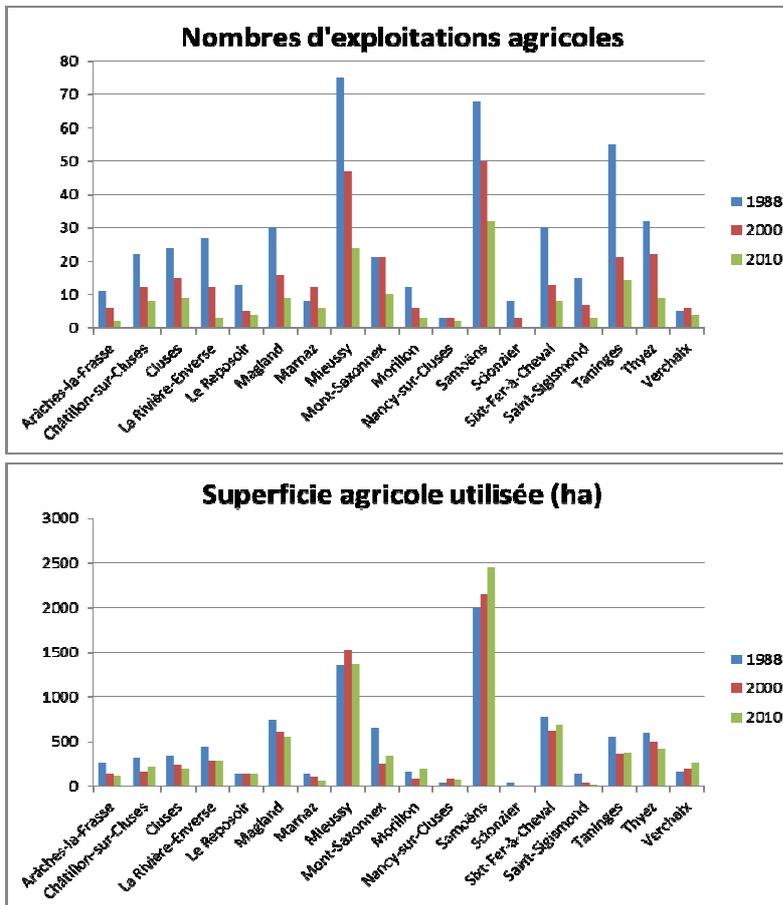
Le développement / maintien de l'offre cynégétique du territoire<sup>1</sup>

<sup>1</sup> voir en partie « Tourisme et loisirs en forêt »



### 3.5 L'agriculture et la forêt

#### 3.5.1 Activités agricoles sur le territoire



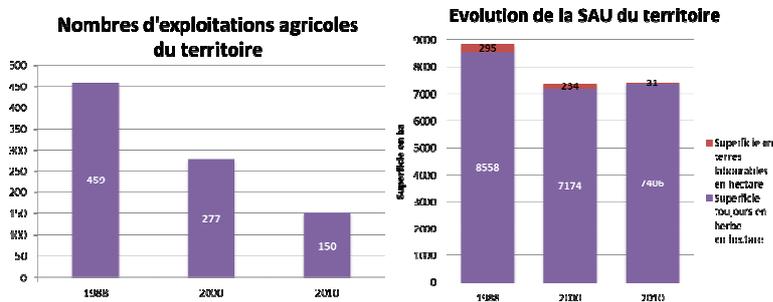
Deux tiers des exploitations présentes en 1998 sur le territoire ont disparu (d'après analyse RGA). Cette diminution du nombre d'exploitations agricoles montre la concentration du monde agricole en cours.

Elle peut cependant aussi résulter de l'association des agriculteurs pour former des groupements plus pérenne (PSADER). D'après le PSADER, deux tiers des exploitations du territoire étaient des GAEC et 75% étaient pérennes en 2008.

Pourtant, l'agriculture représente toujours une activité importante pour les communes du territoire. La majorité des communes considèrent que les activités agricoles constituent des enjeux importants pour elles.

Figure 49 : Evolution du nombre d'établissements agricoles et de la surface agricole utile

de 1988 à 2010 par commune (Source : RGA, traitement MTD A)



**Figure 50 : Evolution du nombre d'établissements agricoles et de la surface agricole utile de 1988 à 2010 sur le territoire**

	évolution 1990-2006 en ha
total surface artificialisée	288
total terres arables	-1006
total prairie	871
total forêt	-279
total autre végétation	132

**Tableau 13 : Evolutions de l'occupation des sols entre 1990 et 2006**  
(Source : CLC)

La surface agricole utile a diminué de 15% entre 1988 et 2000, on constate un inversement de la tendance sur la période 2000-2010 avec une augmentation de 3% (d'après analyse RGA). Pourtant, les acteurs du territoire décrivent une déprise agricole forte (et une diminution de l'activité agricole et pastorale).

Ces informations sont contradictoires avec les données statistiques agricoles. En effet, le PPT du haut Giffre met en évidence une augmentation de la superficie du domaine pastoral de l'ordre de 900 ha depuis 1996, soit 9 221 ha en 2012 avec 112 unités pastorales (contre 90 en 1996). De même, les données d'occupation du sol Corine Land Cover, assez peu précises, montrent une diminution des terres arables et de la forêt au profit des prairies et de l'urbanisation entre 1990 et 2006

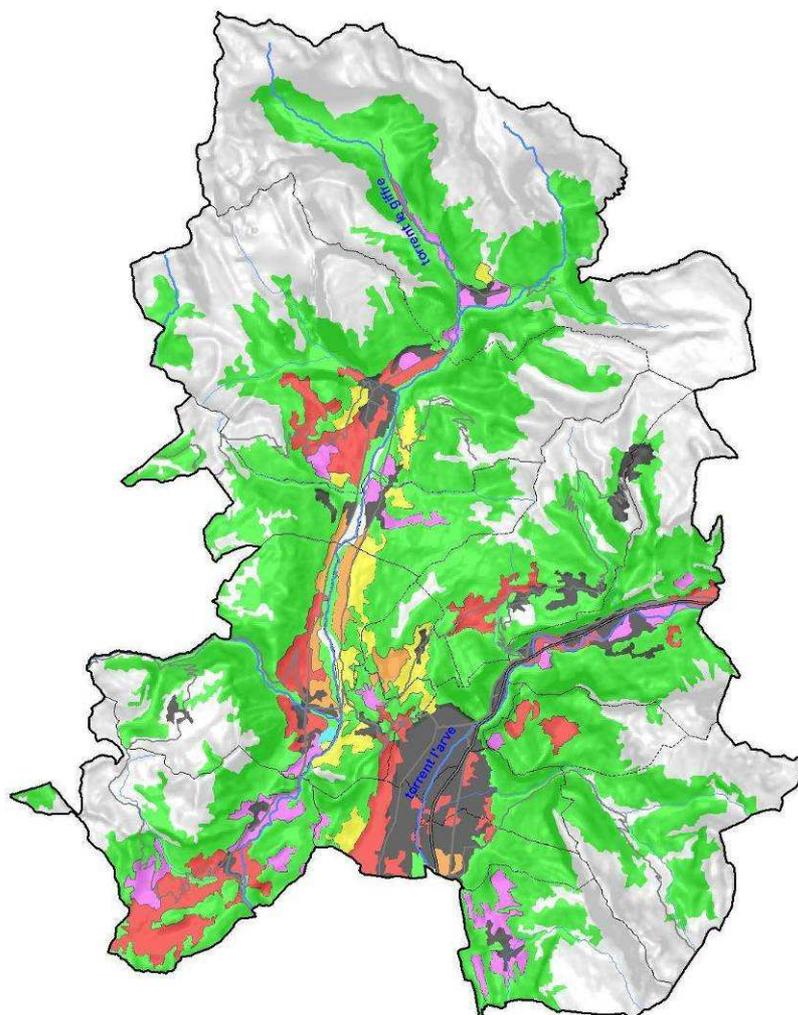


MONTAGNES DU GIFFRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CC des montagnes du Giffre  
508 avenue des Thézières, 74440 Tainings

## Territoires agricoles et autres usages du sol

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre



### Limites administratives

- Territoire Arve-Giffre
- Commune

### Réseaux routiers et hydrographiques

- Autoroutes
- Réseau principal
- Réseau secondaire
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires

### Territoires agricoles

- Prairies
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Terres arables hors périmètres d'irrigation

### Autres usages du sol

- Autres milieux semi-naturels
- Surfaces en eau
- Forêts
- Territoires artificialisés



2 0 2 4  
Kilomètres

Sources : Corine Land Cover, DREAL, BD Topo, SRTM 90m Digital Elevation Data.



Réalisation Agence MTDA  
Décembre 2012

Figure 51 : Carte des territoires agricoles



D'après le PSADER, le territoire dispose d'atouts importants à la prise en compte des enjeux agricoles et plus particulièrement par une mobilisation des maîtres d'ouvrage, une forte implication de la Chambre d'Agriculture, une profession agricole fédérée et un territoire à fort potentiel attractif.

### 3.5.2 Plans Pastoraux Territoriaux (PPT)

Les Plans Pastoraux Territoriaux offrent un cadre de gestion des espaces pastoraux, via des plans quinquennaux d'actions, de manière concertée avec les différents acteurs. Ils visent principalement à soutenir l'activité pastorale afin de préserver et entretenir ces espaces (les estives, alpages et zones de parcours). Il s'agit également de « maintenir l'attractivité de notre territoire par ses produits, ses paysages et sa culture » [Gérard FOURNIER-BIDOZ, PPT Fier-Aravis].

Le territoire Arve-Giffre repose, en partie, sur deux PPT : le PPT du Haut-Giffre et le PPT Fier-Aravis.

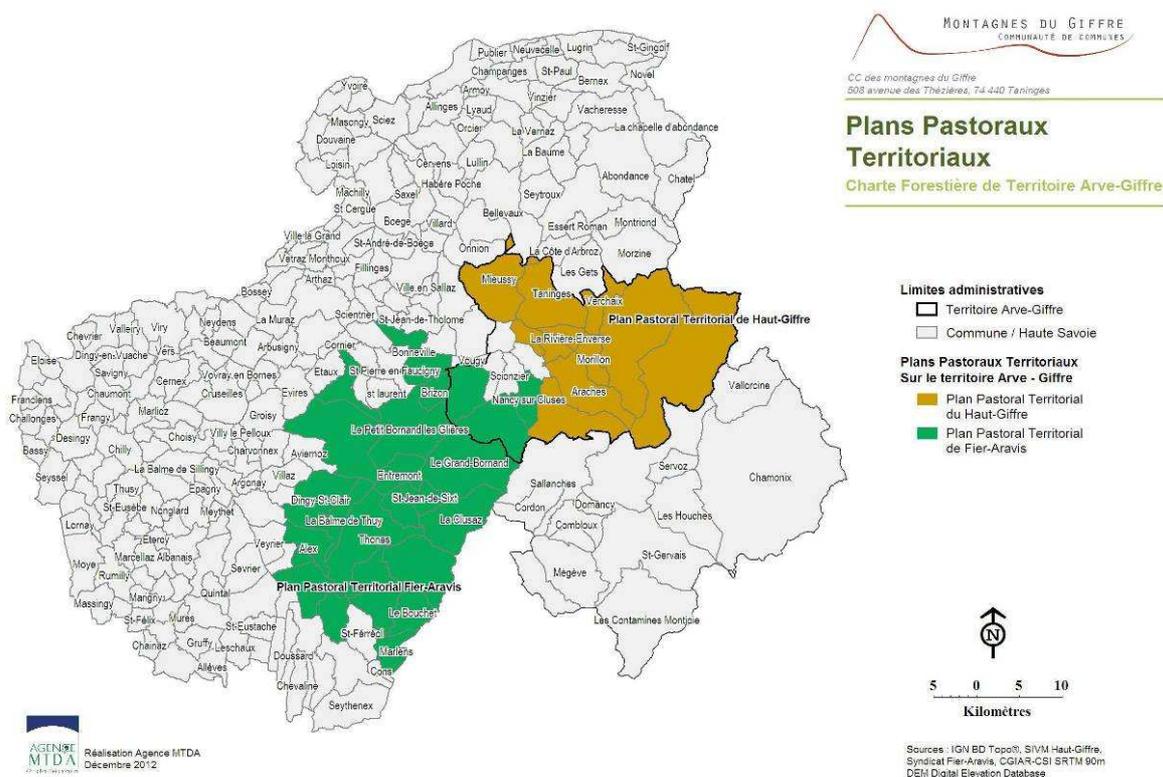


Figure 52 : carte des plans pastoraux sur le territoire



### 3.5.2.1 Le Plan Pastoral Territorial du Haut Giffre

Le programme d'action du Plan Pastoral Territorial du Haut Giffre s'articule autour de 3 axes :

- ▶ Préserver le dynamisme agro-pastoral constaté sur le territoire,
- ▶ Conserver/partager l'espace pastoral,
- ▶ Organiser une bonne cohabitation entre les usagers.

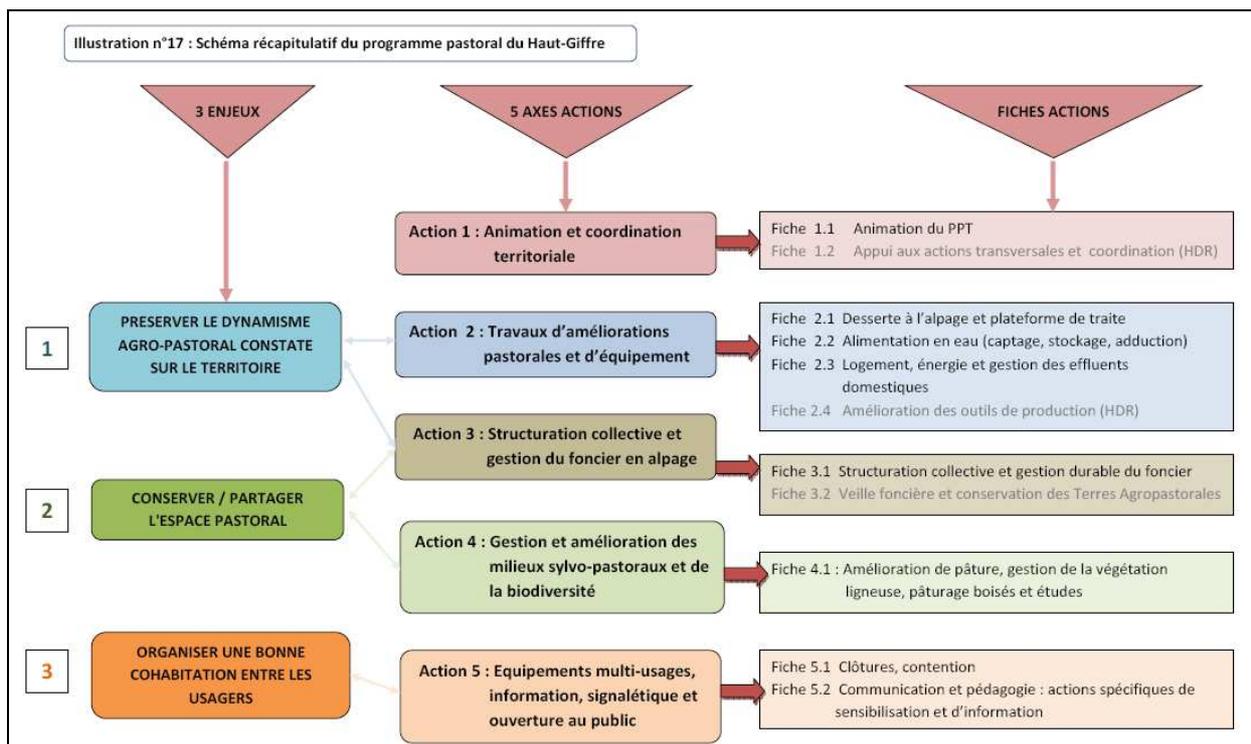


Figure 53 : Schéma du programme d'action du PPT du Haut Giffre

Les fiches actions pouvant être fortement en lien avec les activités forestières sont les suivantes :

- ▶ **2.1. Desserte à l'alpage et plateforme de traite** : Il sera important sur ces aspects desserte d'avoir une réflexion multi-usages des dessertes du territoire notamment pour les usages agricoles, forestiers et touristiques.
- ▶ **2.3 Logement, énergie et gestion des effluents** : il pourrait être envisagé d'utiliser du bois local dans toutes les rénovations de chalet d'alpage.
- ▶ **3.1. Structuration collective et gestion durable du foncier** : Des échanges sur la problématique du morcellement du foncier, qu'il soit agricole ou forestier, ainsi que sur les possibilités de regroupement de la gestion, sont à prévoir.
- ▶ **4.1. Amélioration de pâture, gestion de la végétation ligneuse, pâturage boisés et études** : Cette fiche action regroupe des actions de contrôle de dynamiques naturelles de recolonisation de la forêt sur certaine terre agricole. Cette action est donc très en lien avec l'activité forestières et une gestion concertée des espaces sujets à la recolonisation de la forêt semble nécessaire.

### 3.5.2.2 Le Plan Pastoral Territorial Fier-Aravis

Le programme d'action du **Plan Pastoral Territorial Fier-Aravis** s'articule autour de 3 axes :

- ▶ Soutenir le potentiel de production agro-pastoral et améliorer les conditions de travail,
- ▶ Conserver/partager l'espace pastoral,
- ▶ Renforcer la valorisation et la diversification des produits agro-pastoraux et leur image.

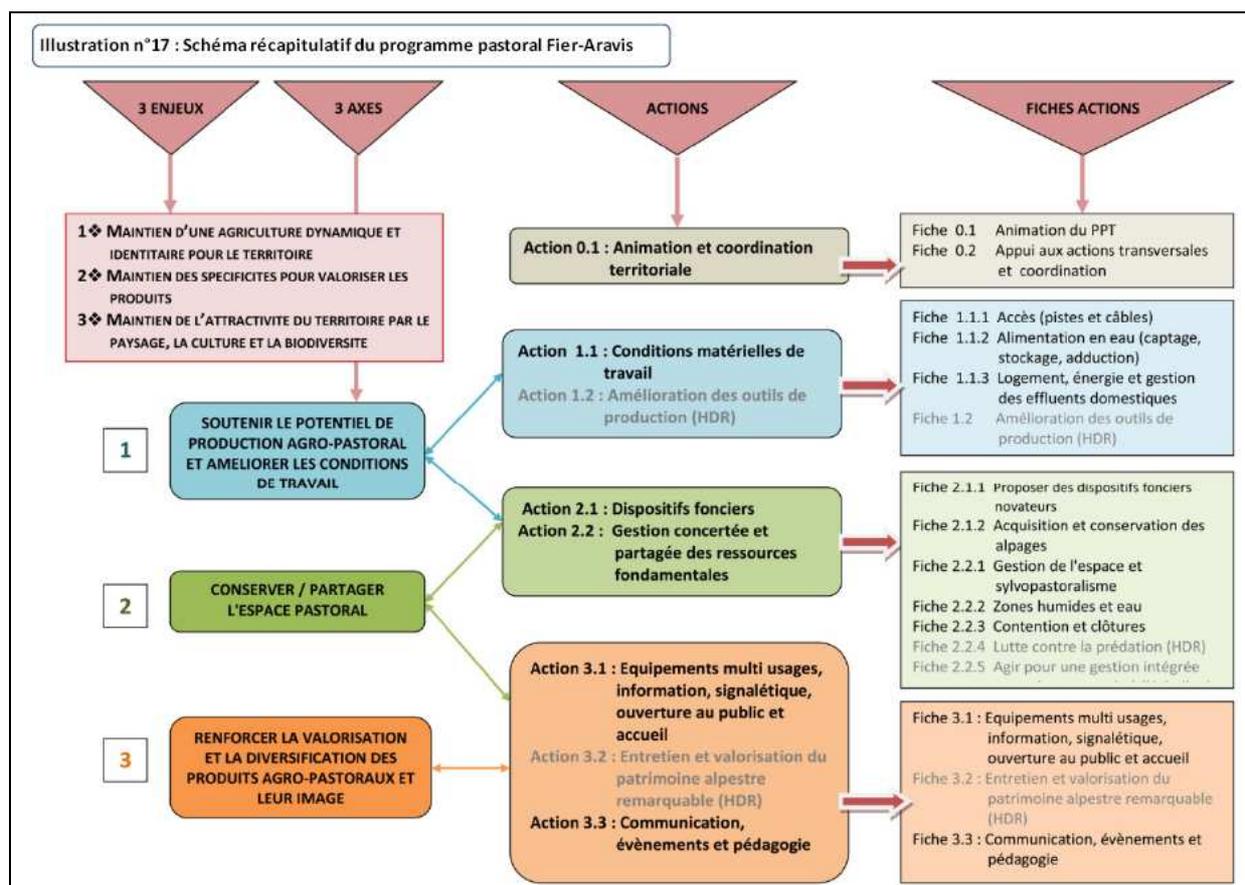


Figure 54 : Schéma du programme d'action du PPT Fier-Aravis

Les Actions pouvant être fortement en lien avec les activités forestières sont les suivantes :

- ▶ **1.1. Conditions matérielles de travail** : Comme sur le PPT du Haut Giffre, il sera important sur les questions d'accès et dont de desserte de coordonner les actions de desserte forestière et pastorale.
- ▶ **2.1. Dispositifs fonciers** : Même chose que sur le PPT du Haut Giffre, il semble que des échanges et des retours d'expérience soient à réaliser entre le monde agricole et forestier sur la problématique de la réduction du morcellement foncier.
- ▶ **2.2. Gestion concertée et partagée des ressources fondamentales** : Cette action, notamment la fiche sur la gestion de l'espace et sylvo-pastoralisme rejoint l'action 4.1 du PPT du Haut Giffre.
- ▶ **3.1. Amélioration de pâture, gestion de la végétation ligneuse, pâturage boisés et études** : Les dimensions de signalétiques et d'ouverture au public des pâturages pourraient être liées aux actions de sensibilisation du public en milieux forestier.



### 3.5.2.3 Conclusion sur les liens entre les Plans Pastoraux Territoriaux et la charte forestière

Les Plans Pastoraux Territoriaux se rapprochent beaucoup d'une charte forestière par leur but qui est de définir une politique locale sur un sujet d'aménagement du territoire et par l'activité qu'ils traitent. De plus, le pastoralisme est en lien étroit avec les milieux forestiers. Il est donc logique de trouver des liens entre les actions de ces PPT et les problématiques forestières du territoire.

**Lors de la phase de stratégie et d'élaboration du plan d'action, une attention particulière devra être portée à ce que la charte forestière soit en accord avec ces plans pastoraux territoriaux.**

### 3.5.3 Mise en place de dessertes multi-usages.

La desserte forestière vise à différents usages et notamment à l'exploitation forestière, l'agriculture et le tourisme. D'après les acteurs interrogés, des conflits d'usage ont notamment pu être observés entre les agriculteurs et les propriétaires forestiers, les premiers se plaignant des dégâts causés sur les chemins par les engins et camions.

Le diagnostic du plan pastoral du Haut Giffre note quant à lui « l'abandon de zones pastorales difficiles d'accès et pas ou peu équipées ».

L'optimisation de l'usage et le développement du réseau de desserte nécessite une concertation entre ses différents utilisateurs. **La prise en compte de la multifonctionnalité de la desserte, apparaît ainsi comme un enjeu important pour l'accès à la ressource forestière sur le territoire.**

### 3.5.4 Maintien des espaces ouverts

**Le maintien des espaces agricoles et forestiers et notamment leurs interfaces avec les alpages est apparue comme une demande de nombreux acteurs, et constitue un enjeu du territoire.** Le Conseil Général rappelle notamment l'importance de l'ouverture des alpages qui constitue un atout pour le tourisme.

Les enjeux concernent notamment le maintien de l'identité paysagère comme cadre de vie et comme atouts touristiques. L'ouverture de ces paysages serait par ailleurs intéressante pour le tétras lyre<sup>5</sup>.

La déprise agricole et la recolonisation des alpages risquent en effet de générer une perte de la qualité paysagère (milieux fermés laissant moins de panoramas). L'enjeu de fermeture des paysages est surtout important sur les coteaux à basse altitude et en bordure des alpages (PSADER).

Un suivi de la fermeture de ces milieux permettrait de préciser si l'enjeu est fort sur le territoire. Dans ce cas, une analyse cartographique pourrait identifier les zones à enjeux, le traitement cartographique des données disponibles (Corine Land Cover entre 1990 et 2006) ne permettant pas une analyse suffisamment précise de l'évolution de ces milieux.

Pour ces liens avec la forêt, l'agriculture doit ainsi relever le défi de la concertation entre les acteurs forestiers (PSADER) pour identifier et mettre en œuvre des solutions permettant de maintenir les espaces ouverts, adaptés à la demande paysagère et touristique.

Les ateliers ont permis de désigner des leviers possibles à la réouverture du paysage :

- l'amélioration des débouchés en plaquette forestière pour le débroussaillage de ces friches,
- la valorisation des coteaux en cours de fermeture par le sylvopastoralisme.

Le plan pastoral désigne le manque d'accessibilité des zones pastorales comme un frein à ces leviers.

<sup>5</sup> D'après l'UICN, le tétras lyre (*Lyrurus tetrix*) est très répandu et n'approche pas les seuils pour les espèces vulnérables et est évalué comme présentant une préoccupation mineure ([www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org))

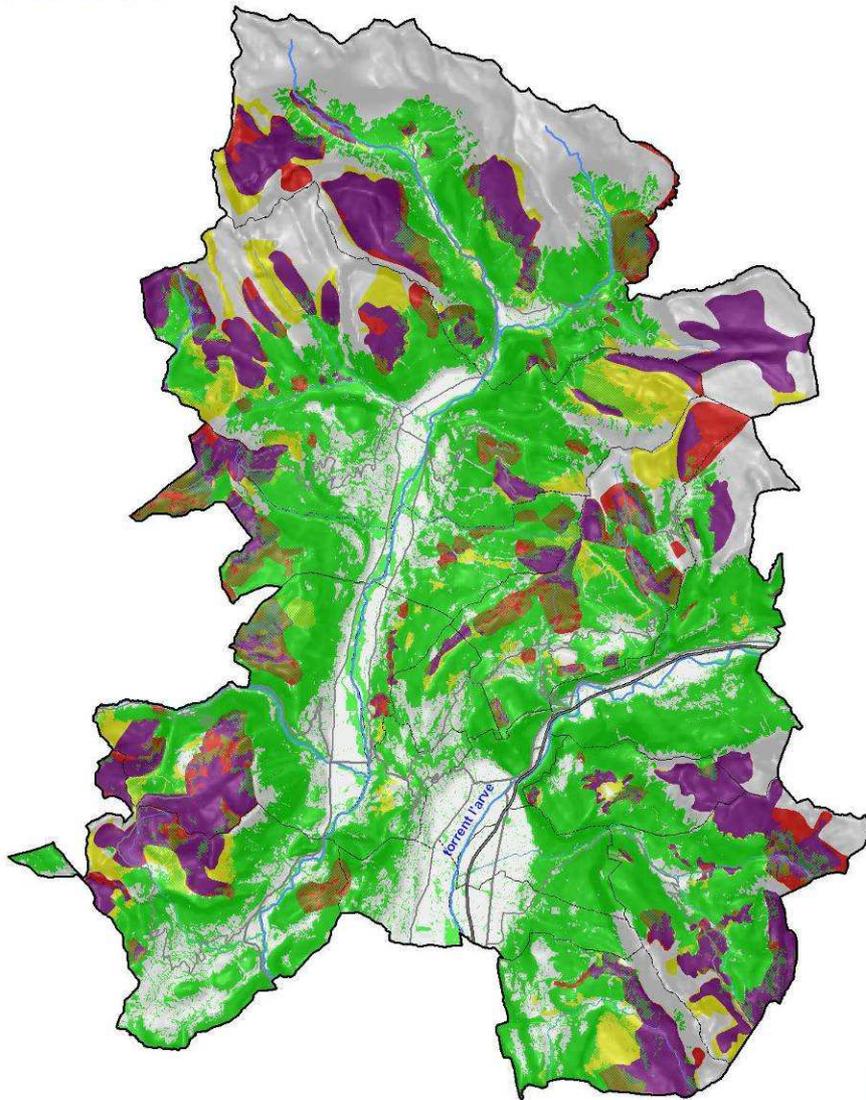


MONTAGNES DU GIFFRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CC des montagnes du Giffre  
508 avenue des Thézilières, 74 440 Taninges

## Evolution du domaine pastoral et couverture boisée

Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre



**Limites administratives**  
Territoire Arve-Giffre  
Commune

**Réseaux routiers et hydrographiques**

Autoroutes  
Réseau principal  
Réseau secondaire  
Cours d'eau principaux  
Cours d'eau secondaires

**Domaine pastoral et couverture boisée**

Zones arborées (BD Topo)  
Zones arborées sur domaine pastoral  
Domaine pastoral (1996)  
Domaine pastoral (2012)  
Domaine resté pastoral entre 1996 et 2012  
Autres occupations du sol

2 0 2 4  
Kilomètres

Sources : SIMM Haut-Giffre - domaine pastoral (1996/2012)  
BD Topo - Végétation, routes, SRTM 90m Digital  
Elevation Data, DREAL - hydrographie

AGENCE  
MTDA  
Montagnes du Giffre  
Réalisation Agence MTD  
Mars 2013

Figure 55 : Modifications des plans pastoraux territoriaux entre 1996 et 2012



### 3.5.5 La complémentarité potentielle entre la forêt et l'agriculture

Le Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes (Union Régionale des Associations de Communes Forestières Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte-D'azur), identifie différents enjeux relatifs à la forêt et l'agriculture.

#### Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes - FORET / AGRICULTURE – Fiche 8

Union Régionale des Associations de Communes Forestières Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte-D'azur

##### 1/ Il s'agit de relancer les interactions entre agriculture et forêt concernant :

- ④ 1.1/ Le foncier qui a été identifié comme un enjeu majeur en particulier le morcellement de la propriété qui rend plus difficile la reconquête des espaces en cours de fermeture (de moins en moins de pression pastorale)
- ④ 1.2/ Les pâturages boisés  
Développer le rôle d'intervention des agriculteurs sur les espaces forestiers via les outils existants : contrats environnementaux, associations foncières pastorales qui pourraient alors être une alternative à l'envahissement des friches et au développement de la forêt. **Le développement des associations foncières pastorales sur les zones où l'enjeu de fermeture est donc un levier important pour la préservation de la qualité paysagère sur le territoire**
- ④ 1.3/ Les dessertes par des pistes à multi usages  
Sur les secteurs concerner, adapter la desserte aux usages agricoles et forestiers (calibrage, aires de dépôt spécifique à prévoir lors des conceptions)
- ④ 1.4/ **Construction de bâtiments agricoles en bois : favoriser l'utilisation des bois locaux**

Dans les Alpes, 8480 agriculteurs sont pluriactifs (Personne exerçant une activité sur l'exploitation et une profession principale ou activité secondaire non agricole.) soit 25% des agriculteurs du massif des Alpes. Source : recensement agricole, 2000 agreste

##### 2/ Repenser les réglementations pour encourage la double-activité :

- ④ 2.1/ Il convient de réfléchir aux métiers et aux combinaisons de plusieurs activités par exemple agriculteurs débardeurs/ exploitants forestiers-dameurs en station. Souvent des obstacles dans la législation n'encourageant pas ce type de combinaison d'activités.
- ④ 2.2/ L'émergence d'un marché bois énergie peut ré ouvrir certains liens entre secteur forestier et agricole (fournir un appui à des filières bois-énergie avec des approvisionnements provenant d'espaces agricoles)

##### 3/ Intégrer l'agriculture dans le lancement de filière bois énergie locale.

3,6 % de la surface boisée alpine est exploitée par des agriculteurs (taillis bois et forêts, peupleraies). Source : recensement agricole, 2000 agreste

La charte forestière de territoire pourrait être un support de promotion de ces interactions entre l'agriculture et la forêt.



### 3.5.6 Enjeux relatifs à l'agriculture et la sylviculture

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Gestion des espaces pastoraux via les plans pastoraux territoriaux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Morcellement de la propriété agricole</li><li>▶ Manque de desserte agricole et forestière</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Reconquête des espaces en cours de fermeture</li><li>▶ Image attractive de l'agriculture locale</li><li>▶ Possibilité de création de desserte multi-usages</li><li>▶ Le territoire fait l'objet de plans de développement de l'agriculture donc les actions peuvent entrer en synergie avec celles de la charte forestière de territoire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Déprise agricole, particulièrement au niveau de l'élevage</li><li>▶ Perte de qualité paysagère agricole</li></ul>

#### Enjeux liés à l'agriculture et à la sylviculture

##### **A) La performance de l'animation**

La cohérence et coordination avec les projets forestiers mis en œuvre à différentes échelles  
L'échange de connaissances et d'expériences avec les différents projets forestiers existants aux différentes échelles

##### **C) La gestion multifonctionnelle des forêts**

Le développement de dessertes multi-usages (concertation des filières agricoles et forestières)  
Le maintien des espaces ouverts adaptés à la demande paysagère et touristique (concertation des filières agricoles, touristiques et forestières)

##### **I) La valorisation du bois local sur les marchés**

Le développement de la construction bois pour les bâtiments agricoles

##### **K) L'accès à la ressource**

La synergie des filières agricoles et forestières (maintien et développement du réseau de desserte notamment)

##### **R) Le maintien de la valeur patrimoniale des forêts et espaces agricoles**

La reconquête des espaces en cours de fermeture (coteaux)  
Le développement/valorisation du sylvopastoralisme  
Le maintien de l'ouverture des paysages



### 3.6 Tourisme et loisirs en forêt

Les forêts font partie de nombreuses offres touristiques du territoire : si elles attirent directement des utilisateurs pour ses richesses faunistiques et floristiques, ou bien encore par le cadre qu'elles apportent, elles sont aussi intégrées dans les activités sportives et paysagères (randonnée pédestre, VTT, paysages visibles du territoire). Si les différents acteurs présentent ces activités comme conciliables, certains conflits d'usage peuvent être néanmoins constatés. Il s'agit notamment des perturbations liées à l'exploitation forestière pour les touristes, promeneurs et chasseurs.

On peut cependant observer des solutions innovantes sur le territoire et à proximité pour rendre compatibles et complémentaires les différentes activités, l'enjeu sera de les développer et de les appliquer sur du long terme. **En effet, la compatibilité de ces activités est un enjeu pour le territoire.**

#### 3.6.1 Fréquentation touristique

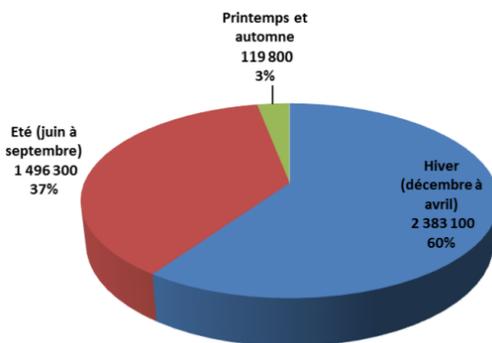


Figure 56 : Fréquentation annuelle 2011 Giffre / Grand Massif en nuitées

Source Observatoire SMBT, 2011

Le territoire est une destination touristique prisée, tant en été qu'en hiver.

Le tourisme d'hiver est principalement orienté vers les stations de skis. On y compte en effet deux principales stations : la station Grand Massif, composé des communes de Sixt-Fer-à-Cheval, Samoëns, Arâches-la-Frasse, Morillon et Magland, et la station Praz-de-Lys-Sommand qui repose sur les communes de Taninges et Mieussy. De petites stations sont également installées sur les communes de Mont-Saxonnex, Le Reposoir et Nancy-sur-Cluses. Le Grand Massif est le 4ème domaine skiable relié skis aux pieds de France. Le domaine skiable de Flaine (commune d'Arâches la Frasse et de Magland) est le troisième établissement départemental pour le tourisme avec 180 employés.

D'après l'Observatoire Savoie Mont Blanc Tourisme, le tourisme estival du département est, dans sa très grande majorité, un tourisme de nature, sportif et familial. La Haute-Savoie est la première destination touristique de montagne.



Figure 57 : Répartition des séjours selon les activités pratiquées en été

Source Observatoire SMBT, 2011

Selon le questionnaire adressé aux communes du territoire, plus de trois quarts des communes considèrent que le tourisme estival et hivernal est un enjeu important pour leur commune.

**Le maintien des atouts touristiques du territoire est donc en enjeu majeur pour l'économie locale. Cela suppose une gestion respectueuse de l'identité paysagère sur le territoire (source DDT74).**



Figure 58 : Domaines skiables du territoire

Source : MTD 2012, d'après Google Earth et le plan des pistes des communes

Commune	Nombre de lits touristiques en 2004	Nombre de lits touristiques en 2009	Croissance Annuelle en nombre entre 2004 et 2009	Croissance Annuelle en % entre 2004 et 2009
Arâches-la-Frasse	27 003	25 227	-355	-1%
Cluses	983	1 105	24	2%
Le Reposoir	939	1 031	18	2%
Magland	1 497	3 213	343	23%
Marnaz	180	165	-3	-2%
Mont-Saxonnex	2 899	3 029	26	1%
Nancy-sur-Cluses	100	350	50	50%
Saint-Sigismond	521	359	-32	-6%
Scionzier	144	185	8	6%
Thyez	345	250	-19	-6%
Châtillon-sur-Cluses	281	554	55	19%
La Rivière-Enverse	792	733	-12	-1%
Mieussy	3 563	3 321	-48	-1%
Morillon	13 067	8 459	-922	-7%
Samoëns	13 819	19 317	1 100	8%
Sixt-Fer-à-Cheval	3 022	2 915	-21	-1%
Taninges	6 603	8 542	388	6%
Verchaix	2 529	2 619	18	1%
<b>Total</b>	<b>78 287</b>	<b>81 374</b>	<b>617</b>	<b>1%</b>

Source : ATD ([www.cg74.fr](http://www.cg74.fr))

Tableau 14 : Variation du nombre de lits touristiques par commune entre 2004 et 2009

### 3.6.2 Sports nature

Comme dans la majorité du département, l'offre touristique du territoire est particulièrement orientée vers les sports nature : la randonnée pédestre (tant par les touristes que par les familles résidentes) et le VTT en été, notamment pour son côté « fraîcheur » sur les sentiers touristiques ; le ski en hiver.

Ces activités sont pratiquées en partie dans les espaces forestiers qui offrent un cadre apprécié par les touristes.

D'après le PSADER, la valorisation de la forêt pour les loisirs ou le tourisme est une réalité sur le territoire. De nombreux sentiers de randonnée sillonnent les forêts du territoire. La superposition des étages montagnards induit la traversée de forêts par les sentiers de grandes, moyennes, ou petites



randonnées. Les secteurs les plus fréquentés sont notamment le Haut-Giffre, Le Reposoir, le plateau de Loëx (pour ses tourbières et champignons), les bords du Giffre, ainsi que les liaisons inter-villages (Source : CG 74).

La forêt peut également être utilisée de manière beaucoup plus directe par le tourisme sur le territoire, par les activités telles que l'accrobranche : deux parcours Aventure sont ainsi installés sur le territoire (« Les aventuriers du lac » à Morillon et « Indiana Parc » à Samoëns).

### 3.6.3 Valorisation touristique des paysages sur le territoire

Les acteurs du territoire interrogés sont soucieux de la qualité paysagère. Le maintien des espaces agricoles et forestiers, et notamment leurs interfaces avec les alpages, constitue une demande de nombreux acteurs du territoire. Le paysage forestier, très présent, constitue un atout majeur pour l'offre touristique sur le territoire.

**Le maintien de la valeur patrimoniale liée à l'identité paysagère apportée par la forêt est donc un enjeu majeur pour le territoire.**

Parallèlement, les activités touristiques sont demandeuses du maintien des espaces ouverts (cf. *L'agriculture et la forêt*, page 82) pour la qualité paysagère qu'ils offrent (panoramas). La déprise agricole et la recolonisation des alpages risquent de générer une perte de la qualité paysagère (milieux fermés laissant moins de panoramas). Ces milieux font l'objet de nettoyages par l'ONF en lien avec la société d'économie alpestre. **L'enjeu de maintien de l'ouverture des paysages est donc aussi lié à la valorisation touristique du territoire.**

### 3.6.4 Enjeux forestiers liés au tourisme

#### 3.6.4.1 Impacts de la gestion et exploitation forestière

Les professionnels du tourisme et les communes redoutent les impacts liés à l'exploitation forestière portant notamment sur le bruit, la dégradation des chemins (ornières), la dégradation paysagère (coupes rases, dégâts, etc.) et la sécurité des promeneurs. Ainsi, il a parfois été constaté des dégradations fortes des pistes et des paysages utilisés pour la randonnée et le VTT.

Si les exploitants peu soucieux des dégâts d'exploitation sont souvent montrés du doigt, le manque de concertation autour de ces problèmes est également avancé par les acteurs du territoire. La DDT pointe par exemple le manque de concertation

- des forestiers et des collectivités pour la mise en œuvre de pistes forestières qui peuvent dégrader les chemins de randonnée préexistants,
- pour la prise en compte de contraintes de paysages liées à la proximité d'itinéraires.

L'enjeu concerne notamment la capacité des acteurs à communiquer pour pallier à ces impacts : organisation de l'exploitation et du tourisme en fonction des lieux et des saisons par exemple. Les ateliers ont aussi mis en évidence un problème de déclaration des coupes auprès du public, et donc un manque d'information envers les mairies et les structures d'accueil du tourisme.

Inversement, des conflits se sont dégagés envers les activités touristiques. Des conflits sont apparus entre les domaines skiables et l'ONF vis-à-vis du contrôle du ski hors-piste qui met à mal la régénération naturelle dans les peuplements à proximité des domaines skiables. Les propriétaires accusent certains sports de nature de détruire les chemins forestiers : motos, quads, VTT, chevaux. Des conflits fréquents apparaissent entre ces usagers et les propriétaires forestiers. Le syndicat de propriétaires forestiers dénonce le manque de moyens de la part des communes pour faire respecter les règles d'accès à ces chemins.

Ainsi, **l'amélioration de la communication concernant les interactions entre l'exploitation forestière et les loisirs, l'amélioration de la déclaration des coupes serait bénéfique pour le territoire.** Cela pourrait passer par la création de supports de communication adaptés comme par exemple un site internet.

Le manque de maîtrise de la qualité et des impacts de l'exploitation forestière est également un élément de réflexion des acteurs. La multiplicité des entrepreneurs de travaux forestiers sur chaque



coupe a été désignée comme un facteur aggravant : cela empêche la désignation d'un coupable en cas de dégâts de coupes. Ces problématiques ont entraîné certaines communes à prendre des mesures radicales afin de ne pas impacter l'offre touristique. Ces mesures portent essentiellement sur l'interdiction de l'exploitation forestière saisonnièrement, et notamment en été où la période est pourtant propice à l'exploitation vis-à-vis des contraintes climatiques (source FIB74).

Toutefois, les questionnaires adressés aux communes montrent une hétérogénéité dans le ressenti des nuisances paysagères. La moitié des communes ayant répondu estime que l'exploitation génère en effet des nuisances fortes sur les paysages. Inversement, un tiers estime que ces nuisances sont faibles voire inexistantes. Seul un tiers des communes estime que ces nuisances ont un impact fort sur le tourisme, et la moitié estime que cet impact est faible ou inexistant.

Des solutions ont cependant été développées pour apporter des outils à la maîtrise des impacts de l'exploitation, tant pour les communes que pour les opérateurs. Il s'agit notamment de la Charte de Bonnes Pratiques d'Exploitation Forestière ([www.fib74.com](http://www.fib74.com)) qui vise à limiter ces impacts et les conflits qu'ils génèrent. Signée par les communes, les entrepreneurs de travaux forestiers et exploitants, elle permet de vulgariser les bonnes pratiques d'exploitation forestière, de prendre en compte les besoins des différentes parties prenantes et qu'elles bénéficient de garanties. Si peu de communes ont signé cette charte à l'échelle départementale (9), 5 communes du territoire se sont engagées (Mieussy, de La Rivière Enverse, Taninges, Marnaz et Magland).

De même, les schémas de desserte offrent également une réponse à ces problématiques.

Ils intègrent en effet les différents usages de la forêt pour identifier les zones où l'exploitation forestière peut être contrainte.

**La maîtrise des impacts paysagers de l'exploitation est ainsi un enjeu pour la conservation de la valeur patrimoniale de la forêt et le tourisme sur le territoire.** Le manque de communication avec les entrepreneurs de travaux forestiers concernant les nuisances envers le tourisme constitue un blocage majeur aux avancées dans ce sens. La promotion de la charte de bonnes pratiques d'exploitation forestière apporterait une réponse à ce problème.

#### *3.6.4.2 Valorisation de l'activité forestière par le biais du tourisme*

Faire visiter l'exploitation forestière aux touristes pourrait également s'avérer être intéressant pour sensibiliser les différents usagers à l'exploitation forestière, en expliquant par exemple les raisons qu'il y a derrière une coupe de bois. Ces visites pourraient notamment constituer un intérêt sur des pratiques particulières (débardage à cheval, câble, etc.).

La valorisation de l'exploitation par câble par le tourisme a déjà été testée dans le pays du mont blanc (source FIB74). La valorisation d'une coupe par le tourisme a déjà été entreprise sur la commune de Sixt-fer-a-cheval. La valorisation touristique du débardage à cheval dans une zone non accessible aux tracteurs forestiers a permis de valoriser cette opération dont l'intérêt de maintien des fonctions de protection n'aurait pas suffi à son lancement. **La valorisation et la promotion de l'activité forestière assurée lors de ces journées peut en faire un atout pour le territoire.** Toutefois, il a été rapporté que ces opérations ne peuvent être que très ponctuelles et ne sont pas rentables d'un point de vue strictement forestier. Par ailleurs, la valorisation des coupes classiques ou des coupes avec débardage par câble est difficilement envisageable du point de vue de la sécurité.

#### *L'expérience d'un territoire :*

##### **UN CHANTIER CÂBLE À VISITER,**

« Au Pays du Mont-Blanc, sur la commune des Contamines-Montjoie, une initiative peu courante a vu le jour cet été... Le maire, Monsieur Jean-Louis Mollard, a souhaité montrer que l'exploitation forestière était possible tout en répondant à l'ensemble des contraintes et objectifs du territoire. Le projet né cet hiver, découle du travail mené pour la rédaction de la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Pays du Mont-Blanc. L'idée de réaliser un chantier de débardage par câble-mât ouvert au public est apparue comme une solution sur mesure. Subventionné par le Conseil Général de Haute-Savoie et par l'Etat dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA), le chantier a pu démarrer en juillet dernier. C'est l'Office National des Forêts (ONF) qui est le maître d'œuvre et l'entreprise Maboux qui réalise les travaux. Cette activité tout à fait originale devrait apporter un petit bénéfice à la commune d'ici la fin de l'été 2009. »

Source : <http://www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu>



### 3.6.5 Interactions tourisme / biodiversité

**Le tourisme pourrait constituer un levier de valorisation de la biodiversité présente sur le territoire.** Cette valorisation nécessite cependant le développement d'une offre touristique adaptée. Le maintien de la faune et la flore emblématique sur le territoire est également un enjeu pour le développement de cette activité sur le territoire. Pour cela, une promotion de cet intérêt touristique du territoire pourrait être effectuée (affiches, bulletins municipaux, reportages TV, etc.).

L'intérêt que peut avoir la biodiversité (faune et flore) pour le tourisme estival et hivernal, constitue également un intérêt pour le tourisme de proximité, les résidents du département étant fortement attachés à leur territoire. Selon le comité départemental de randonnée pédestre, cette fréquentation serait effectivement importante. Le développement de ce mode de tourisme permettrait une diversification des périodes de fréquentation.

Des conflits sont aussi apparus vis-à-vis de la protection de l'environnement. La fréquentation importante de zones ayant des enjeux de protection de la biodiversité apparaît comme une menace pour l'environnement. L'amélioration de la communication et de la visibilité autour des zonages environnementaux est nécessaire pour assurer la protection des habitats favorables à la biodiversité dans ces espaces. **Le respect des zonages de protection environnementale par les activités touristiques ainsi que la concertation entre les promoteurs du tourisme et les naturalistes constituent des enjeux forts pour la conciliation entre les activités touristiques et la protection de la biodiversité sur le territoire.**

Inversement, plusieurs communes interrogées par questionnaire notent la perturbation de leur activité touristique d'hiver et d'été par les zonages environnementaux, dont notamment Sixt fer à Cheval, commune couverte par de nombreux zonages environnementaux.

### 3.6.6 Les activités cynégétiques

La chasse constitue une source importante de valorisation de la forêt. La location du bail de chasse peut constituer une part importante de rémunération de la forêt pour son propriétaire. De plus, la chasse est intéressante sur le territoire par la présence de fortes populations de gibier (voir partie 3.4.1.1).

L'importance de la chasse est plus variable sur le territoire. Seules 5 communes sur les 11 à avoir répondu au questionnaire considèrent que la chasse constitue un enjeu important dans leur commune. 3 communes estiment que la chasse constitue un enjeu faible pour elles.

**Le maintien et le développement des activités cynégétiques est donc un enjeu important de la valorisation des forêts du territoire.** Le maintien de populations de gibier suffisantes dans des limites acceptables pour les forestiers en constitue un élément essentiel.

Les activités cynégétiques semblent également compatibles avec les autres usages de la forêt et plus particulièrement l'exploitation forestière et le tourisme. De même que pour les activités touristiques, la charte de bonnes pratiques d'exploitation forestière peut apporter une réponse au maintien de l'habitat faunistique (dans son étendue et sa qualité).

La concertation des acteurs est également un outil permettant d'organiser les activités de chasse en limitant les risques pour les autres usagers. En effet, la chasse en milieu forestier peut s'avérer dangereuse pour les promeneurs lorsque celle-ci est pratiquée dans des endroits et/ou à des périodes de forte fréquentation (PSADER). La majorité des communes interrogées déclarent ne pas percevoir de conflits entre la chasse et le tourisme estival ou hivernal. Une commune déclare cependant disposer de problèmes importants entre la chasse et le tourisme hivernal.



### 3.6.7 Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces et enjeux

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le territoire est une destination touristique prisée, tant en été qu'en hiver</li> <li>▶ Les forêts constituent un atout touristique et notamment pour la randonnée</li> <li>▶ Les différents acteurs présentent les différentes activités forestières comme conciliables.</li> <li>▶ la forêt sur le territoire est particulièrement giboyeuse et un lieu de chasse très fréquenté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Certains conflits d'usage peuvent être constatés : perturbations liées à l'exploitation forestière pour les touristes, promeneurs et chasseurs.</li> <li>▶ Le manque de concertation est la principale cause avancée par les acteurs du territoire concernant les conflits d'usage.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Des solutions innovantes existent sur le territoire et à proximité pour rendre améliorer la communication entre les activités et les rendre compatibles et complémentaires.</li> <li>▶ La Charte de Bonnes Pratiques d'Exploitation Forestière (<a href="http://www.fib74.com">www.fib74.com</a>) les schémas de desserte apportent des solutions pour limiter les impacts et les conflits entre exploitation forestière, tourisme et loisir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les professionnels du tourisme et les communes redoutent les impacts liés à l'exploitation forestière portant notamment sur le bruit, la dégradation des chemins (ornières) et la sécurité des promeneurs</li> <li>▶ Le manque de maîtrise de la qualité et des impacts de l'exploitation forestière entraîne les communes à prendre des mesures radicales afin de ne pas impactée l'offre touristique (interdiction de l'exploitation forestière saisonnièrement).</li> </ul>

#### Enjeux liés au tourisme et aux loisirs

##### A) La performance de l'animation

La cohérence et coordination avec les projets forestiers mis en œuvre à différentes échelles  
L'échange de connaissances et d'expériences avec les différents projets forestiers existants aux différentes échelles

##### B) La protection de la biodiversité

L'accès à l'information sur les zonages et l'application des règles sous-jacentes (tant pour la construction de l'offre et que dans la fréquentation touristique)  
La concertation entre les différents acteurs et les différentes activités sur les zonages environnementaux

##### C) La gestion multifonctionnelle des forêts

La communication autour des travaux d'exploitation forestière (riverains, élus, randonneurs, etc.)  
La compatibilité et complémentarité des différentes activités, et notamment du tourisme et de l'exploitation forestière en été

Le développement d'une offre touristique autour de l'exploitation forestière

Le maintien des espaces ouverts adaptés à la demande paysagère et touristique (concertation des filières agricoles, touristiques et forestières)

##### O) Le développement de l'offre touristique autour de la forêt

La valorisation de la biodiversité par le tourisme  
La valorisation de l'exploitation forestière par le tourisme  
Le développement / maintien de l'offre cynégétique du territoire

##### P) La valorisation de la biodiversité dans le tourisme

La communication auprès des différents publics (affiches, bulletins municipaux, reportages TV, etc.)  
La diversification des périodes de fréquentation  
Le maintien/développement de la diversité du public (tourisme de proximité < 50km par exemple)

##### Q) Le maintien / développement de l'identité paysagère et culturelle

La protection de l'identité paysagère et culturelle  
L'attraction des visiteurs sur le territoire

##### R) Le maintien de la valeur patrimoniale des forêts et espaces agricoles

La création d'une filière bois énergie participant au maintien des espaces ouverts  
La maîtrise des conséquences paysagères de l'exploitation forestière  
La reconquête des espaces en cours de fermeture (coteaux)  
Le développement/valorisation du sylvopastoralisme  
Le maintien de l'ouverture des paysages  
Le maintien et le développement de points de vue pour le tourisme (espaces ouverts)



## 3.7 Liens entre les différents usages de la forêt

Ce chapitre présente les enjeux transversaux identifiés à travers les enjeux relatifs à la forêt, l'environnement, l'urbanisme, la filière bois, l'agriculture et le tourisme.

### 3.7.1 Gestion multifonctionnelle

Au vu des observations et analyses précédentes, la gestion multifonctionnelle des espaces forestiers est au cœur des enjeux du territoire. Elle concerne essentiellement la prise en compte des différents usages et usagers de la forêt lors des différentes opérations.

En effet, dans l'ensemble, les élus contactés notent la qualité de la communication entre les communes et les chasseurs, les communes et les promoteurs du tourisme, les communes et les environnementalistes. Toutefois la moitié des communes affirme avoir des difficultés de communication avec les professionnels de l'exploitation forestière.

**La mobilisation et la concertation des acteurs du territoire apparaissent primordiales pour assurer une gestion réellement multifonctionnelle.** Cela repose sur une concertation continue sur les actions et les besoins de chacun, de façon à maintenir une réflexion concernant les objectifs communs et actions communes. Il s'agit par ailleurs de trouver des compromis, voire des solutions aux points de divergence, ou à défaut, de simplement exposer ces divergences pour responsabiliser les acteurs vis-à-vis des contraintes des uns et des autres.

Ainsi **la gestion forestière devrait prendre en compte son aspect multifonctionnel**, et notamment au travers :

- des contraintes de l'exploitation forestière,
- de l'environnement (protection contre les risques naturels, la qualité paysagère, la diversité des milieux naturels et des espèces, qualité de la ressource en eau potable, etc.),
- de la demande touristique et paysagère vis-à-vis de la forêt,
- des différents usages de la desserte.

Ainsi, **de nombreux enjeux évoqués dans les parties précédentes impliquent une communication, une concertation ou une coordination accrue des acteurs du territoire. Ces enjeux sont ainsi liés à la gestion multifonctionnelle de la forêt.**

Des activités associées pourraient également apparaître entre les différents usagers et notamment à travers la valorisation touristique de certaines activités d'exploitation forestière ou de conservation (expliquer pourquoi on conserve, informer sur la biodiversité présente, sur la dynamique forestière, etc.).

La diversification des activités et la valorisation des espaces forestiers devraient constituer une opportunité d'adaptation face aux modifications prévisibles ou non de paramètres conjoncturels des différentes activités forestières (l'exploitation forestière principalement). Par exemple, le vieillissement de la forêt peut constituer une opportunité de conservation ou de développement touristique. Ainsi, il convient d'apporter une vision proactive sur ces modifications des usages de la forêt, par une gestion réellement multifonctionnelle.

A ce titre, la gestion des forêts du territoire, publiques et privées, comme un ensemble pourrait constituer une opportunité certaine et innovante.



### 3.7.2 Enjeux relatifs aux différents usages forestiers

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La forêt apporte des services variés sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Faible taux de couverture des documents de gestion sur le territoire</li> <li>▶ Éparpillement des modes de gestion</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en place d'outils de concertation entre les acteurs pour une meilleure prise en compte de la multifonctionnalité des forêts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cristallisation des positions de la part des différents acteurs</li> <li>▶ Fragilisation des forêts, diminution de leur capacité à fournir des services variés</li> </ul>

#### Enjeux liés à la multifonctionnalité des forêts

##### **A) La performance de l'animation**

La cohérence et coordination avec les projets forestiers mis en œuvre à différentes échelles  
L'échange de connaissances et d'expériences avec les différents projets forestiers existants aux différentes échelles

##### **B) La protection de la biodiversité**

La communication sur la préservation de la biodiversité  
La concertation entre les différents acteurs et les différentes activités sur les zonages environnementaux  
La valorisation des fonctions non marchandes (fonctions de protection, de préservation de la biodiversité et de l'environnement, sociales, etc.) et mesures compensatoires

##### **C) La gestion multifonctionnelle des forêts**

La communication autour des travaux d'exploitation forestière (riverains, élus, randonneurs, etc.)  
La compatibilité et complémentarité des différentes activités, et notamment du tourisme et de l'exploitation forestière en été  
La concertation entre les différents acteurs et les différentes activités  
La prise en compte de la forêt dans la gestion de l'urbanisme  
La prise en compte et la conciliation des différentes activités liées à la forêt  
Le développement de dessertes multi-usages (concertation des filières agricoles et forestières)  
Le développement d'une offre touristique autour de l'exploitation forestière  
Le maintien des espaces ouverts adaptés à la demande paysagère et touristique (concertation des filières agricoles, touristiques et forestières)

##### **D) La gestion des forêts pour la protection contre les risques naturels**

La coordination de la gestion des habitats ripicoles et de la gestion des embâcles

##### **E) La gestion des forêts pour la protection de l'eau**

La prise en compte des impacts de la sylviculture sur la qualité de l'eau

##### **F) La maîtrise des impacts des différentes activités forestières**

La communication entre les différents acteurs (idée d'un site web pour diffuser l'information aux acteurs concernés)  
La sensibilisation des ETF (adoption de la Charte de bonnes pratiques)  
Le respect des obligations des entrepreneurs forestiers et notamment de la déclaration des chantiers

##### **K) L'accès à la ressource**

La synergie des filières agricoles et forestières (maintien et développement du réseau de desserte notamment)

##### **R) Le maintien de la valeur patrimoniale des forêts et espaces agricoles**

La création d'une filière bois énergie participant au maintien des espaces ouverts  
La maîtrise des conséquences paysagères de l'exploitation forestière  
La reconquête des espaces en cours de fermeture (coteaux)  
Le développement/valorisation du sylvopastoralisme  
Le maintien de l'ouverture des paysages  
Le maintien et le développement de points de vue pour le tourisme (espaces ouverts)



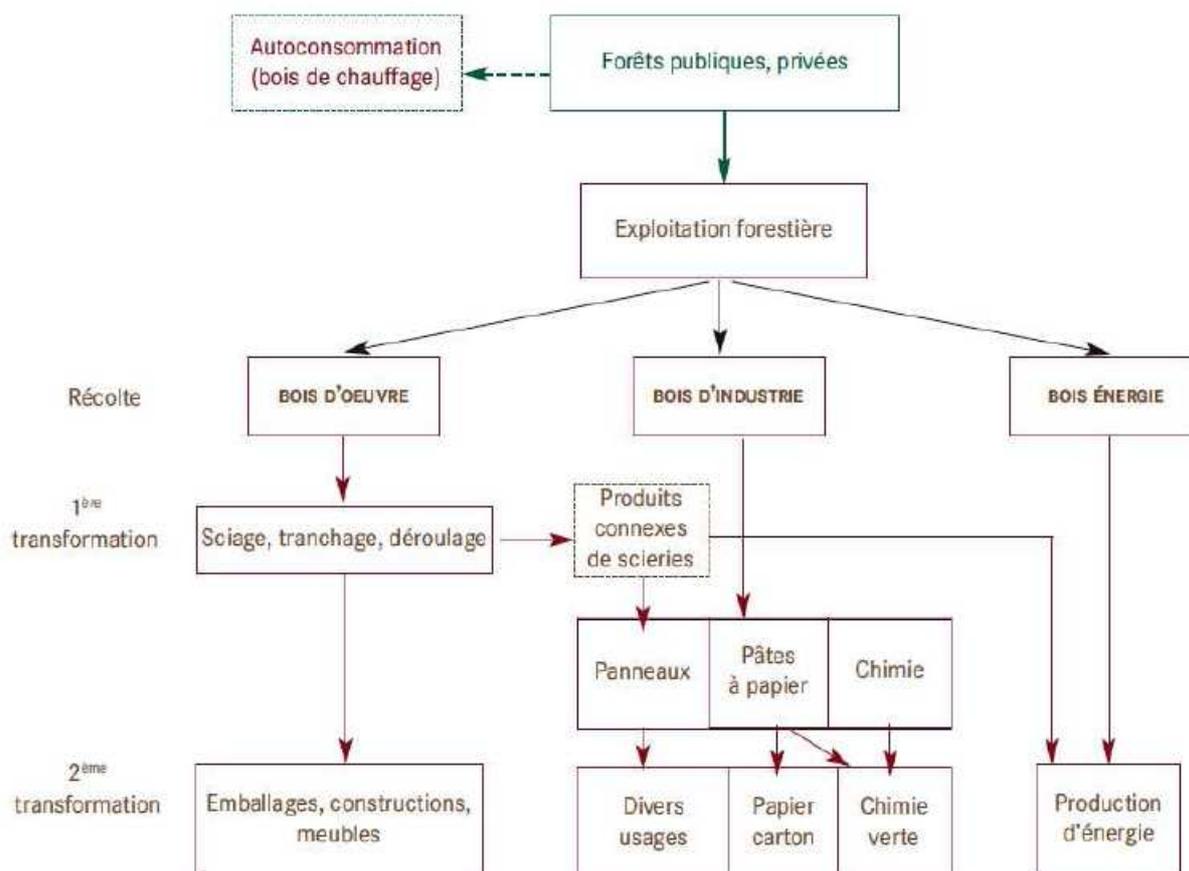
## 4. Filière bois

Etat des lieux



## 4.1 Description des filières

En France, la filière bois représentait un chiffre d'affaires d'environ 40 milliards d'euros en 2008. Cette filière génère environ 286.000 emplois à temps plein. Elle s'articule ainsi :



**Figure 59 : Schéma de la filière bois française**

Source : ministère chargé des forêts

Avec 41 300 salariés (amont compris), la région Rhône-Alpes est la première en termes d'emplois dans la filière bois. Les premiers employeurs sont les industries de la trituration (papier et carton), et la construction bois (environ 11.000 employés chacun). (INSEE, 2006)

Au niveau départemental, l'économie de la filière bois de la Haute Savoie représente 2 000 entreprises, plus de 4 000 emplois et un chiffre d'affaires de 760 millions d'euros. Elle est aujourd'hui tirée par le marché de la construction. » (Agence Economique de la Haute-Savoie, 2011).



## 4.2 Filières bois d'œuvre et bois d'industrie



La filière bois du territoire est essentiellement orientée vers la première transformation du bois (le sciage) et la construction bois. On ne trouve pas d'industries de la seconde transformation et de la trituration sur le territoire ou à proximité.

Figure 60 : Carte des industries de la pâte de cellulose en France

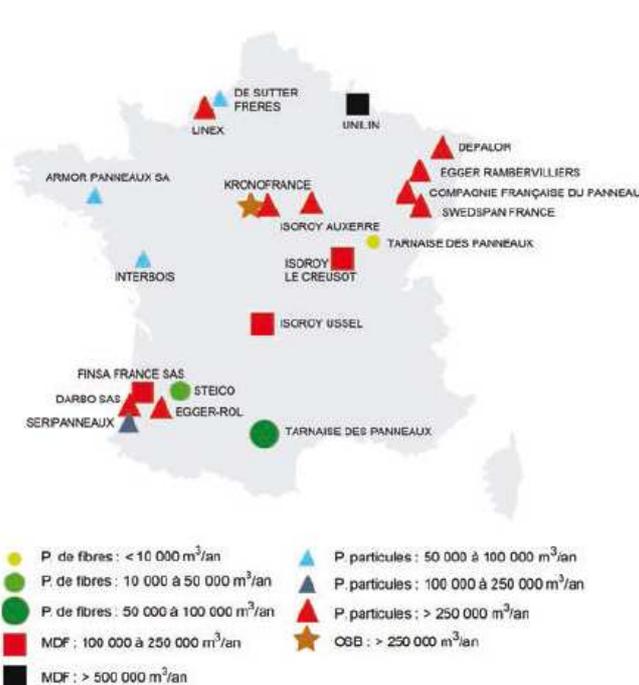


Figure 61 : Carte des industries du panneau de fibres en France

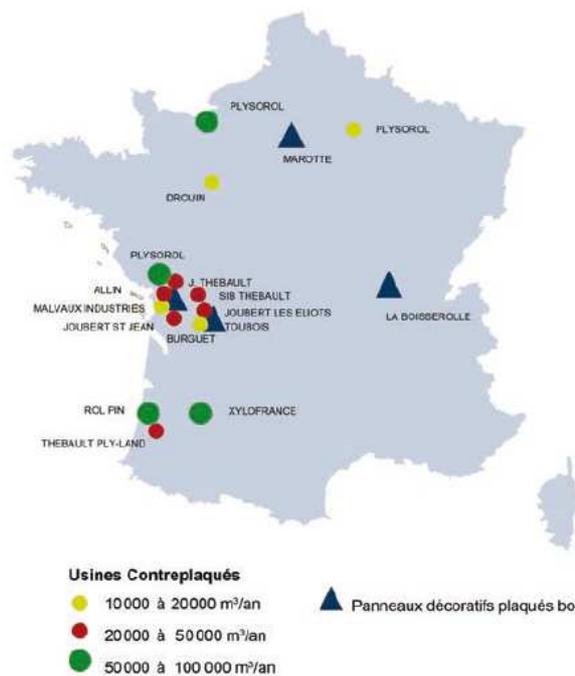


Figure 62 : Carte des industries du panneau contreplaqué en France



## 4.2.1 Sciage

### 4.2.1.1 Les entreprises de sciage locales

Evolution entre 1986 et 2005 du nombre de scieries et du volume de sciages produit en HAUTE-SAVOIE  
(source : SERFOB)

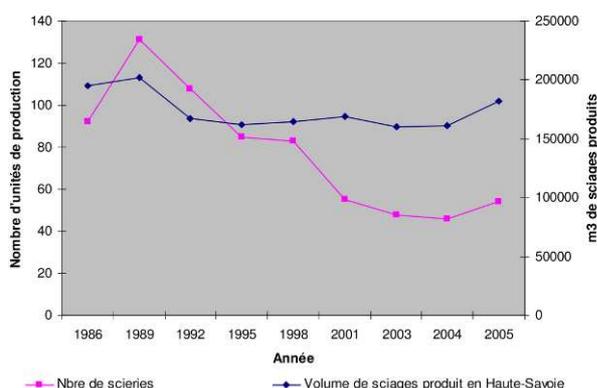


Figure 63 : Nombre de d'unités de production et quantité de sciages sur la période 1982-2005

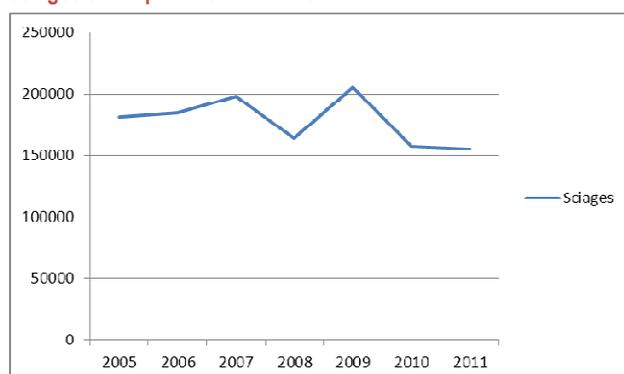


Figure 64 : Evolutions de la quantité annuelle de sciages sur la période 2005-2011 en Haute-Savoie

Les scieries constituent le premier débouché des bois exploités sur le territoire. La scierie absorbe en effet le bois d'œuvre sous forme de grumes pour livrer des produits normés destinés à la construction bois, l'ameublement, etc.

Ces entreprises constituent une source de valorisation locale de la ressource forestière disponible sur le territoire. **Le maintien et le développement de la capacité locale de valorisation de cette ressource est un enjeu fort pour la création de valeur économique sur le territoire.**

**La promotion des produits issus du territoire à une échelle locale** (département par exemple) pourrait également constituer un levier de développement d'une demande, notamment pour les produits de la construction et de l'artisanat local (menuiseries, ébénisteries).

D'après FIB 74 (2008), le département comprend un tissu très important de petites et moyennes scieries qui ne représente que 40% de la production totale. En 2006, l'unité la plus développée en Haute-Savoie utilise environ 50 000 m<sup>3</sup>/an alors que les entreprises d'envergures nationales ou européennes représentent 300 000 à 1 000 000 de m<sup>3</sup> grume. On constate sur le département une concentration des entreprises au niveau national et la réalisation d'investissements importants dans les grosses scieries afin d'accroître la production et la valeur ajoutée.

Toujours d'après FIB74, les scieries locales valorisent majoritairement le bois de pays mais à volume constant :

- ➔ La production était de 180 000 m<sup>3</sup> de sciages en 2005. Depuis 2005, cette production a baissé à 150.000 m<sup>3</sup> par an soit une diminution de 14% en six ans. Les quantités transformées sur le département ont fortement fluctué entre 2007 et 2010 (cf. Figure 64 : Evolutions de la quantité annuelle de sciages sur la période 2005-2011), ce qui ne permet pas de donner une tendance fiable à partir de ces données.
- ➔ En 2006, entre 75 et 85 % du volume transformé provenait du massif forestier local
- ➔ En 2005, 372 000 m<sup>3</sup> de grumes ont été récoltés sur le département de la Haute-Savoie dont environ 40 % qui ont été transformés et valorisés hors Savoie. Ces volumes sont stables en dehors des phénomènes exceptionnels (tempête).
- ➔ Entre 1986 et 2005, les EAB montrent une baisse considérable du nombre d'unités de sciage sur le département, mais cette tendance n'a pas été accompagnée par une diminution de la quantité transformée. Cela peut traduire une concentration de la production pendant cette période.

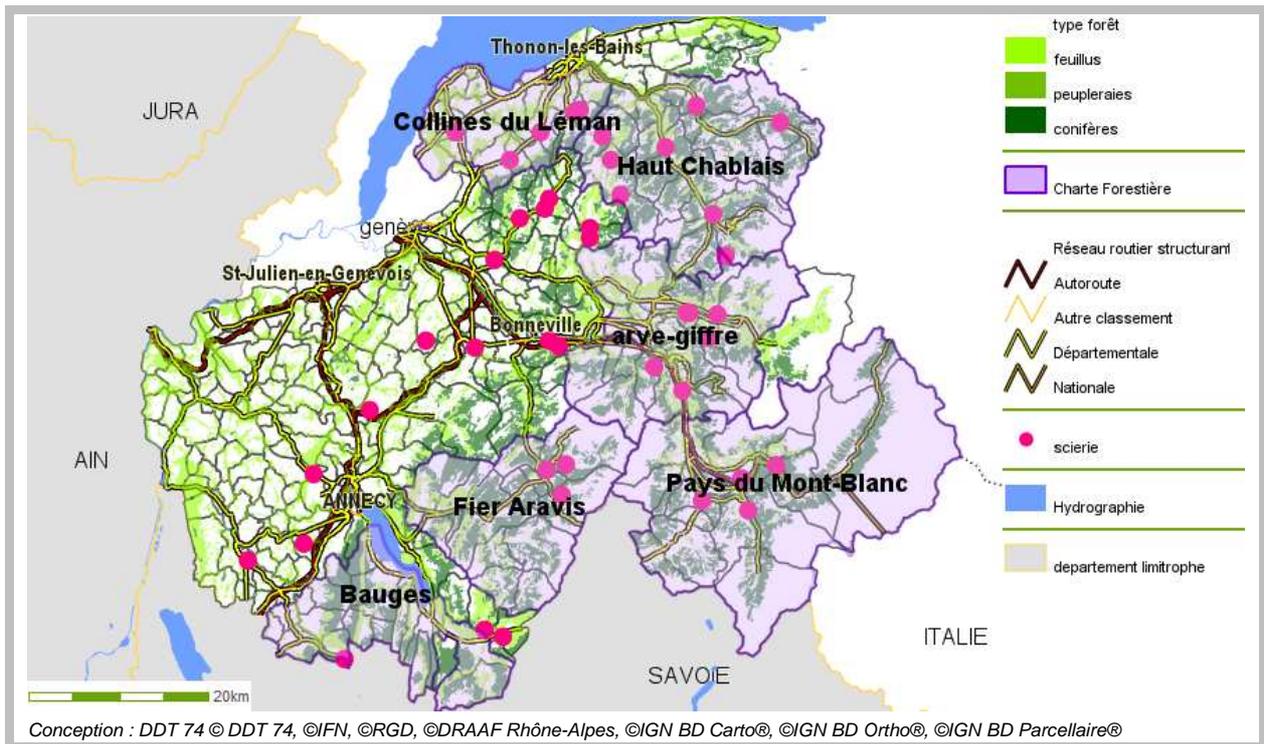


Figure 65 : Carte des scieries du département et du territoire

Toutefois, les entreprises contactées lors de l'enquête filière bois réalisée au cours de l'étude semblent relativement confiantes pour les années à venir. Cependant, si elle elles ne prévoient pas une perspective défavorable, la moitié d'entre elles ne prévoit pas non plus de bonnes perspectives.

#### 4.2.1.2 Dimensions et structuration des entreprises de transformation locales

D'après les Greffes des Tribunaux de Commerce et l'INPI (societe.com, novembre 2012), on compte 14 sociétés de sciage et rabotage du bois, hors imprégnation, sur le territoire. Il s'agit principalement d'affaires personnelles d'artisans et/ou de commerçants, mais on trouve également 4 SARL et 2 SA. La scierie Betemps Bois et la scierie Anthoine sont les plus importantes du territoire pour un chiffres d'affaire respectivement de 16,7 M€ et 2,5 M€ en 2011. Sur les quatre scieries présentées ci-dessous, seule la scierie Betemps Bois a affiché un résultat positif en 2011 (aucune en 2010).

D'après FIB74 (2008), beaucoup d'entreprises ont une taille insuffisante pour être rentables dans le contexte économique actuel, ce qui devrait les inciter au regroupement. De plus, le positionnement des scieurs locaux est très fragile. La majorité des entreprises transformant moins de 10 000 m<sup>3</sup> par an réalise 80 % de leur C.A. avec moins de 5 clients. Les produits commercialisés sont très peu diversifiés : 65 % des sciages sont destinés au marché du « sur liste » et certains produits ne sont pas valorisés à leur juste valeur. De même, les produits fabriqués sont peu standards rendant l'industrialisation complexe. Cependant, ces produits sur mesures sont moins soumis à la concurrence nationale, voire internationale.

#### Zoom : la gestion forestière par la scierie Bétemps

Premier acheteur de bois de Haute-Savoie, BÉTEMPS Bois "Forêt Environnement" achète 100 000 m<sup>3</sup> de bois par an : 50% sur pied (auprès des particuliers, de l'ONF et des coopératives forestières) et 50% en bord de route (auprès de l'ONF, des coopératives et des exploitants forestiers). Issus des forêts alpines (74, 73 et Suisse), nos bois proviennent principalement des massifs résineux d'altitude, à forte proportion d'épicéas.

#### Vous désirez vendre un terrain forestier ?

Notre Groupement Forestier, Synergie Bois Environnement, peut acquérir votre terrain et gérer durablement son exploitation (entretien, replantation, suivi...). Contactez-nous.

<http://www.betemps-bois.com/betemps-bois-foret-environnement-accueil>, consulté en mars 2013



Affaire personnelle artisan et/ou commerçant	
BAUD Gilles, 74440 LA RIVIERE ENVERSE : mobile fixe	
BUCZ PATRICE, 74440 MORILLON : mobile	
DEPLACE Nans, 74340 SAMOENS : mobile fixe	
GUFFON Herve, 74300 NANCY SUR CLUSES : petite scierie	
PERNET SCIAGE, 74300 THYEZ : mobile (à priori arrêté)	
PERNOLLET Jean Paul, 74440 LA RIVIERE ENVERSE (en activité)	
PETIT BOUT DE BOIS - MICHEL ADANT, 74440 TANINGES (agencement, pas spécialisé dans le sciage)	
SCIERIE MILLERET, 74340 SAMOENS (en arrêt depuis problèmes de santé du gérant) : scierie bien placée avec du beau matériel, pourrait constituer un support pour le développement d'un musée.	
SA	
BETEMPS BOIS, 74130 BONNEVILLE*	
SCIERIE ANTHOINE, 74300 MAGLAND	
SARL	
PIERRE DENARIE ET FILS, 74440 MORILLON	
RABOTERIE DU FAUCIGNY, 74300 THYEZ	
SCIERIE COLLET, 74340 SAMOENS : disparu suite retraite depuis environ 4 ans	
SCIERIE PASQUIER FRERES, 74340 SAMOENS : disparu depuis retraite depuis plus de deux ans	

**Tableau 15 : Sociétés de sciage et de rabotage du bois du territoire**

Source : [societe.com](http://societe.com), février 2013

Alors que les plus grandes scieries font face à la concurrence des bois allemands et du nord, notamment sur les produits standards, les petites scieries de montagne éprouvent des difficultés à s'approvisionner (nécessite de la trésorerie, qualité du bois peu satisfaisante, arrêts d'exploitation l'hiver, certification, difficulté d'absorber les variations du coût de la matière) et à accéder aux marchés (certification, marquage CE, etc.).

La structuration des entreprises de la filière bois permettrait le regroupement des capacités de production, la structuration de l'offre, la possibilité d'accéder à des normes de production et la possibilité de stabiliser l'approvisionnement des clients. Aujourd'hui, le département compte une quarantaine de scieries (si l'on exclut les micro-unités n'impactant pas la filière départementale ou régionale). Une partie seulement de ces entreprises atteint une dimension permettant de développer une fonction commerciale opérationnelle.

A ce titre, **la structuration des entreprises constitue un objectif fort en faveur du maintien de la filière bois locale.**

	Chiffres 2010 et 2011	BETEMPS BOIS	SCIERIE ANTHOINE	PIERRE DENARIE ET FILS
Année 2011	CA	16 687 600	2 559 300	
	EBE	1 558 800	-201 900	
	Effectif	55	16	
	Résultat net	282 000	-497 000	
Année 2010	CA	12 803 800	2 446 100	110 800
	EBE	727 700	193 200	-9 100
	Effectif	49	20	
	Résultat net	-551 600	-4 000	-19 700

**Tableau 16 : Chiffres 2010 et 2011 de quelques scieries du territoire**

Source : [societe.com](http://societe.com), février 2013

*NB : la scierie Bétemps, située à proximité du territoire est susceptible d'absorber une importante quantité de bois du territoire. De même, la scierie BASTARD, aux Gets, constitue une petite unité représentative des activités du territoire.*



#### 4.2.1.1 Le regroupement des opérateurs : une opportunité ?

Si le regroupement des modes de vente des sciages et de produits connexes semble intéresser les scieurs, des solutions complètes peuvent être envisagées.

D'après Chalayer (2008), elles ne sont pas toujours clairement identifiables (pas formalisées mais sous forme de partenariat et sous-traitance) mais il existe en France « des expériences de regroupements qui fonctionnent bien ».

Il s'agit de projets devant être étudiés et s'appuyer sur une expertise complète des solutions : objectifs, matériel, stratégie de coopération, statuts, management, volumes, solutions commerciales, etc.

Cependant des expériences ont été tentées sur le territoire à travers le projet « Pôles de valorisation » (lancé en 2008 par FIB 74), sans résultats probants : seuls 2 projets initiés. Il semblerait que la difficulté d'implication de la 2<sup>e</sup> transformation, l'hétérogénéité des entreprises en présence et une insuffisance de confiance mutuelle en soient les causes principales.

**Ainsi, si le regroupement des opérateurs de la filière bois artisanale et semi-industrielle peut constituer un enjeu, il se heurte à des barrières fortes.**

Bilan général	
<b>1- LE POTENTIEL :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des acteurs compétents (savoir-faire et culture de métier)</li> <li>- Un parc machines (force de production déjà en place)</li> <li>- Une clientèle déjà acquise et que de nouveaux services ne pourront que satisfaire</li> </ul>	
<b>2- LES ENJEUX :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser une activité déjà existante en la développant</li> <li>- Maintien et surtout développement de l'emploi</li> <li>- Valorisation des produits mais aussi de la ressource locale</li> <li>- Apprendre à travailler ensemble pour être plus forts en groupe</li> <li>- Communiquer une nouvelle image par l'implantation de nouveaux locaux, de nouvelles techniques, de nouvelles pratiques commerciales (présence salon, marque...)</li> </ul>	
<b>3- LES RISQUES :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concurrence avec les mégagroupes industriels</li> <li>- Rentabilité faible</li> <li>- "Décrochage" d'un ou plusieurs partenaires</li> <li>- Manque de main-d'œuvre</li> </ul>	
<b>4- LES OPPORTUNITES :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Profiter d'une volonté politique</li> <li>- Alimenter une industrie locale</li> <li>- Fournir un bassin de population en choisissant s'il le faut un recentrage géographique de l'activité</li> <li>- Valoriser le savoir-faire en profitant des nouveaux moyens de communication en réseau (Internet, site web)</li> </ul>	
<b>5- LIGNES D'ACTION :</b>	
<p><b>ETAPES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat des lieux de chaque entreprise (type de production, matériel, bilan, état d'esprit du dirigeant...)</li> <li>- Etude de marché sur le ou les produit(s) envisagé(s)</li> <li>- Etude technique et financière</li> <li>- Recherche d'aide financière (subventionnement)</li> <li>- Engagement personnel (sur quoi et jusqu'à quelle limite ?)</li> <li>- Choix de la structure, des statuts</li> <li>- Management du groupement</li> </ul>	

**Tableau 17 : Bilan général du regroupement pour le secteur artisanal et semi-industriel**

Source : *Le bois international*, 2008

#### 4.2.1.2 La différenciation des bois du territoire

Afin de se différencier de la concurrence et développer des parts de marchés pour les bois de montagne, différentes démarches de valorisation ont été encouragées par l'Etat et les collectivités. Il s'agit plus précisément de démarches de valorisation d'origine (AOC Bois des Chartreuses, AOC Bois du Jura et Bois Qualité Savoie 100%) et de certification (Bois des Alpes). Alors que les produits couverts par les AOC des Bois de Chartreuses et du Jura seront concurrents avec les bois du territoire Arve-Giffre couverts par Bois Qualité Savoie 100%, le référentiel de certification développé concerne l'ensemble des Alpes.

Cependant, les référentiels de certification ont des exigences allant au-delà des démarches de valorisation d'origine. Elles impliquent en effet que les entreprises et collectivités mettent en œuvre des outils permettant d'assurer que les bois mis sur le marché répondent à des caractéristiques techniques et des normes (notamment certification de la gestion durable, marquage CE, séchage, classement structurel, etc.). Ces exigences constituent des barrières techniques à l'obtention de la certification mais apportent des garanties complémentaires sur les marchés.

Les résultats des questionnaires réalisés auprès de la filière bois montrent que plus de la moitié des entreprises déclare que leurs clients portent une faible attention à l'origine des bois. Cette tendance est d'autant plus marquée au long de la chaîne de transformation. Les clients des entreprises d'exploitation forestière et de première transformation prêtent généralement attention à l'origine de ces bois, alors que les clients des entreprises de seconde transformation y accordent généralement moins d'importance.

L'ensemble des entreprises de la filière bois contactées par questionnaire notent que les bois du territoire ne sont pas bien valorisés par la filière. plus de la moitié d'entre elles considère que les labels comme BQS permettent légèrement de mieux valoriser ces produits.



La différenciation des produits du territoire (à travers le développement de ces labels par exemple) pourrait ainsi devenir un atout pour favoriser l'utilisation des bois issus du territoire et des produits transformés par la filière bois locale.

Les activités les plus artisanales sont moins concernées par les démarches de certification, moins exigées sur des marchés de proximité et dont les coûts de mise en œuvre seraient trop élevés.

<b>SCIERIES (1ère transformation)</b>						
<b>BETEMPS Bois</b>	ROUSSET Nicolas	Rue de Sarcelles	74130	BONNEVILLE	04 50 97 24 85 04 50 97 21 48	contact@betemps-bois.com www.betemps-bois.com
<b>Scierie CAVAGNON</b>	CAVAGNON Eric	204, Z.A. La Gilière	74210	MARLENS	04 50 32 52 05 04 50 44 58 74	cavagnon.scierie@wanadoo.fr
<b>Scierie CHAUMONTET</b>	CHAUMONTET Jean-Claude	359, route de chez Diossaz	74570	GROISY	04 50 68 01 29 04 50 68 04 65	chaumontet-scierie@wanadoo.fr www.scierie-chaumontet.fr
<b>Scierie COFFY MENOUD</b>	COFFY Christian	Z.A. la Vignette	74430	LE BIOT	04 50 72 13 56 04 50 72 14 08	coffy.menoud@orange.fr www.scierie-coffy-menoud.com
<b>Scierie FELISAZ</b>	FELISAZ Joseph	La scie	74420	VILLARD	04 50 39 11 22 04 50 39 06 58	scierie.felisaz@wanadoo.fr
<b>Scierie LANÇON</b>	LANÇON Benoît	Vigny	74890	BRENTHONNE	04 50 36 10 66 04 50 39 43 34	benoit.lancon1@laposte.net
<b>Scierie LEMAN</b>	BARBIER Frédéric	Les Riollants - 1026 route de l'oratoire	74550	CERVENS	04 50 72 40 16 04 50 72 47 19	scierieduleman@wanadoo.fr
<b>Scierie LES VOROCHEs</b>	PLANCHAMP Marc	395 route du Pré	74110	MONTRIOND	04 50 79 18 15 04 50 75 91 06	scierielesvoroches@wanadoo.fr
<b>Scierie SOCQUET-CLERC</b>	SOCQUET-CLERC Alexandre	1011, route de Prairy	74920	COMBLOUX	04 50 58 67 31 04 50 58 69 52	socquetjean@wanadoo.fr
<b>NEGOCES, CONSTRUCTEURS, CHARPENTIERs ET MENUISIERS (2ème transformation)</b>						
<b>EUROLAMELLE</b>	LE GUENNIC Rémi	ZI des Pérouses BP94	74150	RUMILLY Cedex	04 50 64 62 16 04 50 01 46 66	eurolamellem@eurolamellem.com
<b>Menuiserie Pascal DUCRETTET</b>	Pascal DUCRETTET	475 rue de Marvays	74300	THYEZ	04 50 89 64 94 04 50 34 47 74	menuiserie@pascalducrettet.fr
<b>Georges PLANTAZ et Fils</b>	Gérard PLANTAZ	781 Avenue des Dignes	74800	SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	04 50 03 74 63 04 50 03 78 05	plantaz@orange.fr
<b>LALLIARD BOIS</b>	Cédric LALLIARD	25 place Saint Maurice	74800	SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	04 50 03 28 22 04 50 03 87 77	cedric-lalliard@lalliard.fr
	Patrick BIGNARD	Site 2 Toisings 64 impasse des castors	74800	SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	04 50 03 99 24	patrick-bignard@lalliard-bois.fr
<b>LP CHARPENTE</b>	Rodolphe PACCARD	PAE de la Caille - ZI de l'Army	74350	ALLONZIER LA CAILLE	04 50 27 15 92 04 50 27 39 86	accueil@lpcharpente.com

Tableau 18 : Liste des entreprises adhérentes à BQS - Bois Qualité Savoie



## 4.2.2 Construction bois

### 4.2.2.1 Chalets et habitations

D'après FIB 74, 25% des nouvelles maisons individuelles sont en bois, soit environ 600/an. Cela place le département au 1<sup>er</sup> rang national (la construction bois représente 4% de la construction de maison individuelle à l'échelle nationale). Bien que la ressource locale ait une bonne image auprès des professionnels, ces marchés sont cependant souvent attribués à des entreprises hors Haute-Savoie, du fait d'un manque de main d'œuvre et d'un manque d'union des entreprises locales.

La construction bois est très répandue sur le territoire, avec une tendance plus qu'évidente pour les chalets. Le bois local est utilisé mais est en concurrence avec des arrivages venus de l'étranger, à bien plus faibles coûts. De plus, la hausse du prix de l'immobilier empêche le développement de la valorisation du bois local dans la construction.

La couverture des toits au moyen de tuiles de bois, appelées «ancelles» ou «tavaillons» est une technique traditionnelle spécifique aux pays de Savoie. Elle fait partie intégrante du patrimoine et de l'architecture traditionnelle des pays de Savoie depuis le Moyen Age (FIB 74). Très demandé pour son esthétisme, il revient cependant cher pour le particulier et reste donc inaccessible pour beaucoup (PSADER). Un travail est réalisé par l'interprofession de la filière bois, Fib 74, dans le but de redynamiser la filière tavaillon bois de pays (dont la fabrication locale a quasiment disparu) au profit du tavaillon d'importation, à travers la marque « Tavaillon de Savoie ».



**Figure 66 : Centre d'incendie et de secours - Bonneville**

*FIB 74, Plamarès des réalisations bois 2009 – finalistes*



**Figure 67 : Caisson végétalisé à double paroi**

*Commune de Pouilly sur Charlieu (Loire), dans le cours d'eau Jarnossin –  
Source : ONF, C.C. Pays de Charlieu*

### 4.2.2.2 Ouvrages d'infrastructures

La réalisation d'ouvrages en bois semble également se développer (PSADER). On l'utilise notamment pour la protection rivières (berges et/ou fond du lit) contre l'érosion ou le soutènement de routes (tels que sur Sixt Fer à Cheval, Verchaix et La Rivière Enverse) grâce au support de troncs.

### 4.2.2.3 Développement de la demande en construction bois

La réalisation des bâtiments publics en bois pourrait constituer un débouché pour les entreprises locales, favoriser la valorisation de techniques locales et contribuer à la promotion du bois issu du territoire auprès des particuliers. Si la réglementation des marchés publics pose des barrières à l'obligation d'utiliser des bois locaux dans la construction des bâtiments publics, il conviendrait de définir dans quelles mesures ils pourraient être encouragés.

**La demande en bois local pour les marchés publics pourrait donc apporter directement et indirectement un débouché à la filière bois et à la valorisation du bois local.**

Par ailleurs, la promotion de la construction de bâtiments agricoles en bois, notamment la rénovation des chalets d'alpages dans le cadre du Plan Pastoral constituerait également un débouché supplémentaire à la filière bois locale et un outil de promotion du bois local.



### 4.2.3 Compétitivité de la filière bois

**La compétitivité de la filière est un élément fondamental de la capacité du territoire à transformer la ressource forestière sur place et à l'écouler sur les marchés du bois.** Il convient néanmoins d'apporter des précisions quant aux éléments et aux leviers de compétitivité sur lesquels la charte forestière de territoire pourrait s'appuyer.

La ressource locale semble en adéquation avec la demande du marché, et notamment en bois de résineux, ce qui constitue un atout important pour l'exploitation forestière et la filière bois sur le territoire. La production de bois d'œuvre de résineux correspond notamment à la demande locale pour la construction de chalets en bois massif.

Cependant, beaucoup de constructions locales ne sont pas réalisées avec des bois locaux. **La compétitivité des bois locaux sur les marchés du bois de construction constitue donc une étape importante pour une meilleure place du bois local sur les marchés du bois transformé au niveau local.** Selon FIB74, un travail d'amélioration des peuplements est nécessaire sur le long terme afin que la ressource reste adaptée aux besoins des transformateurs locaux. **L'amélioration de la qualité des peuplements pourrait permettre des coupes de forte valeur**, ce qui rentabiliserait l'utilisation du débardage par câble.

Par ailleurs, la forte concurrence sur les marchés, et notamment sur les bois de charpente provenant d'Allemagne est une barrière au développement de la filière bois locale. Les acteurs de la filière bois locale sont sensibles à ce sujet. En effet, les entreprises locales subissent une très forte concurrence des produits autrichiens et allemands (planches, chevrons, liteaux) et des bois du nord, dont les prix sont très attractifs. Cette concurrence se traduit par une perte progressive de marchés, au profit des bois d'importation et du négoce, dont l'activité s'est fortement développée en Savoie.

Les produits d'importation, à qualité égale, sont souvent moins chers que les produits locaux. Les prix sont tirés vers le bas par la concurrence des produits issus de très grosses unités de transformation en Allemagne. Le prix du bois a fortement diminué depuis 20 ans, et cette tendance a été amplifiée par la chute des cours du bois suite aux événements à la tempête de 1999 (*source : ONF*). Inversement, le coût du travail a augmenté, ce qui empêche la mise en place d'une offre suffisamment compétitive. Le prix des sciages locaux est supérieur de 15 à 20% aux produits importés hors département. Selon une étude de l'interprofession, les acheteurs de bois locaux sont 35% à être moyennement satisfaits de la compétitivité des bois locaux, et 40% d'entre eux n'en sont pas satisfaits (*source : enquête FIB74, 2008*)

Les conséquences du prix élevé des produits locaux sont les suivantes :

- Pour les exploitants et gestionnaires forestiers :
  - Diminution de la marge économique à l'exploitation
  - Diminution de l'exploitabilité économique des bois
  - Multiplication des invendus (*source : ONF Rhône Alpes*)
- Pour la filière bois :
  - Approvisionnement tourné vers les produits extérieurs à la région

**Par conséquent le choix du positionnement sur les marchés est un enjeu pour les entreprises de la filière bois locale.**

D'après certains acteurs, et notamment ceux présents lors des ateliers de construction du diagnostic, l'amélioration de la performance constructive (utilisation de moins de bois citée par les acteurs) pourrait permettre de pallier au surcoût de la matière.

Il convient néanmoins de préciser que le développement des normes constructives impose des contraintes équivalentes à l'ensemble du secteur. D'un point de vue compétitif, l'impact ne se ferait pas ressentir localement.

Le matériel des entreprises du territoire est souvent trop vétuste. Beaucoup de scieurs envisagent d'améliorer leur outil de production, d'augmenter la valeur ajoutée de leurs produits (profilage, séchage, traitement), si besoin en groupant l'investissement entre plusieurs entreprises. Si l'innovation



pourrait constituer un moyen pour le développement des activités des entreprises de la filière bois du territoire et des environs, la dimension des entreprises locales (majoritairement artisanales et semi-industrielles) rend l'accès aux outils de recherche et développement difficile (investissements, compétences, etc.).

D'une manière plus générale, les artisans et petites entreprises sont confrontés à une mutation, des marchés et des produits, initiée depuis plusieurs années. Ces mutations se traduisent par l'augmentation de la demande en produits normalisés.

L'application des normes européennes génère un certain nombre de questions auprès de la profession, relatives notamment au séchage :

- Le séchage va devenir obligatoire, mais certains professionnels remettent en cause son caractère nécessaire, notamment pour les bois de charpente ;
- La capacité de séchage (actuelle et même potentielle) des scieries haut-savoyardes ne suffira pas à sécher toute la production de bois de structure ;
- Les scieurs auront du mal à répercuter le coût du séchage sur le prix des bois ;
- Les conditions d'application du marquage CE sont d'autant plus pénalisantes que l'entreprise est de taille modeste, ce qui est le cas d'un grand nombre d'entreprises dans le département.

Ces mutations requièrent l'amélioration des connaissances et des compétences des scieurs. Elles nécessitent donc une mutation des métiers et du positionnement de ces entreprises sur le marché.

Or, plus de la moitié des entreprises contactées par les questionnaires estiment ne pas être suffisamment informées des normes et des barrières réglementaires en vigueur sur leur activité. La majorité des entreprises contactées considèrent en effet que ce travail de vulgarisation est important. La vulgarisation de ces réglementations et de ces normes apparaît ainsi comme un enjeu pour le positionnement de la filière bois locale sur les marchés.

Les évolutions constructives et réglementaires devraient également induire une demande, en charpentes de qualité et apportant des garanties, pour laquelle les petites entreprises locales ne peuvent répondre, faute de moyens d'investissement et de compétitivité pour leur production. Pourtant, il semblerait que les négociants intervenant sur le territoire souhaiteraient voir une offre locale (un format et un prix) se construire.

**Les professionnels de la gestion forestière et du sciage doivent donc mettre en place une offre répondant à cette demande. Cela nécessite pour eux une meilleure capacité à anticiper les demandes du marché.**

#### **4.2.4 L'attractivité de la filière et les formations disponibles à proximité du territoire.**

Selon les études de l'interprofession beaucoup d'entreprises du département n'ont pas de gestion formalisée de leur production ni un suivi des coûts. Elles rencontrent de plus en plus de problèmes pour embaucher du personnel et pour les maintenir en poste. En 2008, sur 15 entreprises en cours de cession, la moitié d'entre ne trouvaient pas de repreneurs. Pourtant, le département propose de nombreuses formations dans ce sens (*Diagnostic stratégique de la transformation du bois, FIB74, 2009*) :

- Les Lycées professionnels : Annecy-le-Vieux, Annemasse, Argonay, Rumilly, Saint-Jeoire-en-Faucigny, Thonon-les-Bains...
- Les CFA de Meythet et d'Annemasse, spécialisés dans l'apprentissage.
- Le lycée technologique Louis Lachenal (Argonay)
- Le lycée agricole de Poisy (nombreuses voies dédiées à la forêt, la sylviculture et le commerce)

Outre ces cursus diplômant, bon nombre de sessions de formations continues sont dispensées sur le territoire par l'intermédiaire de syndicats, fédérations et autres regroupements professionnels (Capeb 74, BTP 74, GEIQ...), associations et établissements d'enseignements.



Il pèse toutefois sur la filière une méconnaissance des métiers du bois et de leur évolution, ou encore la subsistance d'une image quelque peu désuète. Ces éléments freinent la formation et l'embauche d'une main d'œuvre qualifiée pour ces entreprises (*Agence économique de Haute Savoie*). D'après les enquêtes réalisées auprès des professionnels de la filière bois, la moitié des entreprises ayant répondu ont déclaré avoir des difficultés de recrutement. Deux de ces entreprises ont cité le manque de qualifications comme un frein à l'emploi de nouveaux salariés.

Pourtant, **l'amélioration de l'attractivité des métiers de la filière bois par leur valorisation et par des formations adaptées permettrait de créer des emplois sur le territoire et sur le département.** Dans l'idéal, le recrutement de nouveaux professionnels de la filière serait facilité par le développement d'un secteur professionnel dynamique, attractif et prometteur, si la dynamique économique le permet.

#### 4.2.5 Atouts, faiblesses, opportunités, menaces et enjeux

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Une production des scieries départementales constante (constituent un débouché pour les forêts du territoire)</li> <li>▶ Un intérêt pour les bois du territoire (75 et 85 % du volume transformé en scieries)</li> <li>▶ Les vallées sont relativement protégées par la concurrence sur des produits sur-mesure et quelques marchés de niche</li> <li>▶ Le territoire connaît un fort taux de construction par comparaison au reste de la France, il induit des marchés importants en bois construction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Une concentration des scieries en industries à forte production et valeur ajoutée à l'extérieur du territoire</li> <li>▶ Des petites scieries artisanales aux résultats médiocres</li> <li>▶ Des besoins en formation sur la gestion de production</li> <li>▶ Difficultés d'approvisionnement des plus petites scieries et d'accès aux marchés</li> <li>▶ Difficulté d'implication de la 2<sup>e</sup> transformation, hétérogénéité des entreprises et insuffisance de confiance pour le regroupement</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Des débouchés hors-Savoie pour les produits forestiers (40 % de la récolte est transformée et valorisés hors Savoie)</li> <li>▶ Le référentiel BQS formule des exigences pour les distances d'approvisionnement en bois, permettant d'encourager la consommation de bois du territoire.</li> <li>▶ Le regroupement des modes de vente des sciages et de produits connexes semble intéresser les scieurs</li> <li>▶ Contexte favorable au développement de la maison bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les produits du sciage et les clients des scieries en Haute-Savoie sont peu diversifiés</li> <li>▶ Concurrence croissante sur les produits standards</li> <li>▶ Exigences croissantes sur les produits destinés à la construction bois (Marquage CE, certification, normes, etc.)</li> </ul>



## Enjeux liés à la filière bois énergie

### **A) La performance de l'animation**

- La cohérence et coordination avec les projets forestiers mis en œuvre à différentes échelles
- L'animation de la filière bois (y compris un lien avec les activités forestières)
- L'échange de connaissances et d'expériences avec les différents projets forestiers existants aux différentes échelles

### **G) Le dynamisme de la filière forêt/bois**

- La disponibilité en professionnels de la filière pour la future génération
- L'adéquation des ressources forestières et des marchés du bois
- Le développement d'un secteur professionnel dynamique, attractif et prometteur (si la dynamique économique le permet)
- Le maintien de l'emploi sur le territoire

### **I) La valorisation du bois local sur les marchés**

- La demande en bois local pour les marchés publics
- La différenciation des produits bois issus du territoire
- La promotion des produits issus du territoire (communication sur le bois local et/ou d'importation)
- La vulgarisation des exigences légales, normatives et de certification aux professionnels de la filière bois dont les marchés exigent ou exigeront la conformité
- Le développement de la construction bois pour les bâtiments agricoles
- Le développement de la demande en bois local
- Le développement de parts de marchés pour les produits bois issus du territoire
- L'innovation et l'anticipation des marchés pour les différents produits (BO / BI / BE)

### **M) La structuration de la filière**

- La qualité et sécurité des approvisionnements entre les différents maillons de la chaîne
- La structuration de l'offre à mettre sur le marché et de la filière (produits / entreprises)
- Le développement d'une offre répondant à la demande
- Le maintien et le développement de la capacité de valorisation des ressources forestières du territoire (y compris les petites entreprises).
- Le regroupement des opérateurs de la filière bois artisanale et semi-industrielle

### **N) La compétitivité de la filière forêt/bois**

- L'adéquation des métiers et aux marchés (assurer une transition)
- L'amélioration de la qualité des peuplements forestiers (coupes de forte valeur)
- La compétitivité des bois locaux sur les marchés du bois de construction
- Le positionnement stratégique des entreprises sur les marchés



## 4.3 Filières bois énergie

### 4.3.1 La filière bois énergie en région

D'après l'ADEME (2009), la région Rhône-Alpes comptait 126 fournisseurs plaquettes et 9 producteurs de granulés à la fin 2008. Mais ces entreprises et les chaufferies qu'ils alimentent sont principalement situées en Isère et dans l'Ain. On observe ainsi un déficit de fournisseurs par rapport aux nombres de chaufferies en place en Savoie et Haute-Savoie.

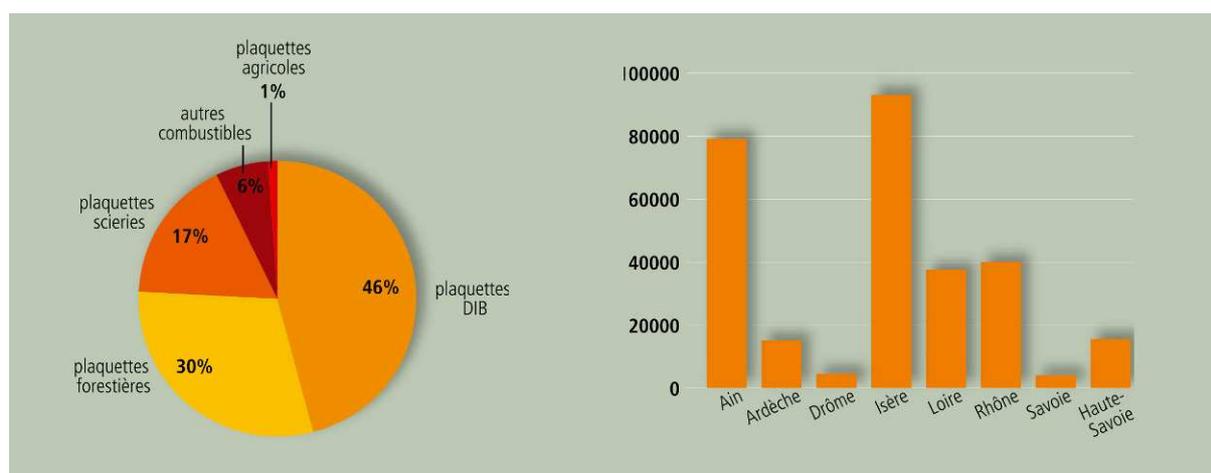


Figure 68 : Différents types de combustibles et des volumes de bois produits par département  
en tonnes, en 2008, Source : ADEME

On distingue du bois énergie :

**les plaquettes forestières**<sup>6</sup> (produits et sous-produits issus directement de l'exploitation sylvicole)

**le bois bûche**

**les connexes**

**le bois de récupération** (déchets principalement)

**Plaquettes DIB** (Déchets Industriels Banals : palettes, caisses, emballages...)

La production totale de plaquettes forestières de la région s'élève à 260 000 t, soit 910 000 MAP (m3 apparent plaquettes). Les plaquettes forestières ne représentent que 30 % de l'offre régionale, soit 76 000 t (266 000 MAP). Mais la production évolue rapidement : elle a presque doublé entre 2006 et 2008. Les produits connexes de scieries représentent environ 15% de l'approvisionnement régional.

Le bois bûche présente aujourd'hui une consommation relativement stable : il pourrait conquérir de nouvelles parts de marché, et plus particulièrement du fait des choix énergétiques des ménages face à l'augmentation des coûts de l'énergie fossile (SRCAE, 2011). Le bois bûche pourrait ainsi apparaître comme énergie principale ou comme chauffage d'appoint, principalement en zones rurales et périurbaines (SRCAE, 2011). Cependant, les mesures réglementaires prévues dans le cadre du PPA de la vallée de l'Arve, ainsi que les aides à au renouvellement du parc matériel de chauffage au bois, devraient réduire la consommation individuelle des ménages.

<sup>6</sup> D'après la DRAAF (2011), en Rhône-Alpes, le terme « plaquettes forestières » désigne les produits et sous-produits issus directement de l'exploitation sylvicole. Les sous-produits des parcs à grumes des scieries (culées, pointes, etc.) ne rentrent pas dans la catégorie plaquettes forestières mais « plaquettes de scieries »

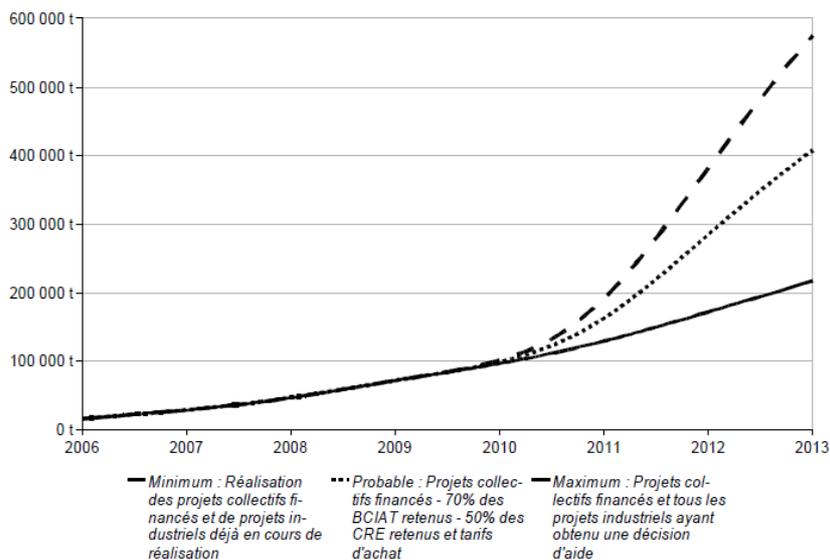


Figure 69 : Consommations prévisionnelles en tonnes de plaquettes forestières par an en Rhône-Alpes

Source : DRAAF, 2011

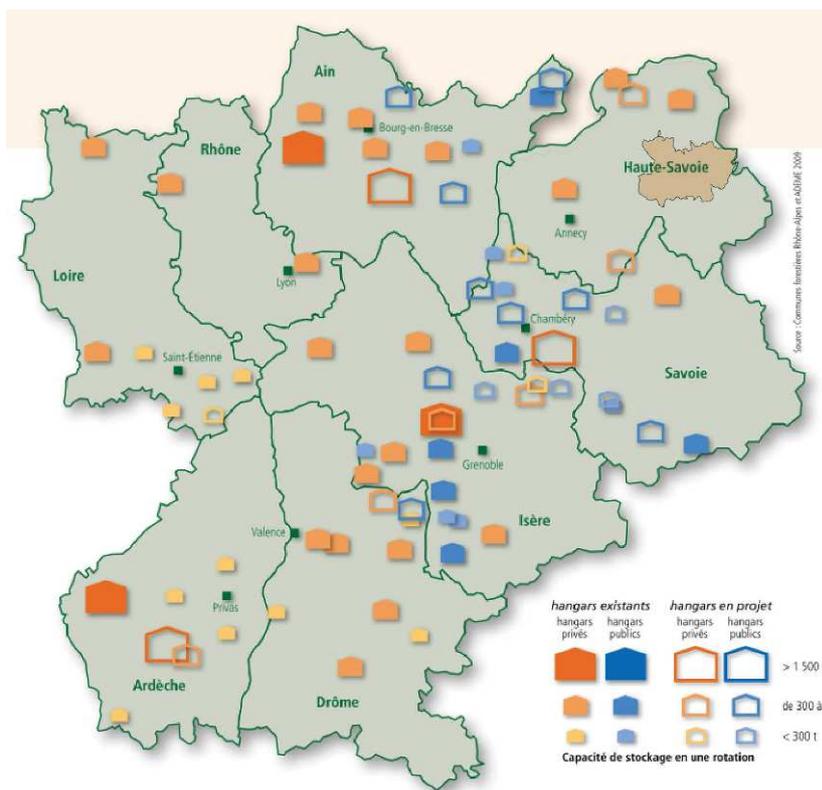


Figure 70 : Hangars et plates-formes de stockage existants ou en projet en 2008

Source : Atlas des filières d'approvisionnement en bois-énergie en Rhône-Alpes (ADEME, 2009)

Alors que la plaquette forestière est en majorité utilisée sur des rayons d'approvisionnements courts (50 km) (PPRDF), le département de la Haute Savoie est relativement mal équipé en plates-formes de stockage (ADEME, 2009). Il n'y a pas de hangars ou de plates-formes de stockage existants ou en projet sur le territoire.

Ainsi, on ne comptait qu'un seul producteur de bois-énergie sur le territoire (exploitant forestier équipé de matériels de broyage fixes et/ou mobiles pour produire des plaquettes forestières, Mieussy) lors de l'élaboration de l'Atlas des filières d'approvisionnement en bois-énergie en Rhône-Alpes (ADEME, 2009).

### 4.3.2 La filière bois énergie sur le territoire

Le chauffage bois est adopté depuis longtemps sur le territoire ; la bûche est le combustible le plus utilisé. Cependant, un deuxième mode de chauffage fait son apparition : la plaquette (bois déchiqueté) et le pellet (granulé de bois). Il s'agit d'un combustible en plein essor pour certaines utilisations. Le chauffage au bois pour de grandes structures fait son apparition sur le territoire. Il a comme avantages, entre autres, de valoriser le bois local, de diminuer le coût du chauffage, devenu trop important avec les matières classiques (électricité, pétrole, gaz). Un autre avantage réside dans le fait



que l'utilisation des plaquettes permet une valorisation totale des petits bois jusqu'à présent encombrants. Enfin, du point de vue environnemental, la combustion de bois restitue à l'air le carbone prélevé par la photosynthèse et présente donc un bilan nul, contrairement aux produits pétroliers ou au charbon dont la quantité de CO<sub>2</sub> rejetée dans l'air est considérable.

L'existence d'installations de chauffage au bois déchiqueté est connue sur 7 communes du territoire du CDDRA, mais toutes sont privées. De plus, un projet a été développé sur la commune d'Arâches, pour le chauffage de bâtiments collectif (piscine, salle polyvalente et gymnase). La commune de Sixt Fer à Cheval prévoit de lancer une réflexion pour le chauffage de 8 bâtiments (la mairie, la salle des fêtes, la maison de la Réserve, l'école primaire, l'Office du Tourisme, l'église, le presbytère ainsi que l'Abbaye).

L'installation de chaufferies bois chez les particuliers commence à apparaître également. Le combustible se présente sous forme de granulés de bois, appelé également « pellets ». On constate cependant qu'il y a peu voir pas de fournisseurs sur le territoire.

**L'accroissement de la demande locale pour le bois énergie apparaît comme un levier important pour le développement et la structuration de la filière bois énergie du territoire. La compétitivité de la filière bois énergie suppose une bonne organisation entre les différents maillons de la chaîne d'approvisionnement.** La filière doit trouver une certaine fluidité entre l'exploitation, le broyage, le stockage, la consommation.

D'après la DDT, Il y a d'importantes ressources en hêtre pour le bois de chauffage sur le territoire, mais celles-ci sont peu mobilisées car les buches de hêtre produites localement sont plus chères que celles importées depuis l'extérieur du territoire. Pourtant, la valorisation de cette ressource locale permettrait d'apporter un débouché et de l'activité pour le territoire. La valorisation de cette ressource locale aurait par ailleurs des atouts écologiques car elle réduit la pollution générée par les transports du bois. **La valorisation locale du bois énergie produit sur le territoire est un enjeu important inhérent à la structuration d'une filière de récolte et d'utilisation locale de cette ressource.**

### 4.3.3 La maîtrise de l'utilisation du bois énergie et de ses conséquences

#### 4.3.3.1 La cohérence de l'utilisation du bois énergie avec les objectifs de développement durable

Le développement de l'offre de bois énergie sur le territoire permettrait de générer de l'activité. Il permettrait aussi d'apporter un débouché à la production des forêts du territoire, et donc d'aider les propriétaires à valoriser leur forêt par une mobilisation accrue.

Une attention particulière doit toutefois être portée sur la maîtrise de cette activité. Il apparaît nécessaire de développer le bois énergie par l'exploitation durable des forêts et en préservant la qualité de l'air. Dans ce but, les objectifs du SRCAE<sup>7</sup> sont les suivants :

<b>Orienter la gestion forestière pour intégrer les pratiques durables et le changement climatique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>☉ Mobiliser la biomasse forestière plus intensément mais dans le respect de l'environnement</li><li>☉ Miser sur un développement exemplaire complété par un maillage territorial des capacités de production</li></ul>
<b>Développer le bois énergie par l'exploitation durable</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>☉ Veiller à ce que les puissances installées restent en adéquation avec les capacités d'approvisionnement</li><li>☉ Réduire la pollution atmosphérique générée par le bois énergie</li><li>☉ Accompagner les efforts de recherche et développement en matière de gazéification de la biomasse</li></ul>

Ainsi, les impacts environnementaux doivent être appréhendés pour encadrer le développement de filières bois-énergie.

<sup>7</sup> Région Rhône-Alpes, Préfecture de Haute-Savoie, Projet de Schéma Régional Climat Air Energie, décembre 2011



Si la forêt contient d'importantes ressources en bois énergie pouvant constituer un débouché supplémentaire pour les résidus d'exploitation, il conviendra de lever les barrières à son développement pour qu'il reste cohérent avec les stratégies forestières des politiques publiques :

- ④ Identifier la ressource disponible et mobilisable en complément de l'exploitation forestière,
- ④ Assurer un développement et une connaissance de la demande afin que celle-ci ne dépasse pas l'offre et ainsi que l'exploitation des forêts ne soit pas orientée uniquement vers le bois énergie,
- ④ Mettre en œuvre des solutions de récolte,
- ④ Mettre en œuvre des solutions stratégiques de distribution dans une vision allant au-delà du territoire (développement de plates-formes de stockage ou vente à d'autres lieux positionnés).

Fin 2012, une cellule départementale bois énergie (DDT/CG/PRIORITERRE/ADEME) est en cours de mise en place pour élaborer une stratégie cohérente de développement du bois énergie. Elle devrait notamment permettre d'apporter un appui aux actions citées précédemment et éclairer les acteurs dans la mise en œuvre de chaufferies bois.

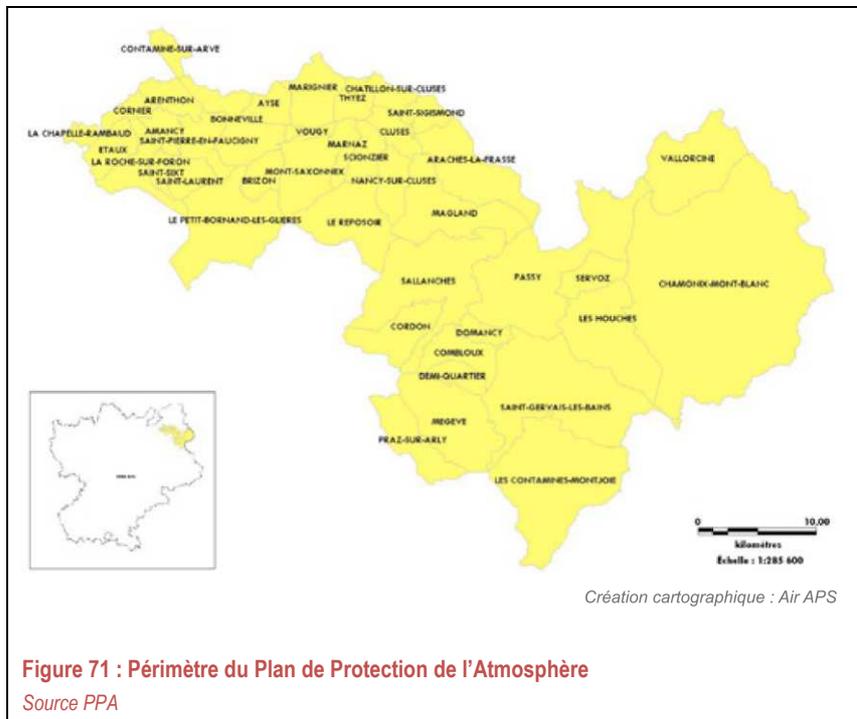
**L'accompagnement du développement équilibré de la filière bois par la maîtrise des prélèvements de cette activité en forêt et la maîtrise des risques de concurrence avec les autres filières est donc un enjeu fort sur le territoire.**

#### 4.3.3.2 Le Plan de Protection de l'Atmosphère

La vallée de l'Arve enregistre de nombreux dépassements des normes en vigueur concernant la qualité de l'air (poussières fines de diamètre inférieur à 10 µm, benzo(a) pyrène, dioxyde d'azote, ozone). Un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) a été développé afin de ramener la concentration des polluants réglementés à des valeurs en dessous des normes fixées.

La principale source de pollution identifiée étant le chauffage et plus particulièrement le chauffage bois, le PPA prévoit de mettre en œuvre de mesures de réduction des émissions des installations de combustion (des particuliers, des collectivités et du secteur industriel). Ces mesures seront déclinées en arrêtés au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Ces mesures ne sont cependant pas contradictoires avec le développement du bois énergie. Elles visent à développer une énergie plus propre et devraient comprendre des incitations à renouveler le matériel de chauffage au bois.



**Ainsi, la maîtrise des conséquences de l'utilisation du bois énergie sur la qualité de l'air apparaît comme un enjeu pour le territoire.**



#### 4.3.4 Atouts, faiblesses, opportunités, menaces et enjeux

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La forêt contient d'importantes ressources en bois énergie pouvant constituer un débouché supplémentaire pour les résidus d'exploitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Il existe d'importantes barrières au développement de la filière bois énergie pour qu'elle reste cohérente avec les stratégies forestières</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Une cellule départementale bois énergie est en cours de mise en place pour élaborer une stratégie cohérente de développement du bois énergie</li> <li>▶ D'importantes ressources en bois bûche pour l'énergie (hêtre)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le développement incontrôlé du bois énergie pourrait générer des conflits d'usage de la ressource à moyen terme et des dégradations environnementales</li> <li>▶ L'augmentation de la pollution atmosphérique par la généralisation de l'usage du chauffage au bois par foyer ouvert</li> </ul>

#### Enjeux liés à la filière bois d'œuvre

##### **A) La performance de l'animation**

- La cohérence et coordination avec les projets forestiers mis en œuvre à différentes échelles
- L'animation de la filière bois (y compris un lien avec les activités forestières)
- L'échange de connaissances et d'expériences avec les différents projets forestiers existants aux différentes échelles

##### **G) Le dynamisme de la filière forêt/bois**

- La disponibilité en professionnels de la filière pour la future génération
- L'adéquation des ressources forestières et des marchés du bois
- Le développement d'un secteur professionnel dynamique, attractif et prometteur (si la dynamique économique le permet)
- Le maintien de l'emploi sur le territoire

##### **I) La valorisation du bois local sur les marchés**

- La promotion des produits issus du territoire (communication sur le bois local et/ou d'importation)
- La vulgarisation des exigences légales, normatives et de certification aux professionnels de la filière bois dont les marchés exigent ou exigeront la conformité
- L'innovation et l'anticipation des marchés pour les différents produits (BO / BI / BE)

##### **L) Le développement du bois énergie**

- La maîtrise de la pollution générée par l'utilisation du bois énergie
- La maîtrise des risques de concurrence entre les usages du bois (BO / BI / BE)
- La structuration de la filière (exploitation, broyage, stockage, etc.)
- La valorisation des bois du territoire pour l'énergie (aspect environnemental de l'énergie)
- Le développement de projets bois énergie par les collectivités et de partenariats visant à sécuriser l'approvisionnement

##### **M) La structuration de la filière**

- L'amélioration de l'attractivité des métiers de la filière forêt/bois
- La qualité et sécurité des approvisionnements entre les différents maillons de la chaîne
- La structuration de l'offre à mettre sur le marché et de la filière (produits / entreprises)
- Le développement d'une offre répondant à la demande
- Le maintien et le développement de la capacité de valorisation des ressources forestières du territoire (y compris les petites entreprises).

##### **N) La compétitivité de la filière forêt/bois**

- L'adéquation des métiers et aux marchés (assurer une transition)
- Le positionnement stratégique des entreprises sur les marchés



## **5. Synthèse des enjeux et hiérarchisation**



## 5.1 Ensemble des enjeux de la Charte Forestière de Territoire

### A) La performance de l'animation

L'animation de la filière bois (y compris un lien avec les activités forestières)

L'échange de connaissances et d'expériences avec les différents projets forestiers existants aux différentes échelles

La cohérence et coordination avec les projets forestiers mis en œuvre à différentes échelles

### B) La protection de la biodiversité

L'accès à l'information sur les zonages et l'application des règles sous-jacentes (tant pour la construction de l'offre et que dans la fréquentation touristique)

La certification des forêts

La communication sur la préservation de la biodiversité

La concertation entre les différents acteurs et les différentes activités sur les zonages environnementaux

La conservation des forêts anciennes (Développement du réseau de forêts anciennes dans les zones peu exploitables)

La gestion de l'équilibre faune flore

La prise en compte de la biodiversité dans la gestion et l'exploitation forestière courante

La protection des habitats aquatiques et de la biodiversité inféodée aux ripisylves

La valorisation des fonctions non marchandes (fonctions de protection, de préservation de la biodiversité et de l'environnement, sociales, etc.) et mesures compensatoires

Le respect des zonages de protection dans les différentes activités forestières

Le respect des zonages de protection environnementale par les différentes activités forestières

### C) La gestion multifonctionnelle des forêts

La communication autour des travaux d'exploitation forestière (riverains, élus, randonneurs, etc.)

La compatibilité et complémentarité des différentes activités, et notamment du tourisme et de l'exploitation forestière en été

La concertation entre les différents acteurs et les différentes activités

La prise en compte de la forêt dans la gestion de l'urbanisme

La prise en compte et la conciliation des différentes activités liées à la forêt

Le développement de dessertes multi-usages (concertation des filières agricoles et forestières)

Le développement d'une offre touristique autour de l'exploitation forestière

Le maintien des espaces ouverts adaptés à la demande paysagère et touristique (concertation des filières agricoles, touristiques et forestières)

a) La performance de l'animation

### D) La gestion des forêts pour la protection contre les risques naturels

La coordination de la gestion des habitats ripicoles et de la gestion des embâcles

La mise en place de zonages ou de mesures de protection

L'identification et le maintien des forêts de protection contre les risques naturels

### E) La gestion des forêts pour la protection de l'eau

La prise en compte des impacts de la sylviculture sur la qualité de l'eau

La protection des captages d'eau

Le maintien des fonctions de protection de la qualité de l'eau assurée par les forêts (y compris ripisylves)

### F) La maîtrise des impacts des différentes activités forestières

La communication entre les différents acteurs (idée d'un site web pour diffuser l'information aux acteurs concernés)

La sensibilisation des ETF (adoption de la Charte de bonnes pratiques)

Le respect des obligations des entrepreneurs forestiers et notamment de la déclaration des chantiers

### G) Le dynamisme de la filière forêt/bois

La disponibilité en professionnels de la filière pour la future génération

L'adéquation des ressources forestières et des marchés du bois

Le développement d'un secteur professionnel dynamique, attractif et prometteur (si la dynamique économique le permet)

Le maintien de l'emploi sur le territoire

### H) Le renouvellement des forêts et de leur capacité de production

L'amélioration de la qualité des peuplements forestiers (coupes de forte valeur)

La connaissance des ressources forestières

La mise en place de mélanges d'essences plus favorables aux feuillus, et surtout aux feuillus précieux

L'adaptation des forêts aux changements climatiques

L'adéquation des ressources forestières et des marchés du bois

Le rajeunissement des peuplements



**I) La valorisation du bois local sur les marchés**

- La demande en bois local pour les marchés publics
- La différenciation des produits bois issus du territoire
- La promotion des produits issus du territoire (communication sur le bois local et/ou d'importation)
- La vulgarisation des exigences légales, normatives et de certification aux professionnels de la filière bois dont les marchés exigent ou exigeront la conformité
- Le développement de la construction bois pour les bâtiments agricoles
- Le développement de la demande en bois local
- Le développement de parts de marchés pour les produits bois issus du territoire
- L'innovation et l'anticipation des marchés pour les différents produits (BO / BI / BE)

**J) L'aménagement durable des forêts de production**

- La certification des forêts
- La mise en commun de la gestion et de l'exploitation des forêts du territoire (privées et publiques)
- La mise en place d'une gestion effective des forêts privées (plans de gestion notamment)
- La prise en compte de la forêt dans la gestion de l'urbanisme

**K) L'accès à la ressource**

- La disponibilité en aires de stockage
- La prise en compte de la forêt dans la gestion de l'urbanisme
- La synergie des filières agricoles et forestières (maintien et développement du réseau de desserte notamment)
- Le développement du débardage par câble
- Le maintien et le développement du réseau de desserte (y compris la voirie publique)

**L) Le développement du bois énergie**

- La maîtrise de la pollution générée par l'utilisation du bois énergie
- La maîtrise des risques de concurrence entre les usages du bois (BO / BI / BE)
- La structuration de la filière (exploitation, broyage, stockage, etc.)
- La valorisation des bois du territoire pour l'énergie (aspect environnemental de l'énergie)
- Le développement de projets bois énergie par les collectivités et de partenariats visant à sécuriser l'approvisionnement

**M) La structuration de la filière**

- La cohésion entre les ETF
- La qualité et sécurité des approvisionnements entre les différents maillons de la chaîne
- La structuration de l'offre à mettre sur le marché et de la filière (produits / entreprises)
- Le développement d'une offre répondant à la demande
- Le maintien et le développement de la capacité de valorisation des ressources forestières du territoire (y compris les petites entreprises).
- Le regroupement des opérateurs de la filière bois artisanale et semi-industrielle
- L'amélioration de l'attractivité des métiers de la filière forêt/bois

**N) La compétitivité de la filière forêt/bois**

- L'adéquation des métiers et aux marchés (assurer une transition)
- L'amélioration de la qualité des peuplements forestiers (coupes de forte valeur)
- La compétitivité des bois locaux sur les marchés du bois de construction
- La compétitivité et la structuration de l'exploitation forestière
- Le positionnement stratégique des entreprises sur les marchés

**O) Le développement de l'offre touristique autour de la forêt**

- La valorisation de la biodiversité par le tourisme
- La valorisation de l'exploitation forestière par le tourisme
- Le développement / maintien de l'offre cynégétique du territoire

**P) La valorisation de la biodiversité dans le tourisme**

- La communication auprès des différents publics (affiches, bulletins municipaux, reportages TV, etc.)
- La diversification des périodes de fréquentation
- Le maintien/développement de la diversité du public (tourisme de proximité < 50km par exemple)

**Q) Le maintien / développement de l'identité paysagère et culturelle**

- La protection de l'identité paysagère et culturelle
- L'attraction des visiteurs sur le territoire

**R) Le maintien de la valeur patrimoniale des forêts et espaces agricoles**

- La création d'une filière bois énergie participant au maintien des espaces ouverts
- La maîtrise des conséquences paysagères de l'exploitation forestière
- La reconquête des espaces en cours de fermeture (coteaux)
- Le développement/valorisation du sylvopastoralisme
- Le maintien de l'ouverture des paysages
- Le maintien et le développement de points de vue pour le tourisme (espaces ouverts)



## 5.2 Les enjeux prioritaires

Les pages suivantes présentent la hiérarchisation des enjeux qui a été effectuée sur les enjeux définis précédemment. La hiérarchisation s'effectue selon 4 critères :

- Le degré d'urgence : est-ce que le non traitement rapide de l'enjeu risque de détériorer la qualité du territoire ?
- L'effet de levier : est-ce que la réponse à cet enjeu aura un effet sur le reste du développement forestier local ?
- L'attente sociale : l'enjeu est-il abordé par une grande partie des acteurs locaux du monde forestier ?
- Le portage politique : les élus locaux sont-ils prêts à s'investir pour répondre à l'enjeu ?

Tous ces critères sont notés de 1 (faible) à 3 (fort)

Enjeux	Note Urgence	Note Effet de levier	Note Attente sociale	Note Portage politique	Moyenne
A) La performance de l'animation	3	3	2	1	2,25
B) La protection de la biodiversité	1	2	2	2	1,75
C) La gestion multifonctionnelle des forêts	2	2	3	2	2,25
D) La gestion des forêts pour la protection contre les risques naturels	1	1	3	2	1,75
E) La gestion des forêts pour la protection de l'eau	1	1	1	1	1
F) La maîtrise des impacts des différentes activités forestières	1	2	2	3	2
G) Le dynamisme de la filière forêt/bois	2	2	2	3	2,25
H) Le renouvellement des forêts et de leur capacité de production	2	2	2	2	2
I) La valorisation du bois local sur les marchés	2	3	3	3	2,75
J) L'aménagement durable des forêts de production	2	3	3	3	2,75
K) L'accès à la ressource	2	3	3	3	2,75
L) Le développement du bois énergie	2	2	2	2	2
M) La structuration de la filière	2	2	2	2	2
N) La compétitivité de la filière forêt/bois	2	2	3	3	2,5
O) Le développement de l'offre touristique autour de la forêt	1	1	2	2	1,5
P) La valorisation de la biodiversité dans le tourisme	1	1	2	1	1,25
Q) Le maintien / développement de l'identité paysagère et culturelle	1	1	1	1	1
R) Le maintien de la valeur patrimoniale des forêts et espaces agricoles	1	2	1	2	1,5



## **Bibliographie**

Principales sources d'information



- ADEME, *Atlas des filières d'approvisionnement en bois-énergie en Rhône-Alpes*, 2009
- Agence Economique de la Haute-Savoie, *Filière Bois*, Mai 2011
- AMALLIA, DDT, Géodes, *Étude des besoins en logements en Haute-Savoie 2010-2015*, Octobre 2010
- ASDEFS, Association des Entreprises Forestières des Savoie, Pôle d'Excellence Bois Rumilly, Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire et du Conseil d'Administration, 28 septembre 2012
- BRGM, Buchet R., Vernoux J.F., *Améliorer la protection des d'eau souterraine destinée à la consommation humaine*, 2010
- CDDRA, *Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural du Faucigny, Diagnostic 2008-2009*, 2009
- CHALAYER M., *Le groupement, un plus pour le secteur artisanal et semi-industriel*, Dossier groupement de scieries, Le Bois International, 12 avril 2008
- Courbaud B., Kunstler G., Morin X., Cordonnier T., *Quel futur pour les services écosystémiques de la forêt alpine dans un contexte de changement climatique ?*, Revue de géographie alpine, 98-4, 2010
- CRPF Rhône-Alpes, *Forêts de la Haute-Savoie*, Mai 2011
- CRPF, *Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)*, 2005 et Mise à jour d'avril 2006
- CRPF, Chaperon H., Porquet J-M., Cotten L., *Le regroupement parcellaire : une nécessité pour la compétitivité des forêts* (<http://www.foretpriveefrancaise.com/le-regroupement-parcellaire-une-necessite-pour-la-competitivite-des-forets-225120.html>), consulté en novembre 2012
- FIB74, *Synthèse du diagnostic stratégique de la transformation du bois en Haute-Savoie*, Juillet 2008
- DDEA, Conseil Général, FIB 74, *Pour une meilleure prise en compte de la filière forêt-bois dans les projets de territoire*, non daté.
- DRAAF, Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier – PPRDF (période 2011-2015), Approuvé par arrêté préfectoral N°11-363 du 2 décembre 2011
- FAO, *Étude thématique de FRA 2005 sur les forêts et l'eau*, 2005
- Ferry O., Barthelon C., *Synthèse des propositions sur les possibilités de prise en compte des forêts dans la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau (DCE) : Recommandations finales de la composante française du projet LIFE Eau et Forêt*, Février 2007
- France-Forêts Rhône-Alpes, *Plan de mobilisation pour la forêt de Rhône-Alpes* (plan approuvé par la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers du 18/12/2007, 2007
- IFN, *Grande région écologique, H Alpes*, 2012
- IFN, *Inventaire forestier départemental Haute-Savoie IIIe inventaire*, 1998.
- INSEE Rhône-Alpes - *La Lettre Résultats n°152*, Octobre 2011
- INSEE Rhône-Alpes. *La Lettre, analyses n°60, La filière bois en Rhône-Alpes, des entreprises diversifiées*, Octobre 2006
- JOLY P. - Cabinet PJ DEVELOPPEMENT, *Contrat d'étude prospective de la filière forêt-bois Rhône-Alpes*, septembre 2002
- Mairie de Cluses, *Agenda 21 de Cluses, Diagnostic partagé au regard du développement durable*, Février 2010
- Observatoire Savoie Mont Blanc Tourisme, *Bilan de Saison été 2011, n°21*, 2011
- Observatoire Savoie Mont Blanc Tourisme, *Bilan de Saison hiver 2010-2011, n°20*, 2012
- Observatoire Savoie Mont Blanc Tourisme, *La fréquentation touristique en Haute-Savoie - zoom grand massif*, mars 2012
- ONF, *Retour d'expériences sur les ouvrages bois en rivière en Rhône-Alpes*, 2008
- ONF, *Directives Régionales d'Aménagement (DRA) de Rhône-Alpes*, 2006
- Piedallu C., Perez V., Gégout J.C., Lebourgeois F., Bertrand R., *impact potentiel du changement climatique sur la distribution de l'Epicéa, du Sapin, du Hêtre et du Chêne sessile en France* - Revue Forestière Française, LXI – 6, 2009
- Préfecture de Haute-Savoie, *Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve*, Février 2012



Région Rhône-Alpes, *Schéma Régional d'Aménagement (SRA)*, 2001

Région Rhône-Alpes, *Orientations Régionales Forestières (ORF)*, 1999

DRAAF, *Analyse de la consommation et de la production de plaquettes forestières en Rhône-Alpes*, décembre 2011

Région Rhône-Alpes, Préfecture de Haute-Savoie, *Projet de Schéma Régional Climat Air Energie*, décembre 2011

Union Régionale des Associations de Communes Forestières Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte-D'azur, *Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes*,

Vallauri D., Grel A., Granier E., Dupouey J.L. *Les forêts de Cassini. Analyse quantitative et comparaison avec les forêts actuelles*. Rapport WWF/INRA, Marseille, 2012.



## Annexes

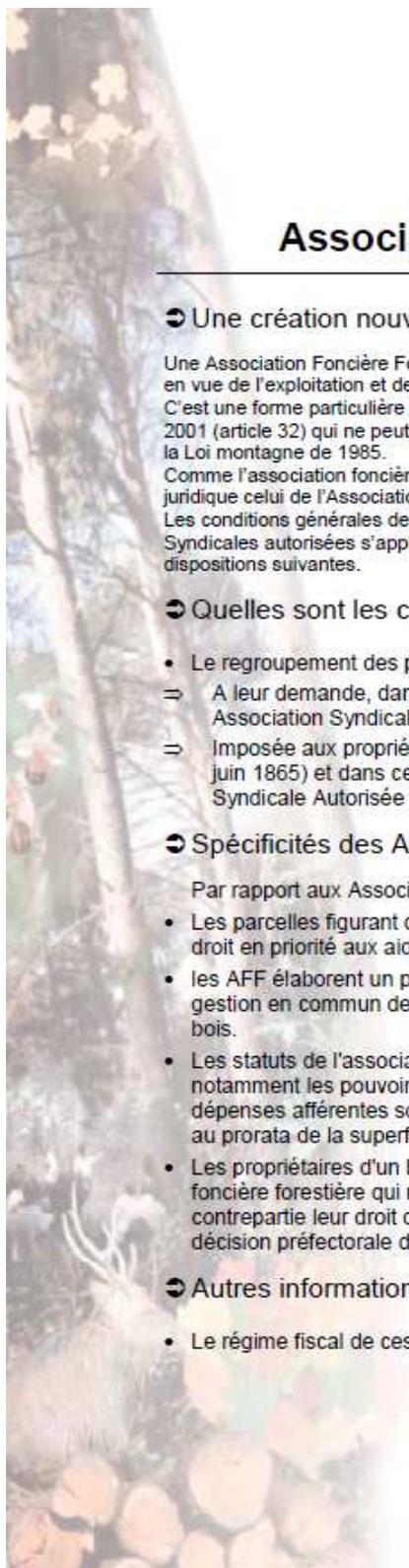


## Annexe – Définition des zonages d'inventaires et de protection

Zonage	Description <i>(source : ADELIE, <a href="http://adelie.application.developpement-durable.gouv.fr">http://adelie.application.developpement-durable.gouv.fr</a>)</i>
<b>Sites d'Importance Communautaire (SIC, Natura2000)</b>	Natura2000 Habitat (pSIC - SIC - ZSC): Le réseau Natura2000 comprend 2 types de zones réglementaires : les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Sites d'Importance Communautaire (SIC). Les ZPS sont désignées à partir de l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) définies par la directive européenne 79/409/CEE du 25/4/1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Les SIC sont définis par la directive européenne du 21/05/1992 sur la conservation des habitats naturels,
<b>Zones de Protection Spéciale (ZPS, Natura 2000)</b>	Natura 2000 Oiseaux (ZPS): Le réseau Natura 2000 comprend 2 types de zones réglementaires : les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Sites d'Intérêt Communautaire (SIC). Les ZPS sont désignées à partir de l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) définies par la directive européenne 79/409/CEE du 25/4/1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Les SIC sont définis par la directive européenne du 21/05/1992 sur la conservation des habitats naturels et de la biodiversité.
<b>Périmètre Opérations Grands Sites (OGS)</b>	Opérations Grands Sites: Une opération grand site peut s'appliquer à un site classé au titre de la loi de 1930 (cf. site classé) confronté à un problème touristique ou d'entretien et pour lequel des décisions de gestion du site s'imposent. Les objectifs sont : restaurer la qualité paysagère du site, déterminer une structure responsable de la mise en œuvre des activités, restauration, permettre que les mesures adoptées bénéficient au développement local.
<b>Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique - ZNIEFF de type 1 de génération 2</b>	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique: Une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique) se définit par un contenu (espèces, milieu naturel) et se concrétise par une surface. La présence d'espèces constitue une information fondamentale, alors que la prise en compte de l'écosystème intègre l'ensemble des éléments du patrimoine naturel (biodiversité, etc...).
<b>Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique - ZNIEFF de type 2 de génération 2</b>	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique : ne ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique) se définit par un contenu (espèces, milieu naturel) et se concrétise par une surface. La présence d'espèces constitue une information fondamentale, alors que la prise en compte de l'écosystème intègre l'ensemble des éléments du patrimoine naturel (biodiversité, etc...).
<b>Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)</b>	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux : La Directive du Conseil des Communautés européennes concernant la conservation des oiseaux sauvages a pour objectifs : - la protection d'habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés, - la protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices.
<b>Réserves Naturelles (RESNAT)</b>	Réserves Naturelles : Le territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes peut être classé en réserve naturelle lorsque la conservation du milieu naturel (biodiversité) présente une importance particulière ou qu'il convient de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible de le dégrader.
<b>Sites classés</b>	Sites classés : Monuments naturels et sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. La protection au titre des sites concerne uniquement le paysage du territoire intéressé et n'a aucun effet sur la gestion de la faune et de la flore. Un site classé ne peut être modifié dans son état ou son aspect sans autorisation spéciale, préfectorale ou ministérielle.
<b>Sites inscrits</b>	Sites inscrits : Monuments naturels et sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. La protection au titre des sites concerne uniquement le paysage du territoire intéressé et n'a aucun effet sur la gestion de la faune et de la flore. Un site inscrit ne peut subir de modification qu'après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.
<b>Arrêté de protection de biotope</b>	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope : L'arrêté de protection de biotope, plus connu sous le terme simplifié "d'arrêté de biotope" est défini par une procédure relativement simple qui vise à la conservation de l'habitat (entendu au sens écologique, biodiversité) d'espèces protégées. Un arrêté de protection de biotope s'applique à la protection de milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales sauvages protégées. Il permet au préfet de fixer par arrêté les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Les objectifs sont la préservation de biotope (entendu au sens écologique d'habitat) tels que dunes, landes, pelouses, mares,... nécessaires à la survie d'espèces protégées en application des articles L. 211-1 et L. 211-2 du code rural et plus généralement l'interdiction des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux. Les effets du classement : L'arrêté fixe les mesures qui doivent permettre la conservation des biotopes. La réglementation édictée vise le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent (maintien du couvert végétal, du niveau d'eau, interdiction de dépôts d'ordures, de constructions, d'extractions de matériaux,...)



## Annexe – Qu'est-ce qu'une Association Foncière Forestière ?



Fiche n° 740002



### Qu'est ce qu'une Association Foncière Forestière ?

#### ➤ Une création nouvelle

Une Association Foncière Forestière (AFF) regroupe des propriétaires forestiers à leur demande en vue de l'exploitation et de la gestion commune de leurs biens.

C'est une forme particulière de regroupement prévue par la Loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001 (article 32) qui ne peut être créée que dans les zones montagne délimitées par l'article 3 de la Loi montagne de 1985.

Comme l'association foncière pastorale autorisée (740001) dont elle s'inspire, elle a pour statut juridique celui de l'Association Syndicale autorisée (loi de 1865) ? ■725005

Les conditions générales de fonctionnement, d'objectif et de rôle prévues dans les Associations Syndicales autorisées s'appliquent aux Associations Foncières Forestières sous réserves des dispositions suivantes.

#### ➤ Quelles sont les conditions de constitution ?

- Le regroupement des propriétaires forestiers peut être effectué :
  - ⇒ A leur demande, dans ce cas l'Association fonctionnera sous le principe d'une Association Syndicale Libre ■725001
  - ⇒ Imposée aux propriétaires minoritaires (dans les conditions prévues par la loi du 21 juin 1865) et dans ce cas elle fonctionnera sous le principe d'une Association Syndicale Autorisée ?

#### ➤ Spécificités des Associations Foncières de Gestion

Par rapport aux Associations Syndicales classiques :

- Les parcelles figurant dans le périmètre de l'Association Foncière Forestière ouvrent droit en priorité aux aides prévues pour l'entretien de l'espace.
- les AFF élaborent un plan simple de gestion du périmètre forestier et réalisent la gestion en commun de leur forêt et en particulier la mise en marché des coupes de bois.
- Les statuts de l'association fixent les rapports entre elle et ses membres ; ils précisent notamment les pouvoirs dont elle dispose en matière d'exploitation et de gestion ; les dépenses afférentes sont réparties entre les propriétaires membres de l'association au prorata de la superficie de leur propriété.
- Les propriétaires d'un bien non divisible à inclure dans le périmètre d'une association foncière forestière qui n'ont pas pu être identifiés sont présumés avoir délaissé sans contrepartie leur droit de propriété sur le bien dix-huit mois après publication de la décision préfectorale d'autorisation.

#### ➤ Autres informations

- Le régime fiscal de ces associations reste à préciser.

Centre Régional de la Propriété Forestière



Forêt Privée  
de  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



[www.ofme.org/crpf/documents/fiches/740002.pdf](http://www.ofme.org/crpf/documents/fiches/740002.pdf)